

## UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

### Procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté

Séance du mardi 19 mai 2015

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le mardi 19 mai 2015 à 14h00, à la maison de l'université, salle 116, 1 rue Claude Goudimel à Besançon, sous la présidence de monsieur Frédéric Muyard, vice-président de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

#### **Collège A**

Didier CHAMAGNE (UFR STGI Belfort)

Bernard PARRATTE (UFR SMP)

#### **Collège B**

Frédéric MUYARD (UFR SMP)  
qui a reçu procuration de Thérèse LEBLOIS

François MARECHAL (IUT BV)  
qui a reçu procuration de Jean-Yves GUILLAUMIN

François COCHARD (UFR SJEPEG)  
qui a reçu procuration de François GILLET

Florence LANCIEN (UFR ST)  
qui a reçu procuration de Fabrice LALLEMAND

Margareta KASTBERG (UFR SLHS)

Laurence RICQ (UFR ST)  
qui a reçu procuration de Pascale BRENET  
à partir de 16h

Pascale BRENET (UFR SJEPEG)  
départ de la CFVU à 16h

#### **Collège des Usagers**

Thibaut STEINMETZ (UFR SMP)

Aïman DILOU (UFR ST)  
qui a reçu procuration de Quentin BECK

Victor BOURDENET (UFR SMP)

Marion ROYER (UFR SMP)  
qui a reçu procuration de Nathaël SAVONET

Martin CHAUDRON (UFR SLHS)

#### **Collège des Personnels IATOS**

Michel LACAÏLLE (Observatoire)

Martine POCHARD (SCD)  
qui a reçu procuration de Samuel CORDIER

#### **Personnalités extérieures**

Brigitte VAUGNE (CESER)

#### **Personnalités invitées**

Elodie BELLE (MDU)

Céline MAILLOT (MDU)

Dominique FROMENT (CROUS)

#### **Personnalités excusées**

Thérèse LEBLOIS (UFR ST)

Dominique FELLMANN (UFR SMP)

Fabrice LALLEMAND (IUT BV)

Jean-Yves GUILLAUMIN (UFR SLHS)

François GILLET (UFR ST)

Véronique RENAULT (UFR ST)

Quentin BECK (UPFR SPORTS)

Nathaël SAVONET (UFR SMP)

Anne-Marie WINNINGER (UFR SMP)

Marie-Pascale BEHRA-LAINE (UFR SLHS)

Samuel CORDIER (Pavillon des Sciences)

**Frédéric Muyard** ouvre la séance à 14h10.

Il excuse le Président Jacques Bahi qui est retenu par le CA de l'UFC, qui se déroule au même moment.

### 1. Informations diverses

- 28 mai prochain : la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) et l'AMUE (Agence de mutualisation des universités et établissements) viennent à Besançon pour voir comment l'UFC délivre le supplément au diplôme et notamment, sur la façon de compléter le parcours individuel de l'étudiant avec le masque de saisie.
- Une réflexion est actuellement en cours sur la réglementation des stages et notamment la possibilité de délivrer des conventions de stages « hors cursus » dans certains cas particuliers.
- Le dossier EMIS Erasmus + a été déposé. Les résultats seront publiés d'ici 5 mois environ. La demande est de 400.000 euros.
- La signature du protocole APEC le 31 mars dernier prévoit un accompagnement de l'APEC pour quelques licences pilotes sur l'approche compétences. Le Service orientation stage-emploi pilote le projet, accompagné de Yannick Morel (consultant APEC).
- Lundi 22 juin 2015 à 15h se tiendra le conseil du Service commun de documentation. Le rappel est fait aux membres de la CFVU qui en font partie.

### 2. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 14 avril 2015

Le procès-verbal de la CFVU du 14 avril 2015 n'étant pas encore finalisé, ce point sera validé lors de la prochaine CFVU (le 23 juin 2015).

### 3. Campagne d'accréditation 2017-2021

**Frédéric Muyard** rappelle que les fiches d'intention de formation et les dossiers d'autoévaluation ont été remontés pour le 22 avril. La plupart des documents a été complétés dans l'esprit souhaité par l'HCERES, d'autres sont moins fournis. Le bilan est en train d'être finalisé.

Des commissions d'expertise vont être mises en place où les membres élus du conseil académique et des responsables de formation vont être mobilisés. L'objectif est d'arriver à 2 experts par dossier et 3 dossiers par expert. Au total, il sera nécessaire d'arriver à une soixantaine d'experts et les domaines d'expertise vont sans doute être mixés.

Concernant les expertises d'évaluation, 2 niveaux de lecture sont requis : le premier consiste à vérifier que les éléments demandés par l'HCERES soient renseignés et échanger avec les porteurs si nécessaire, le second doit permettre l'évaluation de la formation.

L'HCERES demande une seule autoévaluation par mention. Par ailleurs, dans sa note du 18 mai dernier, l'HCERES annonce que l'UBFC et l'Auvergne sont dans la seconde « vaguelette » de la vague B (sur 4).

*Calendrier prévisionnel :*

Deuxième quinzaine de juin 15	Déroulement des réunions d'évaluation par champ de formation ;
Fin juin / début juillet 15	Période d'échanges entre les experts et les responsables de formation ;
15 octobre 15	Dépôt des documents sur la plateforme prévue à cet effet (PELICAN) ;
Entre le 1/12/15 et le 5/04/16	Evaluation des formations et retour du rapport définitif de l'HCERES ;
Février/mars 16	Visite sur site de 2 ou 3 jours pour le site BFC. C'est aux établissements d'organiser le déroulement de la visite ;
Fin juin 16	Dépôt du dossier d'accréditation.

**Frédéric Muyard** précise que pour la plupart des établissements de la vague B, les élections ont lieu en février/mars 2016. Pour rappel, en 2012, le président était élu le 4/04 et les vice-présidents élus en mai. A l'UB, les élections sont programmées en février 2016.

Concernant la remontée des intentions de formation, il y a de nouveaux projets avec des éléments en cours de discussions.

Des éléments restent à régler concernant la spécialisation progressive en licence (cf. le cadre national des formations de février 2014) : en général, il est établi pour la L1, 2 mentions à choix possibles et en L2/L3, fonctionnement sur un principe majeur / mineur. Or, cela reste problématique pour LEA, LLCER et Droit. Pour l'instant, le ministère n'a pas de retour sur les difficultés rencontrées. Dominique Pistorio (Chef du département des accréditations de la DGESIP) a proposé de rencontrer les équipes d'UBFC à Paris à l'issue du dernier CNESER sur la seconde quinzaine de juin.

**François Cochard** demande quand les maquettes vont être demandées et quand arrivera le cadrage. **Frédéric Muyard** répond que les maquettes ne seront pas demandées avant fin 2015. Concernant le cadrage, les éléments se mettent en place progressivement mais sont à organiser avec Dijon. **Frédéric Muyard** rappelle qu'il ne souhaite pas que les enseignants s'engagent trop dans les maquettes ; l'objectif est de ne pas les faire travailler pour rien.

#### 4. Scolarité

a. Périodes d'inscription (cf. annexe n°1).

**Frédéric Muyard** précise que les dates choisies pour 2015/2016 sont sensiblement les mêmes que l'an dernier pour chaque formation, sauf pour le CTU qui a fait une demande de date limite d'inscription au 15 janvier 2016. Or, cela fait trop juste pour que l'ensemble des inscriptions soit saisi le 15 janvier même, date de la remontée SISE qui détermine en partie les dotations de l'établissement. Par ailleurs, il n'est pas idéal que les étudiants attendent trop pour s'inscrire ; cela peut les mettre en difficulté pour le suivi des enseignements. De ce fait, la date limite d'inscription pour le CTU a été fixée au 11 décembre 2015.

L'IFSI a été ajouté au tableau à la date du 30/10/2015 (pour les inscriptions administratives uniquement).

**VOTE des périodes d'inscription : unanimité.**

b. Inscriptions hors-délai (cf. annexe n°2).

Il s'agit du même formulaire que l'an dernier ; aucun changement à opérer. **Frédéric Muyard** propose que le vote de cette année concerne la validation de la procédure hors-délai (c'est-à-dire que l'étudiant doit motiver sa demande d'inscription hors-délai) afin que l'imprimé ne soit pas à valider chaque année.

**VOTE pour la procédure hors-délai : majorité moins une abstention.**

c. Règlement général des MCC (cf. annexe n°3).

Une commission de scolarité et de pédagogie a eu lieu le 21 avril dernier. Elle a proposé quelques modifications (en rouge sur le document) du règlement général des MCC.

Par exemple, page 1, une demande d'assiduité à tous les cours de l'ESPE (y compris en CM) concernant tous les étudiants en MEEF : ce n'est pas possible d'imposer la présence obligatoire de tous les étudiants en CM, hormis pour les fonctionnaires stagiaires.

Il y a eu également une discussion très intéressante sur la compensation en master, avec la mise en place d'une note seuil.

**Florence Lancien** demande pour qui fonctionne le règlement général des MCC.

**Frédéric Muyard** répond que ce règlement concerne toutes les formations de DEUST, Licence, Licence professionnelle, Masters, y compris les Masters de l'UFR SMP). Il ne concerne pas les DUT ou les formations de santé qui disposent de leurs propres règlements.

Un chapitre 6 sur les Unités libres d'enseignement (UEL) a été créé

**Florence Lancien** demande qui informe le jury des éventuels points bonus relatifs aux UEL.

**Frédéric Muyard** répond que c'est la scolarité.

**Aïman Dilou** demande ce qu'il en est de la seconde session ; certains n'en proposent pas.

**Frédéric Muyard** répond que celle-ci est obligatoire en licence mais qu'à l'inverse les DUT n'y sont pas soumis car les examens se déroulent en grande partie en contrôle continu.

**VOTE du règlement général des MCC : unanimité.**

d. Calendriers universitaires des composantes (cf. annexe n°4).

Les calendriers du CTU, de l'ESPE et de SJEPEG (sauf pour les formations cohabilitées) ont été validés en avril 2015.

**Frédéric Muyard** précise que les remarques faites lors de la dernière CFVU ont été remontées à chaque composante (périodes de révisions adaptées, avis du conseil de gestion, etc.).

**Margareta Kastberg** explique qu'en SLHS, la semaine de révision est très souvent utilisée pour récupérer les cours.

**Frédéric Muyard** répond qu'il est important que les enseignants fassent l'effort d'échanger des créneaux ; il est important de penser aux étudiants. Idéalement, l'enseignant doit anticiper et cette semaine ne doit pas servir à cela. Il est souvent possible pour les enseignants de procéder à des échanges de cours

Il est décidé de diffuser une information via les directeurs des études.

**VOTE des calendriers universitaires des composantes : unanimité.**

e. Campagne des DU 2015-2016 (cf. annexe n°5).

- Demande de création (1)

Une demande de création pour un DIU de neurologie porté par l'UFR SMP de Besançon est présentée. Il s'agit d'une formation pour les professionnels de santé qui vise à les former au repérage des signes précoces d'AVC. Il n'y a pas de nombre maximum mentionné, la composante espère arriver à attirer environ 30 personnes par an.

**François Cochard** relève page 8 une différence entre le nombre d'heures TD et le nombre d'heures CM ; il s'agit sans doute d'une erreur de coefficient.

**Frédéric Muyard** propose de la faire vérifier.

**VOTE pour la demande de création du DIU de neurologie : unanimité.**

- Demandes de modification de tarifs et demandes d'abrogation

3 modifications de tarifs sont proposées : une pour l'UFR SMP et 2 pour l'Upfr des Sports.

Les autres demandes de modifications concernent surtout des changements dans le nom des responsables, des modifications liées aux MCC ou au calendrier.

Enfin, une demande d'abrogation a été formulée par l'Upfr des Sports pour le DU dirigeants, salariés, bénévoles.

**VOTE pour les demandes de modification de tarifs et l'abrogation du DU de l'Upfr des Sports : unanimité.**

### **5. Demandes d'intention d'ouverture en apprentissage**

Cette démarche est nouvelle car avant, seules les demandes d'ouverture remontaient. Aujourd'hui, il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur des demandes d'intention au préalable et lors du dépôt des dossiers en septembre de proposer un classement des demandes. Ces demandes d'ouverture en apprentissage seront ensuite remontées à la Région de Franche-Comté par le biais du CFA Sup'.

7 dossiers sont proposés aujourd'hui (cf. annexe n°6).

**Bernard Parratte** demande comment disposer du programme de formations qui lui semblent intéressantes, notamment la licence professionnelle intervention sociale tournée autour des services à la personne.

**Frédéric Muyard** précise que le plus simple est de demander à l'IUT le programme complet de la formation.

**VOTE pour la validation des 7 demandes d'intention d'ouverture en apprentissage : unanimité.**

### **6. Débat sur la politique de recrutement des CEE**

**Thibaut Steinmetz** précise qu'un gros travail d'évaluation et d'analyse a été fait sur les contrats emploi étudiants, qui couvrent un panel d'activités très large et dont la gestion est très différente d'une composante à l'autre pour un même type de contrat (ex : tutorat).

Concernant la campagne 2015-2016, l'objectif est de conserver le même budget voire de l'augmenter sensiblement. De 355.000 € en 2014/2015, le prévisionnel 2015/2016 passe à 360.000 €.

Une discussion s'engage autour du handicap : comment l'évaluer ?

**Bernard Parratte** souhaite mettre en garde sur cette évaluation du handicap afin de garantir une équité de tous les étudiants. Il est important de se baser sur le barème national du handicap d'un point de vue législatif. Il faut aussi respecter la vraie personne handicapée, celle qui est en situation réelle de handicap. Il y a sans doute des financements à aller chercher à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ou à l'AGEFIPH pour les AVS. Il faudrait voir avec le SUMPSS ce qu'il en est.

**Thibaut Steinmetz** précise que cette année, l'accent sera mis sur :

- L'accompagnement des étudiants en situation de handicap
- Le service commun de documentation avec notamment, l'ouverture des bibliothèques universitaires
- Le tutorat en SMP (30 tuteurs entre 100h et 200h de contrat pour répondre surtout à un besoin d'équité entre les étudiants de première année).

**Bernard Parratte** tient d'ailleurs à remercier tous les tuteurs de SMP qui font un énorme travail, de qualité.

**Thibaut Steinmetz** requiert l'avis des membres de la CFVU sur le fait que des contrats incluent de la représentation dans des salons, JPO, etc., et que certaines composantes souhaitent baisser la part de travail en tutorat et augmenter la part de représentation dans les salons (pour les filières).

Une question se pose : l'étudiant est-il assuré lors du trajet ? Par ailleurs, certains sont sollicités à titre bénévole pour les mêmes missions. Qui les assure quand il s'agit de représentation à l'extérieur des locaux ?

Il faut veiller à ce que les étudiants n'aillent pas tout seul sur ces forums à la place des enseignants ; il est impératif qu'ils soient accompagnés. Ils ne doivent pas manquer de cours non plus et enfin, il est normal de ne pas les solliciter à titre bénévole.

**Frédéric Muyard** tient à ce que les enseignants se déplacent aussi dans les forums.

#### **7. Charte pour l'encadrement des stagiaires en contrat de professionnalisation (cf. annexe n°7).**

L'idée est de faire reconnaître une rémunération plus importante pour l'encadrement des contrats de professionnalisation, qui demandent davantage d'investissement que pour l'encadrement d'un stage. Une charte, inspirée de la charte sur le contrat d'apprentissage, a été rédigée par Laurence Ricq, directrice de la formation continue, et relue par quelques collègues.

**VOTE de la charte pour l'encadrement des stagiaires en contrat de professionnalisation : unanimité.**

#### **8. Référentiel 2015-2016 (cf. annexe n°8).**

Les modifications relatives au suivi des contrats de professionnalisation et apprentissage dans la limite de 72h en suivi de contrat de professionnalisation et contrats d'apprentissage cumulés. L'argent est déduit des recettes de la formation continue de la composante ; environ 8.000 euros sur 630.000 € par an.

Il est demandé de corriger l'année de référence sur l'entête du document : « Référentiel 2015/2016 ».

**VOTE du référentiel 2015/2016 : unanimité.**

#### **9. Charges ouvrant droit à la Prime de Responsabilité Pédagogique (cf. annexe n°9).**

**Frédéric Muyard** précise qu'une seule modification a été apportée au document validé l'an dernier ; elle concerne les responsables de parcours MEEF (M1 et M2) : une enveloppe d'un maximum de 50 HETD est prévue pour certains Master MEEF dans l'esprit des 36h prévues dans le cadre des spécialités de Masters 1 et 2 et qui concerne notamment les Masters MEEF à gros effectifs.

**VOTE des charges ouvrant droit à la Prime de Responsabilité Pédagogique : unanimité.**

#### **10. Parcours recherche Master MEEF**

**Catherine Caille-Cattin** vient présenter le parcours recherche Master MEEF (document présenté en annexe n°10).

L'objectif était de regarder ce qui peut être proposé aux enseignants en poste, sur une formation à Bac +5 orientée autour des activités de recherche en éducation.

De nombreux enseignants sont intéressés : 70 personnes ont participé à la première réunion de présentation du projet et 50 personnes à la seconde. Ils sont essentiellement intéressés par le climat scolaire et le positionnement de l'enseignant.

Les cours vont se dérouler principalement le mercredi après-midi, le samedi matin et pendant les vacances scolaires pour favoriser la disponibilité des enseignants.

Les enseignements vont se structurer de la façon suivante :

- 2 UE sont communes à toutes les disciplines : la recherche et les outils relatifs à l'éducation ;
- 3 UE spécifiques : les inscrits vont chercher des modules là où ils sont dans les formations existantes, en fonction de leurs besoins.

L'idée est de recruter une vingtaine de candidats par an.

Discussion autour du financement de la formation par l'employeur.

**Frédéric Muyard** tient à saluer le travail réalisé qui a mobilisé de nombreux enseignants chercheurs.

**VOTE pour l'ouverture du parcours recherche Master MEEF : unanimité.**

### 11. Modification de la maquette du Master archéologie

**Frédéric Muyard** précise qu'aucun document n'a été remonté. Le point est donc reporté.

### 12. Questions diverses

**François Cochard** explique que cela semble insensé de changer toutes les années en même temps en 2017.

**Frédéric Muyard** précise qu'il s'agit d'une question fondamentale mais qu'il faut faire attention à ce que ce ne soit pas toujours la même promotion d'étudiants qui essuie les plâtres.

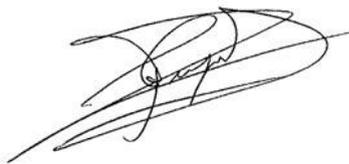
Ce travail appartient à l'établissement dans le cadre de l'accréditation et il devra donc être rediscuté en temps voulu.

**Bernard Parratte** demande quand le calendrier des instances et notamment les dates de la CFVU de 2015/2016 vont paraître.

**Frédéric Muyard** précise que le calendrier est établi par l'équipe présidentielle et que les dates proposées sont dépendantes des autres commissions ou instances prévues. Ce calendrier sera présenté dès que possible (avant l'été).

La séance est levée à 17h45.

Le Président de séance :



Frédéric MUYARD

La Secrétaire de séance :



Elodie BELLE



**PERIODES D'INSCRIPTION ANNEE 2015/2016 :**

Rappel : doivent être effectuées avant les dates limites d'inscription les démarches suivantes :

- renseignement du dossier d'inscription
- transmission de toutes les pièces justificatives
- paiement des droits

<b>FORMATIONS CONCERNEES</b>	<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>
Toutes les formations (Sauf doctorants, IFSI, 3 <sup>ème</sup> cycle de santé et CTU)	16 septembre 2015
Doctorants Précision : Les soutenances de thèse au titre de l'inscription prise l'année précédente 2014-2015 sont autorisées jusqu'au 31 décembre 2015. Etudiants IFSI (étudiants en institut de formation en soins infirmiers)	30 octobre 2015
3 <sup>ème</sup> cycle de santé Formations dispensées au CTU	11 décembre 2015

<b>ARRIVEE AU SEMESTRE 2 EN CAS DE REORIENTATION OU TRANSFERT EN PROVENANCE D'UN AUTRE ETABLISSEMENT</b>	<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>
	15 janvier 2016



## DEMANDE D'INSCRIPTION HORS-DELAI

NOM (en lettres capitales) .....

Prénoms.....

Date de naissance ..... Lieu .....

Adresse et téléphone :.....

Adresse mail : .....

### EN VUE D'UNE INSCRIPTION A :

Composante :.....

Formation :..... Niveau (préciser le cycle et l'année).....

**MOTIF DE LA DEMANDE HORS-DELAI** : motiver de manière **détaillée** et joindre **obligatoirement les pièces justificatives** au motif du retard invoqué :

.....

.....

.....

.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Fait à Besançon, le .....

Signature du candidat

### Avis du directeur de la composante

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE pour les raisons suivantes :

.....

.....

Date et signature

### Décision du Président :

Demande d'inscription hors-délai acceptée

Demande d'inscription hors-délai refusée pour les raisons suivantes :

.....

.....

Pour le président et par délégation,

Le Vice-président de la CFVU, F. Muyard

Date et signature :

Si vous souhaitez contester la présente décision vous pouvez :

- former un recours administratif auprès du président de l'université (1 rue Claude Goudimel 25030 Besançon cedex)
- former un recours contentieux direct auprès de monsieur le président du tribunal administratif de Besançon (30 rue Charles Nodier Besançon cedex 3 ) dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle cette décision vous a été notifiée.





## UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

### MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

**Année universitaire 2015-2016**

Deust - Licence – Licence professionnelle – Master – Diplôme d'ingénieur

Règlement adopté par la CFVU du **XX** mai 2015

## CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

### 1. Communication des modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances

Le présent règlement est communiqué aux étudiants, par voie d'affichage, dès que les modalités en sont arrêtées au début de chaque année universitaire.

Des fiches précisant, dans le respect du présent règlement général, le détail par diplôme des modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont également affichées dans le même temps.

Ces modalités ne peuvent être modifiées en cours d'année.

### 2. Inscription pédagogique

L'orientation des étudiants est matérialisée par leur inscription pédagogique aux semestres, unités d'enseignement (UE) et éléments constitutifs des UE.

Les étudiants ne sont admis à composer qu'aux seules épreuves de contrôle continu et d'examen des UE et éléments pour lesquels ils ont pris une inscription pédagogique.

Cette inscription doit être réalisée dans les délais fixés par chaque composante de l'université.

### 3. Règles d'assiduité aux enseignements

L'assiduité aux TP et TD est obligatoire dans toutes les filières (**la participation en CM est obligatoire dans les Masters MEEF pour les fonctionnaires stagiaires**) ; toute absence doit être justifiée par un document officiel (ex. : arrêt de travail, convocation à un examen, etc...).

**Dès la troisième absence non justifiées** dans une UE, *y compris les dispositifs d'aide à la réussite*, le directeur de la composante de l'université peut exclure chaque étudiant concerné de la première session d'examen de l'UE.

## **4. Régime d'études**

### **4.1 Régime général**

L'évaluation des aptitudes et de l'acquisition des connaissances résulte du contrôle continu, d'examens terminaux ou d'une combinaison des deux, le contrôle continu faisant l'objet d'une application prioritaire.

Le contrôle continu comprend des épreuves écrites et/ou orales, organisées dans le cadre des périodes d'enseignement.

Le mode « examen terminal » comprend des épreuves communes à tous les étudiants qui se déroulent à l'issue des enseignements du semestre ou de l'année.

### **4.2 Régime spécial**

Les étudiants à profils particuliers peuvent bénéficier d'un régime spécial d'étude permettant de disposer d'aménagements dans les conditions définies par la charte des régimes spéciaux d'études (cf documents « charte des régimes spéciaux d'études »).

## CHAPITRE 2 : EXAMENS

### 1. Organisation des sessions

En ce qui concerne les masters, chaque composante précise dans les fiches par diplôme l'organisation du master : session unique ou deux sessions.

Dans le cadre des masters à session unique, un rattrapage du contrôle terminal est organisé pour les étudiants dont l'absence a été justifiée, lorsque la nature de l'élément pédagogique le permet.

Les modalités de ce rattrapage sont précisées dans les fiches par diplômes.

Pour les autres diplômes, deux sessions sont organisées par semestre (*en particulier pour les licences en six semestres*) ou par année (*diplômes validés par compensation annuelle uniquement*), la deuxième session étant une session de rattrapage.

Toutefois lorsque la nature d'un élément pédagogique n'est pas compatible avec l'organisation d'une deuxième session (*stage, projet, projet tutoré, atelier projet professionnel lorsqu'il est évalué sous forme d'un entretien à l'issue des enseignements, recherche documentaire évaluée sous forme d'un rapport, communication scientifique évaluée sous forme d'un rapport*), une seule session est organisée pour cet élément.

Les fiches détaillées par diplôme précisent le nombre de sessions pour chaque élément pédagogique.

Lorsque l'évaluation porte sur le seul contrôle continu en première session, la deuxième session s'appuie en tout ou partie sur un contrôle terminal.

Les deuxièmes sessions des semestres pairs et impairs des licences en six semestres et, le cas échéant, des autres diplômes dans lesquels s'exerce une compensation annuelle, sont positionnées à l'issue des semestres pairs.

Le positionnement de la deuxième session des semestres pairs moins de deux mois après la première session est accompagné de mesures pédagogiques particulières, qui peuvent notamment être les suivantes : soutien pédagogique, corrections assistées, tutorat.

### 2. Organisation des examens

#### 2.1 Epreuves d'examen

Les fiches spécifiques à chaque diplôme fournissent des informations détaillées relatives aux épreuves d'examen terminal : nombre, durée, nature, pondération contrôle continu/examen terminal...

La détermination des épreuves de contrôle continu est du ressort de l'enseignant responsable de l'élément pédagogique concerné.

## **2.2 Convocation des candidats**

Sauf dispositions plus favorables mises en œuvre par les composantes de l'université, la convocation des étudiants aux épreuves écrites et orales est faite par voie d'affichage, sur des panneaux réservés à cet effet dans la composante concernée, au moins quinze jours avant le début des épreuves. Elle comporte l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve.

Une convocation individuelle est envoyée par voie postale ou électronique, au minimum dix jours à l'avance, aux étudiants dispensés d'assiduité relevant du régime spécial décrit à la page 2 du présent règlement.

## **2.3 Déroulement des épreuves**

Lors de chaque épreuve, les surveillants contrôlent la carte des étudiants et vérifient leur identité.

Aucun étudiant ne peut être admis à composer s'il se présente après l'ouverture des sujets d'examen.

Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen avant 25 % du temps alloué à la composition.

Les surveillants font émarger les étudiants pour attester de leur présence à l'épreuve.

Tout incident affectant le déroulement de l'épreuve est consigné sur le procès-verbal de surveillance et fait l'objet, le cas échéant, d'un rapport écrit.

### *Fournitures et documents autorisés :*

Les candidats ne doivent disposer que des documents ou matériels autorisés dont la liste aura été portée à leur connaissance (*mention sur le sujet, affichage...*) et utiliser exclusivement les fournitures distribuées (*copies, feuilles de brouillon*).

Le prêt de document ou matériel entre les candidats est interdit.

Tout appareil électronique et/ou de communication à distance est proscrit (aide mémoire numérique, téléphone mobile, messagerie, agenda numérique, traducteur électronique etc...)

## **3. Copies**

### **3.1 Correction des copies**

La correction sous anonymat s'applique aux épreuves écrites des examens terminaux.

### **3.2 Communication des copies.**

Tout étudiant peut consulter sa copie pendant un an après la proclamation définitive des résultats. La consultation s'exerce sur place. Une copie peut être délivrée à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé.

#### 4. Proclamation des résultats

Après la délibération du jury, les résultats sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Le document affiché est daté et signé par le président du jury qui l'arrête dans sa forme définitive.

Les informations affichées ont un caractère officiel. Seul le procès-verbal de délibération du jury fait foi.

Aucun résultat n'est donné par téléphone ou par courrier électronique.

Le service de la scolarité est seul habilité à établir les relevés de notes et attestations de résultats.

#### 5. Cas particuliers : réclamations / absence aux examens / fraude aux examens et faits de nature à porter atteinte au bon fonctionnement de l'établissement.

##### 5.1 Réclamations

Toute réclamation concernant les examens doit être adressée par courrier au directeur de la composante de l'université concernée.

##### 5.2 Absence aux examens.

Absence injustifiée :

En cas d'absence à l'une ou l'autre des deux sessions d'examens (*contrôles terminaux et contrôle continu*), l'étudiant est considéré défaillant pour la session correspondante et ne peut donc pas prétendre à la validation de l'unité d'enseignement concernée par son absence. Dans ce cas, il ne peut pas non plus valider le semestre ou le diplôme par compensation au titre de la session concernée.

Absence justifiée :

Pour être pris en compte, le justificatif d'absence doit être présenté au service scolarité dans les 3 jours suivant la date de l'épreuve manquée.

Si le justificatif d'absence est accepté, l'étudiant peut alors se voir appliquer les modalités suivantes :

- Contrôles terminaux : la note 0 lui sera attribuée automatiquement ce qui lui évitera d'être considéré comme défaillant et permettra ainsi le calcul de la moyenne.

Toutefois, si l'étudiant ne souhaite pas que la note de 0 lui soit attribuée et préfère être considéré comme défaillant, il doit en faire la demande par écrit. Dans ce cas, la règle énoncée au 1<sup>er</sup> alinéa de cette rubrique -absence aux examens- s'applique.

- Contrôle continu : l'étudiant pourra, soit se voir attribuer la note 0, soit voir son épreuve neutralisée ou se voir proposer une épreuve de remplacement, selon la formation.

**5.3 Fraude aux examens / faits de nature à porter atteinte au bon fonctionnement de l'établissement : sanctions disciplinaires**

Toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen ainsi que tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction entraîne en outre automatiquement, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante. La juridiction disciplinaire peut également prononcer, à l'égard du fraudeur, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

**6. Formations cohabilitées.**

Les MCC applicables aux formations cohabilitées sont celles de l'université porteuse de la formation (lorsque la formation comporte plusieurs spécialités, les MCC applicables sont celles de l'établissement d'appartenance du responsable de la spécialité).

## CHAPITRE 3 : NOTATION / RATTRAPAGE / CAPITALISATION

### **Coefficients :**

Les fiches détaillées par diplôme précisent les coefficients des éléments pédagogiques.

### **Crédits européens :**

Le système des crédits européens a été adopté afin de faciliter la mobilité des étudiants entre universités de pays différents qui ont adopté ces normes communes.

Les crédits sont exprimés sous forme de valeur numérique et sont affectés à chaque unité d'enseignement, et le cas échéant, pour les études conduisant au grade de licence, à chaque élément constitutif d'une unité d'enseignement.

Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini par référence à la charge de travail demandée à l'étudiant, quelle qu'en soit la forme (travail personnel, stage, mémoire, projet).

Les fiches détaillées par diplôme précisent les crédits européens affectés à chaque élément pédagogique.

## **1. Notation**

### **1.1 Notes éliminatoires.**

Aucune note n'est éliminatoire, ~~sous réserve des exceptions suivantes :sauf dans la filières ISIFC (voir fiche spécifique au diplôme),~~

~~— dans les masters 2<sup>e</sup> année de l'UFR Sciences et techniques, la compensation par année (prévue au 2<sup>e</sup> alinéa de la rubrique « règles de compensation » ci-après) ne s'applique pas si la moyenne générale des UE de l'un des deux semestres est inférieure à 8/20. Seule s'exerce dans ce cas la compensation semestrielle.~~

### **1.2 Report des notes de la première à la deuxième session**

En deuxième session, une prise en compte partielle du contrôle continu de première session peut éventuellement être prévue. Elle peut porter sur la totalité des épreuves ou seulement sur une partie d'entre elles.

Les fiches spécifiques à chaque diplôme mentionnent les situations de prise en compte du contrôle continu à la deuxième session.

Lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues à un élément constitutif d'une unité d'enseignement non validée est égale ou supérieure à 10/20, les notes de cet élément sont reportées de la première à la deuxième session.

### **1.3 Renonciation à une note ou un résultat**

Aucune renonciation n'est possible.

Les étudiants ne doivent repasser que les épreuves non validées situées dans des unités d'enseignement non capitalisées, ou des semestres ou étapes (*années*) non acquis.

#### **1.4 Conservation des notes**

Lorsqu'ils n'ont pas obtenu leur diplôme, les étudiants inscrits dans les licences professionnelles, peuvent conserver, à leur demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20 en vue d'une éventuelle réinscription ultérieure dans le même diplôme.

#### **2. Deuxième session.**

Après application des règles de validation et de compensation spécifiques à chaque diplôme (*voir rubrique correspondante*), les étudiants ajournés en première session au diplôme, à l'étape (*année*), au semestre, à l'unité d'enseignement, doivent repasser toutes les épreuves proposées en deuxième session dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne (*sous réserve du dernier alinéa de la rubrique « report des notes de la première à la deuxième session »*).

Cette disposition s'applique aussi bien en cas de résultats insuffisants qu'en cas d'absence à tout ou partie des épreuves de première session.

En cas de non respect de cette obligation, les étudiants sont considérés absents, avec les conséquences prévues à la rubrique « absence aux examens ».

Les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session.

Les étudiants de l'UFR STAPS blessés physiquement au cours des activités sportives et empêchés de ce fait de participer aux épreuves de première session, peuvent, au titre de la deuxième session s'ils ne sont pas encore rétablis, bénéficier d'un aménagement des conditions d'examen sur présentation d'une attestation médicale établie par le médecin du service universitaire de médecine préventive.

#### **3. Capitalisation des unités d'enseignement et éléments constitutifs**

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

De même sont capitalisables, dans les licences en six semestres et en master, les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est également fixée.

Les unités d'enseignement et éléments constitutifs dans lesquels l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne gardent un résultat négatif et ne peuvent pas être capitalisés, même si l'étudiant a validé son semestre ou son année par compensation sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignement.

#### **4. Redoublement en deuxième année de master et en licence professionnelle.**

Compte tenu de la sélection à l'entrée, un redoublement en deuxième année de master et en licence professionnelle n'est possible que sur décision individuelle prise par le jury du diplôme dont le directeur de la composante est informé.

## CHAPITRE 4 : VALIDATION / COMPENSATION / SEMESTRE EN DETTE

### 1. Validation

#### 1.1 Mode de validation du diplôme

L'étudiant peut obtenir son diplôme, soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation entre unités d'enseignement.

La validation d'un diplôme confère la totalité des crédits européens prévue pour le diplôme, quel que soit son mode d'obtention (*acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant ou compensation entre unités d'enseignement*).

#### 1.2 Mode de validation des diplômes intermédiaires dans le cadre du cursus LMD

La délivrance du diplôme intermédiaire de DEUG nécessite l'acquisition en formation des quatre premiers semestres du cursus licence (*compensation par semestre, et par année –entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4-*).

La délivrance du diplôme intermédiaire de maîtrise nécessite l'acquisition en formation des deux premiers semestres du cursus master (*compensation par semestre et entre les deux semestres*).

### 2. Règles de compensation

Pour les cursus conduisant à la licence en six semestres et au master, la compensation est organisée sur le semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignement, pondérées par les crédits européens, dont l'échelle des valeurs est identique à celle des coefficients.

Pour ces mêmes diplômes, la compensation s'exerce en outre par année entre les semestres 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6 pour la licence, et entre les semestres 1 et 2, 3 et 4 pour le master. ~~Toutefois, en deuxième année de master, la compensation s'exerce uniquement par semestre lorsque l'un des deux semestres est constitué exclusivement d'unités de stages, mémoires ou projets tutorés. Cette règle s'applique dans l'ensemble des composantes de l'Université, sauf à l'UFR Sciences et Techniques (cette composante excluant la compensation annuelle dans le seul cas d'une note inférieure à 8/20 dans l'un des deux semestres –cf rubrique « notes éliminatoires»).~~

~~Toutefois, en ce qui concerne les masters (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année), la compensation par année ne s'exerce pas dans les cas suivants :~~

- ~~- lorsque la moyenne obtenue à l'un des deux semestres est inférieure à 8~~
- ~~- lorsque l'un des deux semestres est constitué exclusivement d'unités de stages, mémoires ou projets tutorés~~

Sauf cas des masters qui ne comportent qu'une seule session d'examen, la compensation annuelle visée à l'alinéa précédent s'exerce dans un premier temps sur les premières sessions des deux semestres concernés. En cas de non validation, l'étudiant doit se présenter aux

épreuves de deuxième session des UE du semestre non acquis dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne (*sauf cas des masters comportant une seule session*).

Pour les diplômes validés uniquement par compensation annuelle, celle-ci s'exerce sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignement, pondérées par leurs coefficients.

C'est en particulier le cas pour la licence professionnelle, qui nécessite l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, mais aussi une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Le mode de validation de la filière d'ingénieurs ISIFC « Instrumentation et techniques biomédicales » est précisé sur la fiche détaillée spécifique à ce diplôme.

### **3. Poursuite d'études avec semestre de retard**

Dans le cadre du cursus des licences en six semestres :

- la poursuite des études en L2 est de droit pour tout étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1,
- la poursuite des études en L3 est de droit pour tout étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2.

La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Dans le cadre du cursus master, la poursuite des études dans le deuxième semestre **est** de droit pour tout étudiant n'ayant pas validé le premier semestre. De même, la poursuite des études dans le quatrième semestre est de droit pour tout étudiant n'ayant pas validé le troisième semestre. En revanche, le passage dans le troisième semestre du master implique l'obtention préalable des deux premiers semestres.

## CHAPITRE 5 : JURY

### 1. Désignation et composition

Les jurys sont désignés par le directeur de la composante de rattachement du diplôme, par délégation du Président de l'Université.

Leur composition est fixée dans le respect de la loi ainsi que des règlements régissant chacun des diplômes concernés.

Elle fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins quinze jours avant les examens.

### 2. Points de jury, modification de notes en délibération de jury

Le jury peut décider de valider le semestre (cursus LMD), l'année ou le diplôme en examinant l'ensemble des résultats de l'étudiant au moment des délibérations. Il modifie alors, s'il le juge opportun, la note obtenue à l'une ou l'autre des unités d'enseignement. Il peut aussi attribuer des points de jury soit globalement soit ciblés sur des unités d'enseignement. Les points de jury figurent en tant que tels sur les relevés de notes remis aux étudiants.

### 3. Attribution des points de bonus UEL (se reporter au chapitre 6).

### 4. Autres dispositions

#### 4.1 Correspondance entre éléments pédagogiques

En cas d'évolution de la structure des enseignements, les équipes pédagogiques définissent la correspondance entre les éléments acquis et ceux de la nouvelle structure.

#### 4.2 Mentions et seuils

##### *Règles générales*

Une mention est attribuée par diplôme selon la note moyenne coefficientée obtenue par l'étudiant :

$\geq 10$ et $< 12$	mention « Passable »
$\geq 12$ et $< 14$	mention « Assez Bien »
$\geq 14$ et $< 16$	mention « Bien »
$\geq 16$	mention « Très Bien »

Pour les licences en six semestres et les masters, la mention est attribuée sur la base de la moyenne des notes des deux derniers semestres du diplôme.

En ce qui concerne les doctorats, les mentions sont attribuées dans les conditions prévues par la réglementation ministérielle relative à la formation doctorale.

Le titre d'ingénieur diplômé est délivré sans mention.

**4.3 Attribution d'une mention à un diplôme obtenu en totalité ou partiellement par validation d'acquis au sens de la loi du 17 janvier 2002**

Les mentions s'appliquent également aux diplômes obtenus en totalité ou partiellement par validation d'acquis. A cet effet, les jurys (*jury de validation des acquis de l'expérience ou jury du diplôme pour les validations d'études*) attribuent une mention au diplôme qui reflète l'ensemble des compétences de l'étudiant.

**4.4 Attribution d'une mention à un diplôme comportant une période d'études à l'étranger**

Pour permettre l'attribution d'une mention aux diplômés ayant bénéficié de la prise en considération d'une période d'études validée par un établissement étranger, une note globale est affectée à la période d'études à l'étranger considérée. Le poids représenté par cette note est équivalent au poids des crédits européens affectés à cette période par rapport à l'ensemble des crédits du diplôme (sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre).

En revanche, en ce qui concerne la validation d'un cursus intégré dans le cadre d'un échange international, les notes sont attribuées soit à chacune des unités d'enseignement, soit globalement pour la période considérée, afin de tenir compte des différentes organisations selon les établissements étrangers concernés.

## **CHAPITRE 6 : UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRES (UEL).**

Les UEL sont des enseignements que tous les étudiants inscrits dans un diplôme national de DEUST, licence, licence professionnelle, master et diplôme d'ingénieur (à l'exception des étudiants du CTU) peuvent suivre en plus des UE de leur formation. Les UEL peuvent avoir des formats variables. Chaque UEL est pilotée par un responsable enseignant.

Une UEL maximum peut être suivie par semestre. Une fois acquise, l'UEL ne peut pas être suivie une nouvelle fois au cours du cursus de l'étudiant.

Les UEL peuvent permettre l'octroi d'un bonus de 0.20 points maximum sur la moyenne du semestre et l'attribution de crédits ECTS.

Lorsque l'UEL prévoit l'octroi d'un bonus, le responsable de l'UEL propose pour chaque étudiant l'attribution d'un bonus de 0.2 points maximum.

Ces points bonus sont automatiquement validés par le jury du diplôme.

L'attribution des points bonus s'applique à la 1<sup>ère</sup> session ainsi qu'à la 2<sup>ème</sup> session (lorsque celle-ci a lieu) quand le semestre concerné n'a pas été validé lors de la 1<sup>ère</sup> session.

Pour les étudiants AJAC, l'attribution des points bonus s'effectue sur le semestre de l'année en dette (année inférieure).

Les étudiants ont la possibilité de renoncer à l'attribution des points bonus. Dans ce cas, ils doivent en faire la demande auprès de la scolarité de leur composante dans les 5 jours après l'affichage des résultats.

Les UEL validées apparaissent dans le cadre 6.1 du supplément au diplôme.

En fonction des places disponibles, une sélection peut-être opérée sur la base de différents critères : motivation, représentativité des composantes, niveau de pratique ou matériel nécessaire, date de réception de la demande d'inscription etc...

Les modalités de fonctionnement et de contrôle des connaissances des UEL sont précisées dans des tableaux récapitulatifs (mis en ligne à chaque début d'année sur l'ENT).



ISIFC	Calendrier 2015-2016													
Formation	1er jour de présence des étudiants	Fin des cours du S1	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S1	Début des cours du S2	Fin des cours du S2	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S2	Période de la session de rattrapage du S1	Période de la session de rattrapage du S2	Date prévisionnelle de publication des résultats (session de rattrapage)	fin d'année	Si Contrôle continu intégral le préciser	Vacances Toussaint (oui/non)
ISIFC 1ère année	01/09/2015	22/01/2016			26/01/2016	26/06/2016						30-sept-16	CC	oui
ISIFC 2ème année	01/09/2015	22/01/2016			26/01/2016	26/06/2016						30-sept-16	CC	oui
ISIFC 3ème année	04/09/2015	04/12/2015			07/12/2015	30/06/2016						30-sept-16	CC	non
Master International	12/10/2015	19/02/2016			29/02/2016	08/07/2016						30-sept-16	CC	non
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		
												30-sept-16		

IUT Belfort-Montbéliard														
Calendrier 2015-2016														
Formation	1er jour de présence des étudiants	Fin des cours du S1	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S1	Début des cours du S2	Fin des cours du S2	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S2	Période de la session de rattrapage du S1	Période de la session de rattrapage du S2	Date prévisionnelle de publication des résultats (session de rattrapage)	fin d'année	Si Contrôle continu intégral le préciser	Vacances Toussaint (oui/non)
DUT CS Animation	31-août-15	9-janv.-16		Contrôle Continu	11-janv.-16	30-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	Contrôle continu	oui
DUT CS Gestion Urbaine	31-août-15	9-janv.-16		Contrôle Continu	11-janv.-16	30-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	Contrôle continu	oui
DUT CS Services à la personne	31-août-15	9-janv.-16		Contrôle Continu	11-janv.-16	30-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	Contrôle continu	oui
DUT Génie Civil Constr Durable	1-sept.-15	9-janv.-16		Contrôle Continu	11-janv.-16	30-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	Contrôle continu	Oui
DUT GEII	1-sept.-15	9-janv.-16		Contrôle Continu	11-janv.-16	30-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	Contrôle continu	oui
DUT GTE	1-sept.-15	16-janv.-16		Contrôle Continu	18-janv.-16	18-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	Contrôle continu	oui
DUT Informatique	31-août-15	9-janv.-16		Contrôle Continu	18-janv.-16	4-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	contrôle continu	oui
DUT TC	4-sept.-15	8-janv.-16		Contrôle Continu	11-janv.-16	17-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	contrôle continu	oui
DUT GACO 1 initiale	1-sept.-15	9-janv.-16		Contrôle continu	25-janv.-16	17-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	contrôle continu	oui
DUT GACO1 app	7-sept.-15	18-déc.-15		Contrôle continu	11-janv.-16	17-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	Contrôle continu	oui
DUT GACO2 initiale	2-sept.-15	15-janv.-16		Contrôle continu	25-janv.-15	17-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	contrôle continu	oui
DUT GACO2 App	2-sept.-15	15-janv.-16		Contrôle continu	25-janv.-15	17-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	contrôle continu	oui
DUT MMI	31-août-15	9-janv.-16		Contrôle Continu	11-janv.-16	30-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	Contrôle continu	oui
DUT MP	7-sept.-15	15-janv.-16		Contrôle Continu	18-janv.-16	17-juin-16			contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	Contrôle continu	oui
DUT R&T	31-août-15			Contrôle Continu					contrôle continu	contrôle continu		30-sept-16	Contrôle continu	oui
LP IS	7-sept.-15									4-juil.-16	11-juil.-16	30-sept-16	Contrôle continu	oui
LP FVPI	7-sept.-15									4-juil.-16	11-juil.-16	30-sept-16	Contrôle continu	oui
LP CTPEB	7-sept.-15	pas de découpage en semestres									24-juin-16	30-sept-16	Contrôle continu	oui
LP VEGA	2-sept.-15	9-janv.-16	-	Contrôle continu	11-janv.-16	18-juin-16	-	Contrôle continu	du 06 au 10/07 2016	du 06 au 10/07 2016	10-juil.-16	30-sept-16		oui
LP TEPROW	7-sept.-15	31-déc.-15	aucune	aucune	1-janv.-16	27-juin-16	aucune	aucune	22-28/08/2016	22-28/08/2016	2-sept.-16	30-sept-16		oui
LP TICAMACO initiale	7-sept.-15					10-juin-16					13-juin-16	30-sept-16	contrôle continu	oui
LP TICAMACO apprentis	14-sept.-15					10-juin-16					13-juin-16	30-sept-16	contrôle continu	oui
LP ADIO	2-sept.-15	18-déc.-15	Contrôle continu	Contrôle continu	4-janv.-15	5-févr.-16	Contrôle continu	Contrôle continu				30-sept-16		oui
LP MOSEL	7-sept.-15	18-déc.-15	Contrôle continu	Contrôle continu	4-janv.-15	30-juin-16	Contrôle continu	Contrôle continu		4-juil.-16	11-juil.-16	30-sept-16		oui
LP WEBDESIGN Initiale	31-août-15									4-juil.-16	7-juil.-16	30-sept-16	contrôle continu	oui
LP WEBDESIGN Apprentissage	31-août-15									11-juil.-16	13-juil.-16	30-sept-16	contrôle continu	oui
LP CIM	1-sept.-15					17-juin-16				20/6/16 au 24/6/16	27-juin-16	30-sept-16	contrôle continu	OUI pour form initiale
LP DORA	31-août-15			14 au 18/12		26-févr		29/02 au 04/03			20-juin-16	30-sept-16		oui
LP CART	7-sept.-15						S2-S5	Semaine 8,9,10		DU 08 au 12/06 2016	19-juin-16	30-sept-16		oui

Nom de la composante	Calendrier 2015-2016														
	Formation	1er jour de présence des étudiants	Fin des cours du S1	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S1	Début des cours du S2	Fin des cours du S2	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S2	Période de la session de rattrapage du S1	Période de la session de rattrapage du S2	Date prévisionnelle de publication des résultats (session de rattrapage)	fin d'année	Si Contrôle continu intégral le préciser	Vacances Toussaint (oui/non)
DUT Chimie	01/09/2015	08/01/2016		cc	11/01/2016	04/07/2016		cc				05/07/2016	30-sept-16	En contrôle continu	oui
LP Industries chimiques et Pharmaceutiques spécialité Analyse Chimique	09/09/2015			cc				cc	du 11/07/2016 au 13/07/2016	du 11/07/2016 au 13/07/2016	18/07/2016	30-sept-16	En contrôle continu	oui	
LP Transformations industrielles spécialité Traitement de surface et gestion environnementale	10/09/2015			cc				cc	du 11/07/2016 au 13/07/2016	du 11/07/2016 au 13/07/2016	18/07/2016	30-sept-16	En contrôle continu	oui	
DUT 'Hygiène Sécurité Environnement'	02-sept-15	24-janv-16			25-janv-16	02-juil-16						04-juil-16	30-sept-16	Contrôle Continu Intégral	OUI
LP Sécurité des biens et des personnes, spécialité Prévention des risques professionnels et environnementaux	07/09/2015					07/07/2015				6-11/06/2016	07/07/2016	30-sept-16	oui	non pour étudiants stage - non pour les contrats pro	
DUT GMP	02/09/2015	15/01/2016		cc	18/01/2016	04/07/2016		cc			05/07/2016	30-sept-16	En contrôle continu	oui	
LPRO GPI-GPI	07/09/2015			cc				cc			13/07/2016	30-sept-16		oui	
LPRO MPPN	07/09/2015			cc				cc			13/07/2016	30-sept-16		oui	
DUT GEA	02/09/2015	06/01/2016		cc	07/01/2016	04/07/2016		cc			05/07/2016	30-sept-16	cc	OUI	
LP Commerce	07/09/2015	15/02/2016								16/06/2016	08/07/2016	30-sept-16	Oui	OUI pour étudiants stage -	
LPRO Gestion des ressources humaines Spécialité : piloter les ressources humaines dans les petites et moyennes organisations	31/08/2015	18/12/2015	Contrôle continu	Contrôle continu	04/01/2016	04/03/2016	Contrôle continu	Contrôle continu	01/07/2015	01/07/2016	08/07/2016	30-sept-16	oui	oui	
DUT Infocom	02-sept	18-déc			04-janv	04-juil					05/07/2016	30-sept-16	cc	oui	
LP communication publique	02-sept	16-déc	contrôle continu	contrôle continu	29-mars	30-juin		contrôle continu	du 07/07/2016 au 09/07/2016	du 07/07/2016 au 09/07/2016	13/07/2016	30-sept-16	contrôle continu	oui	
LP Assistant marketing	02-sept		contrôle continu	contrôle continu			contrôle continu	contrôle continu	du 07/07/2016 au 09/07/2016	du 07/07/2016 au 09/07/2016	01/09/2016	30-sept-16	contrôle continu	oui	
DUT GLT	03-sept	15-janv		cc	18-janv	04-juil		cc			04-juil	30-sept-16	cc intégral	oui	
Licence professionnelle Logistique / Management de la Logistique Interne	07-sept			CC					du 12/09/2016 au 16/09/2016	du 12/09/2016 au 16/09/2016	26/09/2016	30-sept-16	En contrôle continu	oui	
Licence professionnelle Logistique / Distribution et Transports Internationaux	07-sept			CC					du 12/09/2016 au 16/09/2016	du 12/09/2016 au 16/09/2016	26/09/2016	30-sept-16	En contrôle continu	oui	
DUT GIM	02-sept				18-janv	04-juil					04-juil	30-sept-16	En contrôle continu	oui	
Lpro maintenance plasturgie et éco plasturgie	09-sept								DU 29/08 au 31/08/2016	DU 29/08 au 31/08/2016	31/08/2016	30-sept-16	En contrôle continu	oui	
												30-sept-16			

UFR SJEPG	Calendrier 2015-2016													
Formation	1er jour de présence des étudiants	Fin des cours du S1	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S1	Début des cours du S2	Fin des cours du S2	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S2	Période de la session de rattrapage du S1	Période de la session de rattrapage du S2	Date prévisionnelle de publication des résultats (session de rattrapage)	fin d'année	Si Contrôle continu intégral le préciser	Vacances Toussaint (oui/non)
LP Notariat (1)	21/09/2015	11/12/2015	pas de révision	du 14/12/2015 au 18/12/2015	04/01/2016	19/03/2016	pas de révision	21/03/2016 au 25/03/2016	1ère quinzaine septembre	1ère quinzaine septembre	30/09/2016	30-sept-16	oui	non
Master 2 Protection des droits fondamentaux et des libertés	29/09/2015	04/03/2016	07/03/2016 au 11/03/2016	Du 07/04/2016 au 08/04/2016	Stage (1) 25/04/2016	Stage (1)	Néant	Soutenance	pas de session 2	pas de session 2	30/09/2016	30-sept-16	oui	Non

(1) Sous réserve de validation du calendrier par l'Université de Bourgogne et disponibilité des professionnels



UFR SMP		Calendrier 2015-2016														
Formation	1er jour de présence des étudiants	Fin des cours du S1	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S1		Début des cours du S2	Fin des cours du S2	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S2	Période de la session de rattrapage du S1	Période de la session de rattrapage du S2	Date prévisionnelle de publication des résultats (session de rattrapage)	fin d'année	Si Contrôle continu intégral le préciser	Vacances Toussaint (oui/non)	
PACES	26 au 28-08-15 (réunions de pré-)	04/12/2015	semaine du 07-12-15	semaine du 14-12-15		04/01/2016	06/05/2016	semaine du 09-05-16	semaine du 16-05-16	sans objet	sans objet	sans objet	30-sept-16	-	non	
APEMR	26 au 28-08-15 (réunions de pré-)	04/12/2015	semaine du 07-12-15	semaine du 14-12-15		04/01/2016	06/05/2016	semaine du 09-05-16	semaine du 16-05-16	sans objet	sans objet	sans objet	30-sept-16	-	non	
DFGSM2	24/08/2015	11/12/2015	02/11/2015 au 06/11/2015 et du 19/10 au 27/10/2015 et du	9-10/11/2015 at 17-18/12/2015		04/01/2016	08/04/2016	15 au 19/02/2016 et du 11/04/2016	22-23/02/2016 et 25/04 au 2/05/2016	du 6 au 10 juin 2016		semaine du 13 au 17/06/2016	30-juin-16	-	non	
DFGSM3	07/09/2015	11/12/2015	17-18/10/2015	19-20/10/2015		04/01/2016	08/04/2016	18-19/02/2016 et 21-22-25/04/2016	26/04 au 02/05/2016	13 au 17 juin 2016		semaine du 20 au 24/06/2016	30-juin-16	-	non	
DFASM1	07/09/2015	18/12/2015	1-2/12/2015	3-4/12/2015	ECNi ( ECN interrégionales) : 20-	04/01/2016	30/06/2015	26-27/01/2016 et 20-21/04/2016	28-29/01/2016 et 22/04/2016 et 03-15-16/03/2015 et 4-5/06/2016	14/12/2016	21/03/2016 et 23 au 25/05/2016	30/06/2016	06-sept-16	-	non	
DFASM2			ECNi - Tests nationaux : 07/12 au 11/12/2015	ECNi - Tests nationaux : 07/03 au 11/03/2016 + ECNi NATIONALES : 20 au 24/06/2016				01/02/2016	09/05/2016 juin 2016	06-sept-16	-			non		
DFASM3									06-sept-16	-	non					
INTERNES en MEDECINE et PHARMACIE																
L'Internat varie de 6 à 10 semestres. On ne compte donc pas en années universitaires mais en semestres qui suivent toujours le même découpage (1er mai/ 31 octobre et 1er novembre/ 30 avril). Les IA se déroulent d'octobre à mars (DES, DESC et Instances de thèse)																
DFGSP2	17/08/2015	18/12/2015	4/01 au 8/01/16	11/01 au 15/01/16		18/01/2016	29/04/2016	2/05 au 6/05/2016	9/05 au 13/05/2016	27/06 au 1/07/2016	27/06 au 01/07/2016	20/07/2016	30-sept-16	-	OUI	
DFGSP3	07/09/2015	11/12/2015	14/12 au 18/12/2015	04/01/2016 au 8/01/2016		11/01/2016	08/04/2016	25/04/2016 au 29/04/2016	2,3,4/05 at 9 au 13/05/2016	27/06 au 01/07/2016	27/06 au 01/07/2016	20/07/2016	30-sept-16	-	Non	
DFASP1	07/09/2015	11/12/2015	14/12 au 18/12/2015	04/01/2016 au 8/01/2016		11/01/2016	08/04/2016	25/04/2016 au 29/04/2016	2,3,4/05 at 9 au 13/05/2016	27/06 au 01/07/2016	27/06 au 01/07/2016	20/07/2016	30-sept-16	-	Non	
DFASP2	03/09/2015	11/12/2015	14/12 au 18/12/2015	04/01/2016 au 8/01/2016		11/01/2016	08/04/2016	25/04 au 29/04/2016	2,3,4/05 at 9 au 13/05/2016	27/06 au 01/07/2016	27/06 au 01/07/2016	20/07/2016	30-sept-16	-	Non	
PH6	17/08/2015	04/12/2015	07/12 au 11/12/2015	15/12 au 18/12/2015		04/01/2016 (début stage)	22/06/2016 (fin stage)		23 et 24/06/2016 (examen de stage)	A définir courant d'année avec les		30/01/2016	30-juin-16	-	Non	
Maieutique 2ème année	24/08/2015	09/12/2015	10-11/12/2015	14-18/12/2015		04/01/2016	08/04/2016	11-15/04/2016	25-29/04/2016	06-17/06/2016	06-17/06/2016	07/07/2016	08/07/2016	mixte	week end prolongé	
Maieutique 3ème année	14/09/2015	09/12/2015	10-11/12/2015	14-18/12/2016		04/01/2016	12/04/2016	13-15/04/2016	25-29/04/2016	06-17/06/2016	06-17/06/2016	07/07/2016	08/07/2016	mixte	week end prolongé	
Maieutique 4ème année	24/08/2015	20/11/2015	23-24/11/2015	25-27/11/2015		25/01/2016	12/04/2016	13-15/04/2016	25-29/04/2016	06-17/06/2016	06-17/06/2016	07/07/2016	08/07/2016	mixte	non	
Maieutique 5ème année	14/09/2015	12/12/2015	4-6/01/2015	6-8/01/2015		11/01/2016	01/04/2016	04-08/04/2016	11-15/04/2016	06-10/07/2016	06-10/07/2016	07/07/2016	08/07/2016	mixte	non	
Orthophonie 1ère année	03/09/2015	18/12/2015	17 et 18/12	4 au 15 janvier 2015		18/01/2016	04/05/2016	5 au 7 mai 2016	9 au 13/05/2016	13 au 17/06/2016		23/07/2016	30-juil-16	-	Non	
Orthophonie 2ème année	03/09/2015	18/12/2015	17 et 18/12	4 au 15 janvier 2015		18/01/2016	04/05/2016	5 au 7 mai 2016	9 au 13/05/2016	13 au 17/06/2016		23/07/2016	30-juil-16	-	non	
Orthophonie 3ème année	03/09/2015	18/12/2015	17 et 18/12	4 au 15 janvier 2015		18/01/2016	04/05/2016	5 au 7 mai 2016	9 au 13/05/2016	13 au 17/06/2016		23/07/2016	30-juil-16	-	non	
Orthophonie 4ème année	03/09/2015	18/12/2015	Stage	stage		stage	04/05/2016	5 au 7 mai 2016	9 au 13/05/2016 et 21 au 25/05/2016 +	20 au 24/06/2016		23/07/2016	30-juil-16	-	non	
LICENCE PRO. REFRACTION ANALYSE ET PRISE EN CHARGE DU DEFICIT VISUEL	07/09/2015	15/01/2016		du 11 au 15/01/2016		30/02/2016	24/06/2016		du 20 au 24/06/2016	du 27 juin au 1 juillet 2016	du 27 juin au 1 juillet 2016	12/07/2016	31-août-16	-	non	
MASTER 2ème année RELATION HOTE GREFFON	05-oct-15	18-déc-15	01/12 au 15/12	16/12 au 18/12		stage : 04/01/2016	stage : 30/06/2016	Non Concerné	23 et 24 juin 2016	15-mars-16	Non Concerné	Non Concerné	31-août-16	-	Non	
MASTER 2ème année Gestion des risques Infectieux et	28/09/2015	12/04/2015	semaines 50 et 51	Semaine 52 (2015)		01/04/2016	31/05/2016	semaines 22, 23, 24 (2016)	Semaine 25 (2016)	Semaine 5 (2016)	Semaine 37 (2016)	Semaine 37 (2016)	30-sept-16	-	Oui	
MASTER 1ère année BIOLOGIE ET PRODUITS DE SANTE	17 septembre 2015	19/12/2015	janv-16	janv-16		18/01/2016	08/04/2016	FIN AVRIL DEBUT MAI 2016	mai-16	juin-16	juin-16	juin-16	30-sept-16	-	NON	
LICENCE PROFESSIONNELLE Industries chimiques et pharmaceutiques	14/09/2015	18/12/2015		Contrôle terminal à la fin de chaque UE		04/01/2016	24/06/2016		Contrôle terminal à la fin de chaque UE	05/09/2016	05/09/2016	08/07/2016	30-sept-16	-	NON	
MASTER SPE 1ère année (ERCE-IPS-EGREP)	21/09/2015	14/12/2015	15/12/2015	16/12/2015		04/01/2016	avr-16		06 ET 07/04/2016	31/05/2016 ET 01/06/2016	02/06/2016 et 03/06/2016	3e semaine de juin 2016	30-sept-16	-	non	

Le calendrier des examens est extrêmement contraint en raison de la parution tardive des dates des tests nationaux des ECN-I et de la date définitive des ECN-I.



UFR STGI		Calendrier 2015-2016													
Formation	1er jour de présence des étudiants	Fin des cours du S1	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S1	Début des cours du S2	Fin des cours du S2	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S2	Période de la session de rattrapage du S1	Période de la session de rattrapage du S2	Date prévisionnelle de publication des résultats (session de rattrapage)	fin d'année	Si Contrôle continu intégral le préciser	Vacances Toussaint (oui/non)	
Licence LEA 1ère année	entre le 7 et le 11 septembre 2015	18-déc-15	du 19 décembre au 3 janvier 2015	du 4 au 8 janvier 2016	11-janv-16	29-avr-16	du 30 avril au 11 mai 2016	du 12 au 20 mai 2016	du 13 au 17 juin 2016	du 20 au 24 juin 2016	04/07/2016	30-sept-16		oui	
Licence LEA 2ème année	entre le 7 et le 11 septembre 2015	18-déc-15	du 19 décembre au 3 janvier 2015	du 4 au 8 janvier 2016	11-janv-16	29-avr-16	du 30 avril au 11 mai 2016	du 12 au 20 mai 2016	du 13 au 17 juin 2016	du 20 au 24 juin 2016	04/07/2016	30-sept-16		oui	
Licence LEA 3ème année	entre le 7 et le 11 septembre 2015	18-déc-15	du 19 décembre au 3 janvier 2015	du 4 au 8 janvier 2016	11-janv-16	11/03/2016 (hors stage)	du 12 mars au 14 mars 2016	du 14 au 18 mars 2016	du 13 au 17 juin 2016	du 20 au 24 juin 2016	04/07/2016	30-sept-16		oui	
Master LEA spécialité Langues et Commerce Electronique 1ère année	entre le 7 et le 11 septembre 2015	18-déc-15	du 19 décembre au 3 janvier 2015	du 4 au 8 janvier 2016	11-janv-16	12/02/2016 (hors stage)	du 13 au 21 février 2016	du 22 au 26 février 2016	Session unique	Session unique		30-sept-16		oui	
Master LEA spécialité Langues et Commerce Electronique 2ème année	entre le 7 et le 11 septembre 2015	18-déc-15	du 19 décembre au 3 janvier 2015	du 4 au 16 janvier 2016	18/01/2016 (stage)	stage	-	entre le 1 et le 15 septembre 2016	Session unique	Session unique		30-sept-16		oui	
L3 SLIC	07/09/2015	08/01/2016	19/12/2015 au 04/01/2016	04/01/2016 au 08/01/2016	11/01/2016	01/04/2016	21/04/2016 au 26/04/2016	29/03/2016 au 01/04/2016	16/06/2016 au 22/06/2016	16/06/2016 au 22/06/2016	Début juillet 2016	30-sept-16		Oui	
M1 PSM	07/09/2015	08/01/2016	19/12/2015 au 04/01/2016	04/01/2016 au 08/01/2016	18/01/2016	27/05/2016	16/05/2016 au 20/05/2016	23/05/2016 au 27/05/2016	Session unique	Session unique		30-sept-16		Oui	
M2 PSM	07/09/2015	08/01/2016	19/12/2015 au 04/01/2016	04/01/2016 au 08/01/2016	11/01/2016	29/01/2016	-	CC	Session unique	Session unique		30-sept-16		Oui	
M2 IMR	09/09/2015	08/01/2016	19/12/2015 au 04/01/2016	04/01/2016 au 08/01/2016	11/01/2016	29/01/2016	18/01/2016 au 22/01/2016	25/01/2016 au 29/01/2016	Session unique	Session unique		30-sept-16		Oui	
L1 Droit + AES	11/09/2015	18/12/2015	du 21/12/15 au 1/1/16	du 4 au 15/1/16	18/01/2016	29/04/2016	du 2 au 6/5/16	du 9 au 20/5/16	du 13 au 22/6/16	du 23/6 au 1/7/16	04/07/2016	30-sept-16		oui	
L2 Droit + AES	14/09/2015	18/12/2015	du 21/12/15 au 1/1/16	du 4 au 15/1/16	18/01/2016	29/04/2016	du 2 au 6/5/16	du 9 au 20/5/16	du 13 au 22/6/16	du 23/6 au 1/7/16	04/07/2016	30-sept-16		oui	
L3 Droit + AES	14/09/2015	18/12/2015	du 21/12/15 au 1/1/16	du 4 au 15/1/16	18/01/2016	08/04/2016	du 11 au 22/4/16	du 25 au 29/4/16	du 20 au 24/6/16	du 27/6 au 1/7/16	04/07/2016	30-sept-16		oui	
MRH 1	14/09/2015	18/12/2015	Contrôle continu intégral			11/01/2016	18/03/2016	Contrôle continu intégral pas de rattrapage				04/07/2016	30-sept-16	CC	oui
MRH 2	14/09/2015	22/01/2016				25/01/2016	26/02/2016					12/09/2016	30-sept-16		
MRH 2 Apprentissage	31/08/2015	22/01/2016				25/01/2016	26/02/2016					12/09/2016	30-sept-16		
LICENCE 1 BIOLOGIE	07/09/2015	19/12/2015	19/12/2015 au 04/01/2016	4 AU 8/01/2016	18/01/2016	27/05/2016	CC	CC	20 AU 24/06/2016	20 AU 24/06/2016	04/07/2016	30-sept-16		OUI	
LICENCE 2 BIOLOGIE	07/09/2015	19/12/2015	19/12/2015 au 04/01/2016	4 AU 8/01/2016	11/01/2016	27/05/2016	CC	CC	20 AU 24/06/2016	20 AU 24/06/2016	04/07/2016	30-sept-16		OUI	
LICENCE 3 BIOLOGIE	07/09/2015	19/12/2015	19/12/2015 au 04/01/2016	4 AU 8/01/2016	11/01/2016	27/05/2016	CC	CC	20 AU 24/06/2016	20 AU 24/06/2016	04/07/2016	30-sept-16		OUI	
MASTER 1 GDE	14/09/2015	19/12/2015	19/12/2015 au 04/01/2016	4 AU 8/01/2016	11/01/2016	27/05/2016	CC	CC	Session unique	Session unique	04/07/2016	30-sept-16		OUI	
MASTER 2 GDE	14/09/2015	12/02/2016	CC	CC	01/03/2016 (stage)	stage	CC	CC	Session unique	Session unique		30-sept-16	CC	OUI	
CMI ET	07/09/2015	19/12/2015	19/12/2015 au 04/01/2016	4 AU 8/01/2016	18/01/2016	27/05/2016	CC	CC	Session unique	Session unique		30-sept-16		OUI	
Licence L1 PC-SPI	07/09/2015	08/01/2016	CC	CC	11/01/2016	20/05/2016	CC	CC	du 06 au 10/06/16	du 20 au 24/06/16	06/07/2016	30-sept-16	CC	OUI	
Licence L2 PC-SPI	07/09/2015	08/01/2016	CC	CC	11/01/2016	20/05/2016	CC	CC	du 06 au 10/06/16	du 20 au 24/06/16	06/07/2016	30-sept-16	CC	OUI	
Licence L3 TE	07/09/2015	08/01/2016	CC	CC	11/01/2016	20/05/2016	CC	CC	du 06 au 10/06/16	du 20 au 24/06/16	06/07/2016	30-sept-16	CC	OUI	
Licence L3 IEE	07/09/2015	08/01/2016	CC	CC	11/01/2016	20/05/2016	CC	CC	du 06 au 10/06/16	du 20 au 24/06/16	06/07/2016	30-sept-16	CC	OUI	
Master M1 ITE	07/09/2015	15/01/2016	CC	CC	18/01/2016	03/06/2016	CC	CC	Session unique	Session unique	10/06/2016	30-sept-16	CC	OUI	
Master M1 EE	07/09/2015	15/01/2016	CC	CC	18/01/2016	03/06/2016	CC	CC	Session unique	Session unique	10/06/2016	30-sept-16	CC	OUI	
Master M2 ITE	07/09/2015	15/01/2016	CC	CC	18/01/2016	31/08/2016	CC	CC	Session unique	Session unique	09/09/2016	30-sept-16	CC	OUI	
Master M2 EE	07/09/2015	26/02/2016	CC	CC	29/02/2016	31/08/2016	CC	CC	Session unique	Session unique	01/09/2016	30-sept-16	CC	OUI	

Note : Pas de périodes de révisions systématiques hors vacances universitaires car :  
 \* de plus en plus de formations généralisent les contrôles continus  
 \* calendrier déjà très contraignant par le nombre d'heures d'enseignement à placer ainsi que le délai réglementaire à prévoir entre les examens, les corrections, l'affichage des résultats et la deuxième session

UPFR des Sports		Calendrier 2015-2016												
Formation	1er jour de présence des étudiants	Fin des cours du S1	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S1	Début des cours du S2	Fin des cours du S2	Période de révision	Période de la 1ère session d'examen du S2	Période de la session de rattrapage du S1	Période de la session de rattrapage du S2	Date prévisionnelle de publication des résultats (session de rattrapage)	fin d'année	Si Contrôle continu intégral le préciser	Vacances Toussaint (oui/non)
L1	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 21/05 2016	06/06 au 23/06 2016	06/06 au 23/06 2016	02/07/2015	30-sept-16		Oui
L2	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 21/05 2016	06/06 au 23/06 2016	06/06 au 23/06 2016	02/07/2015	30/09/2016		Oui
L3 APAS	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 21/05 2016	06/06 au 23/06 2016	06/06 au 23/06 2016	02/07/2015	30/09/2016		Oui
L3 EM	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 21/05 2016	06/06 au 23/06 2016	06/06 au 23/06 2016	02/07/2015	30/09/2016		Oui
L3 ES	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2016		09/05 au 21/05 2016	06/06 au 23/06 2016	06/06 au 23/06 2016	02/07/2015	30/09/2016		Oui
L3 MS	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 21/05 2016	06/06 au 23/06 2016	06/06 au 23/06 2016	02/07/2015	30/09/2016		Oui
Lpro	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 21/05 2016	06/06 au 23/06 2016	06/06 au 23/06 2016	02/07/2015	30/09/2016		Oui
M1 APAS	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 21/05 2016	06/06 au 23/06 2016	06/06 au 23/06 2016	02/07/2015	30/09/2016		Oui
M1 DSCTSL	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 21/05 2016	06/06 au 23/06 2016	06/06 au 23/06 2016	02/07/2015	30/09/2016		Oui
M1 EMIS	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 21/05 2016	06/06 au 23/06 2016	06/06 au 23/06 2016	02/07/2015	30/09/2016		Oui
M2 APAS	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 23/08 2015	23/08 au 20/09 2016	23/08 au 20/09 2016	20/09/2015	30/09/2016		Oui
M2 DSCTSL	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 23/08 2015	23/08 au 20/09 2016	23/08 au 20/09 2016	20/09/2015	30/09/2016		Oui
M2 PSSSL	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 23/08 2015	23/08 au 20/09 2016	23/08 au 20/09 2016	20/09/2015	30/09/2016		Oui
M2 EMIS	01/09/2015	19/12/2015		04/01 au 09/01/2016	11/01/2016	07/05/2015		09/05 au 23/08 2015	23/08 au 20/09 2016	23/08 au 20/09 2016	20/09/2015	30-sept-16		Oui

Note :

Le calendrier 2015-2016 ne propose pas de semaine de révision. Le nombre d'épreuves en contrôle terminal sur les formations de licence sont de trois en moyenne. Le plus souvent les évaluations sont réalisées en contrôle continu. Le volume hebdomadaire des cours permet un travail personnel approfondi tout au long du semestre. Les conditions de révisions sont suffisantes pour ne pas banaliser une période de révision.





## UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

**C.F.V.U. du 19 mai 2015****D.U – D.I.U. 2015-2016****Demande de créations****- UFR SMP**

- DIU NEUROLOGIE D'URGENCE ET TELENEUROLOGIE-TELEAVC (Responsable Pr MOULIN)

**Demande de modifications de tarifs****- UFR SMP**

- DU EDUCATION THERAPEUTIQUE :  
nouveau tarif : 1000€  
ancien tarif : 900€

**- UPFR SPORTS**

- DU ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES, CANCER ET NUTRITION  
nouveaux tarifs : 300 € en formation initiale et 700 € en formation continue  
anciens tarifs : 350 € en formation initiale et 600 € en formation continue
- DU SPORT ET VIDEO  
tarif étudiant DU : 530 € + inscription universitaire  
tarif étudiant DU et Master 1 EMIS : 350 € + 2<sup>ème</sup> inscription universitaire

**Demande de modifications autres que tarifs****- UFR SMP**

- DU NEUROPSYCHOLOGIE PRATIQUE : Syndromes démentiels et troubles cognitifs de l'adulte (Responsable Pr MOULIN)  
→ Changement de nom du Responsable pédagogique : Docteur Eloi MAGNIN (sous couvert du Pr MOULIN)
- DIU SANTE DE L'ENFANT (Responsable Pr MENGET)  
→ Changement de nom du Responsable pédagogique : Pr Gérard THIRIEZ

- DU PRATIQUES ET INNOVATIONS EN CICATRISATION (Responsable Pr PAUCHOT)
  - Organisation de l'enseignement une année sur deux
  - Changement du nom du Responsable du Module de Chirurgie Générale : Pr Bruno HEYD remplace le Pr MANTION
- DIU FORMATION COMPLEMENTAIRE EN GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE (Responsable Pr MAILLET)
  - Changement de nom du Responsable pédagogique : Pr RAMANAH (toujours en collaboration avec le Pr RIETHMULLER)
- DU EDUCATION THERAPEUTIQUE (Responsable Pr PENFORNIS)
  - Ajout d'un Responsable pédagogique : Dr Sophie BOROT
- DIU DERMATOLOGIE ESTHETIQUE, LASERS DERMATOLOGIQUES ET COSMETOLOGIE
  - Modification des MCC : Note éliminatoire à l'examen 5 / 20
- DIU INFECTION PAR LE VIH (Responsable Pr HOEN)
  - Modification des statuts pour les harmoniser avec l'Inter-région (documents joints)
  - Changement de nom du Responsable pédagogique : Pr Catherine CHIROUZE
- DU PSYCHIATRIE ET SANTE MENTALE "en direction des professionnels de travaillant dans le champ sanitaire, médico-social et social" (Responsable Pr VANDEL)
  - Modification des MCC : Instauration d'une session de rattrapage
  - Modification du Calendrier : Formation de septembre à juin
- DU ADDICTOLOGIE (Responsable Pr VANDEL et Dr COADY-VULLIEZ)
  - Modification des MCC : Instauration d'une session de rattrapage
  - Modification du Calendrier : Formation de septembre à juin
- DU PHYTOTHERAPIE ET AROMATHERAPIE (Responsables Dr GIRARD-THERNIER et Dr MUYARD)
  - Modification de l'effectif annuel maximum :  
ancien effectif maximum : 40  
nouvel effectif maximum : 80

### **- UPFR SPORTS**

- DU SPORT ET VIDEO
  - organisation : une partie des cours sera donnée en commun avec le Master 1 EMIS
  - Horaire étudiant : 124 heures
  - 63 heures cours + 60 heures stages + 1 heure évaluation
  - Le matin cours commun DU et Master 1 EMIS ; l'après-midi cours spécifique DU sport et vidéo

**Demande d'abrogations**

**- UPFR SPORTS**

➤ **DU DIRIGEANTS, SALARIES, BENEVOLES**

Label Franc-Comtois Dirigeants et Bénévoles du mouvement sportif associatif

Spécialité : Aspects juridiques

Spécialité : Communication sportive

Spécialité : Gestion financière du club

Spécialité : Management du sport

Le 11 mai 2015.



## DOSSIER DE DEMANDE DE CREATION D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU et DIU)

• **INTITULE du DIU :**

*Neurologie d'Urgences & Téléneurologie-TéléAVC*

• **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION :**

- Prénom : Thierry
- Nom : MOULIN
- Statut : PU-PH
- Coordonnées professionnelles :
  - Téléphone : 03 81 66 84 38
  - Mail [tmoulin@univ-fcomte.fr](mailto:tmoulin@univ-fcomte.fr)

• **COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :**

UFR SMP

• **DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :**

Septembre 2015

• **NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE (voir guide du DU/DIU) :**

- Niveau d'entrée (en nombre d'année après le bac) : BAC+6
- Niveau de sortie (en année d'études après le bac) : BAC+6

• **CODE ET SPECIALITE DE LA DISCIPLINE DE REFERENCE ET DU SECTEUR  
DISCIPLINAIRE DU DU/DIU (voir guide du DU/DIU) :**

Discipline de référence : Code : 10 spécialité : Médecine  
Secteur disciplinaire : Code :07 spécialité : Médecine

# 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

---

## 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CE DU/DIU

*La neurologie est une discipline en pleine évolution dont une grande partie des affections se présente de manière aiguë nécessitant le recours à des prises en charge d'urgences.*

*Ce DIU a pour objectif de mettre à jour les connaissances des praticiens généralistes, des médecins urgentistes ou des spécialistes impliqués dans la prise en charge des patients présentant une affection neurologique aiguë. L'objectif est d'assurer aux étudiants et aux professionnels une connaissance de l'ensemble de la pathologie neurologique pouvant se présenter en urgence, ainsi que leur permettre de porter un diagnostic. Cela concerne préférentiellement, mais non exclusivement, les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC).*

*Les nouveaux outils diagnostiques permettent d'identifier les affections neurologiques dès les premières manifestations et d'en établir les facteurs pronostiques. Ces progrès modifient complètement l'ensemble des stratégies de prise en charge de des patients porteurs d'une affection neurologique aiguë, aussi bien dans le domaine thérapeutique que dans l'organisation des filières de prise en charge. Par ailleurs, de nouveaux traitements sont actuellement disponibles en phase aiguë de tout processus neurologique aigu. Or, ces traitements sont spécifiques et d'utilisation parfois complexe nécessitant un diagnostic précis par le praticien non neurologue, comme par exemple la fibrinolyse pour AVC, la décision de thrombectomie endovasculaire, de crâniectomie. De plus, l'organisation coordonnée des prises en charge dans la filière d'urgence oblige à une parfaite maîtrise de ces situations complexes générées par les pathologies neurologiques aiguës. Tout ceci nécessite une mise en route rationnelle des filières intra hospitalières permettant de réduire l'impact des handicaps résiduels.*

*Le déploiement des outils de télémédecine permet d'avoir accès 24h/24 à une expertise neurologique. Cette dernière pour être particulièrement efficace nécessite que les professionnels de santé soient formés à leur utilisation dans le cadre de l'urgence.*

*La création de ce DIU est donc centrée sur la compréhension et la gestion des patients neurologiques vus en situation d'urgences à toutes les étapes de la filière de prise en charge dont l'utilisation de la télémédecine. Ainsi sont concernés, les médecins spécialistes de médecine générale, les médecins urgentistes, les différents médecins impliqués dans des hôpitaux généraux et confrontés à des patients porteurs d'une affection neurologique découverte de manière aiguë (dont les AVC) ou appartenant à des structures de soins de suite pour des patients neurologiques.*

*Aucune formation de ce type n'est disponible dans l'inter région. Par contre les praticiens neurologues sont de plus en plus sollicités pour organiser de manière ponctuelle des FMC. Enfin, le Plan AVC 2010-2014, a insisté sur la nécessité d'augmenter et améliorer la prise en charge de patients avec un AVC.*

*Les faibles effectifs actuels de neurologues ne permettent pas d'envisager prochainement une augmentation significative du nombre de patients traités utilement par thrombolyse. Les expériences de télémédecine dans l'AVC ont montré la fiabilité des examens neurologiques (NIHSS), l'utilité dans les décisions de prises en charge, ainsi que l'apport de cette méthode pour augmenter le nombre de patients fibrinolisés.*

*La mise en place de procédures standardisées et partagées permet de découpler la décision de fibrinolyse par le neurologue du CHU de sa réalisation sur site par le médecin urgentiste. La délégation de compétence pour la fibrinolyse vers les urgentistes pourrait constituer une réponse à la problématique actuelle, sous réserve d'une formation adéquate et d'un strict encadrement de procédures strictes et régulièrement évaluées.*

*Plus généralement, l'usage en routine clinique des outils de télémédecine particulièrement en neurologie et dans le cadre de l'urgence nécessite une formation spécifique qui n'existe pas actuellement.*

*Notre projet a la volonté de structurer ces enseignements et de répondre à ces demandes qui seront croissantes et imposées par la réglementation et d'offrir aux praticiens une formation innovante et attractive en Bourgogne-Franche-Comté, qui sont 2 régions pionnières dans le domaine de la Télé-AVC.*

*De plus, cette formation s'inscrit dans la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour l'année 2013.*

## 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- Etre capable de reconnaître les principaux signes et syndromes neurologiques pouvant correspondre à une affection neurologique et conduire une démarche diagnostique structurée dans le cadre de l'urgence.
- Etre capable d'évaluer de manière standardisée l'examen neurologique dans le cadre de l'urgence et d'utiliser des échelles et scores neurologiques reproductibles pour assurer une prise en charge et une évaluation de qualité.
- Etre capable d'appréhender les principes et stratégies de prises en charge des affections neurologiques aiguës.
- Etre capable de gérer les schémas thérapeutiques en connaissant les indications et contre-indications ou toxicités aiguës, subaiguës et retardées des traitements à visée neurologiques : antithrombotiques dont fibrinolyse, anti-épileptiques, biothérapies, ...
- Connaître les conduite à tenir devant les formes les plus graves pouvant conduire à des gestes chirurgicaux neurologiques (crâniectomies, dérivations, ...).
- Etre capable d'appliquer une conduite à tenir graduée devant les urgences neurologiques.
- Etre capable d'utiliser les procédures spécifiques de télémédecine appliquées aux situations d'urgences neurologiques

## 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par le DU/DIU
- Désignation des code(s) ROME correspondants lien vers le ROME : <http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de-76/sources-et-definitions-1631/nomenclatures-1634/rome-v3-repertoire-operationnel-11574.html> puis cliquer en bas du tableau sur ROME V3 <http://www2.pole-emploi.fr/espacecandidat/romelique/RliIndex.do>

Code ROME 31111 FAP V290 ou ROME3 J1102

- Médecins omnipraticiens
- Médecins urgentistes
- Médecins omnipraticiens exerçant dans des hôpitaux ou structures de soins de suites
- Médecins radiologues
- Médecins internistes
- Médecins neurologues

Apporter un enseignement approfondi sur l'urgence neurologique en général aux médecins urgentistes et futurs neurologues susceptibles d'accueillir des urgences neurologiques, l'urgence neuro-vasculaire particulièrement en utilisant des outils innovants de télémédecine.

---

## **2. ORGANISATION DE LA FORMATION**

---

### **2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

• **Composante responsable de la formation :**

- Nom de la composante : UFR SMP
- Directeur : Pr Emmanuel SAMAIN
- Email : direction-ufr-smp@univ-fcomte.fr
- Tél. : 03 81 66 55 03 (secrétariat doyen)

• **Composante(s) associée(s) (à décliner pour autant de composantes associées)**

- Nom de la composante : UFR des Sciences de santé/ Médecine
- Directeur : Pr Frédéric HUET
- Email : doyen.sante@u-bourgogne.fr
- Tél. : 03.80.39.33.04
- Fax : 03.80.39.33.33

• **Etablissement(s) de formation partenaire(s) (à décliner pour autant d'établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement))**

- Nom établissement : GCS EMOSIST
- Adresse : Rue Ambroise Paré
- Directeur : O Leuci  
Email : dg@emosis.fr  
12b Rue Paul Milleret  
25000 Besançon  
Tel : 03 81 53 99 99
- Responsable pédagogique : Vincent BONNANS
- Nature du partenariat : Lieu d'enseignement

• **Lieu(x) de déroulement de la formation (préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)**

Formation en alternance entre Besançon (3 modules) et Dijon (3 modules)

## 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

### • Publics concernés

- Médecins omnipraticiens
- Médecins urgentistes
- Médecins omnipraticiens exerçant dans des hôpitaux ou des structures de soins de suites
- Médecins radiologues
- Médecins internistes
- Médecins neurologues
- Aux internes inscrits dans les disciplines suivantes : urgentistes, neurologues, internistes, radiologues, réanimateurs, cardiologues, MPR, médecins généralistes.

### • Durée de la formation pour l'étudiant :

- Nombre d'heures, nombre de jours, sur quelle période

1 an

80 heures en 6 modules

10 heures de FOAD

60 heures de stages (10 jours)

### • Condition d'accès au DU/DIU :

- Pré requis (préciser en particulier les acquis professionnels requis)
- Dossier de candidature : préciser s'il en existe un et joindre éventuellement

- Docteur en médecine. Internes en DES, DFMS, DFMSA
- Dossier classique administratif
- Jury : 4 enseignants parmi les enseignants dont les Coordinateurs de l'uFC et de l'uB

### • Modalités pédagogiques:

Présentations magistrales, présentation de cas clinique avec participation active de chaque étudiant et stages dans des structures prenant en charge des patients avec une urgence neurologique

Présentiel et/ou vidéo entre Besançon et Dijon

6 Modules (2 jours), et

2 sessions de FOAD (cas cliniques interactifs selon les différents modules et d'utilisation des outils de télémédecine à partir de l'utilisation de la plateforme du GCS).

Prévisionnel du contenu des enseignements (cf Annexe 1)

Module I - Diagnostics neurologiques en situation d'urgence

Module II - Examens complémentaires et thérapeutiques en urgence neurologique

Module III – Pathologies Neurovasculaires (1)

Module IV – Pathologies Neurovasculaire (2) et Pathologies neuro-traumatologie

Module V – Pathologies épileptiques et Pathologies neuro-infectieuses

Module VI – Pathologies neuro-musculaires, Pathologies médullaires, Atteintes systémiques et système nerveux central (intoxications, états carenciels, iatrogénie, ...)

La formation est éligible au DPC selon les modalités suivantes :

#### Etape 1

Un questionnaire d'analyse des pratiques professionnelles est réalisé à T0 (cf annexe 2) :

Le référentiel d'analyse repose sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, éthiques, consensus d'experts...). Une analyse critique et constructive des pratiques est réalisée pour chaque module.

#### Etape 2

l'acquisition, comme le perfectionnement des connaissances/compétences sont évalués à partir des objectifs pédagogiques (définis pour chaque module spécifiquement : acquérir compétences dans les domaines décrits, améliorer les connaissances, renforcer les acquis spécifiques, ...), les supports pédagogiques utilisés reposent sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, éthiques, organisationnelles, consensus d'experts...).

#### Etape 3

L'évaluation, notamment de l'acquisition des connaissances, est réalisée avec une restitution des résultats aux professionnels (évaluation cognitive). Une analyse des pratiques et audit clinique seront favorisés.

Le mémoire devra comporter les difficultés rencontrées, les modalités de prise en charge, les résultats obtenus....

Des objectifs d'amélioration sont proposés, comme un suivi de ces actions avec une restitution des résultats aux professionnels (questionnaire de suivi).

Cette formation correspond aux orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour l'année 2013

- **1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients**
  - 2 optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques
  - 3 promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs
  - 5 maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostics et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, de transports sanitaires
- **4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles**
  - 6 Télé médecine

Les références scientifiques sont identifiées.

- Les supports ne comportent aucune promotion.
- Les auteurs des supports sont identifiés et leurs liens d'intérêts sont portés à la connaissance des participants.
- Les autres sources de financements éventuels sont affichées.
- Les supports issus de la presse scientifique professionnelle respectent des critères de qualité.

La fiche de déclaration de liens d'intérêt (DLI) doit être remplie pour tous les responsables pédagogiques (cf annexe 3). Les responsables pédagogiques seront tenus de colliger les fiches de DLI de chacun des enseignants, de faire connaître les liens d'intérêt aux stagiaires et de repérer d'éventuels conflits.

La formation sera financièrement indépendante de l'industrie pharmaceutique. Tout lien doit être spécifié et sera discuté (cf. Annexe 4)

### • Outils pédagogiques :

Modules de formation au nombre de 6

Sessions de Octobre (Besançon), Novembre (Dijon), Décembre (Besançon), Février (Dijon), Mars (Besançon), Avril (Dijon).

Chaque thème est illustré par un cas clinique avec participation active des étudiants pour illustrer l'enseignement théorique  
Chaque présentation est accompagnée d'un pré-test et post test.

Evaluation finale à la fin de chaque journée par QCM

Stage de 10 jours dans un service agréé, dont 3 jours au CHU et 2 jours dans un centre de simulation (institut E Belin)

### • Partenariat avec les milieux professionnels :

- Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles, les entreprises, les organismes

GCS EMOSIST de télémédecine

## • Modalités de contrôle des connaissances et de validation

- Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle,...

Présence obligatoire aux modules

Mémoire de fin d'étude : expliciter une ou des situations de prise en charge de patients neurologiques vus en situation d'urgences, et évaluer en séance commun par un exposé face au jury ; un travail de type EPP peut être réalisé dans le cadre de l'évaluation finale du diplôme (partie DIU - DPC)

Contrôle continu des connaissances

En cas de DIU - DPC, l'évaluation concerne la partie cognitive et la partie EPP

Pour valider le DIU 3 critères sont indispensables

- 1- Validation de journée d'enseignement par question à choix multiples en fin de séance (50% de réponses correctes nécessaire pour valider la journée, nécessité de valider au minimum 8 journées sur les 12 prévues et le stage spécifique de télémédecine)
- 2- Validation de présence à la journée de stage (minimum 8)
- 3- Validation du mémoire avec une note supérieure à 10 / 20

## • Jury de délivrance du diplôme :

- Composition non nominative : qualité des membres du jury

Le jury sera composé d'au moins 4 membres titulaires, choisis parmi les enseignants titulaires du DIU dont les coordinateurs de l'uFC et de l'uB. Il se réunira alternativement à Besançon et à Dijon. Il établira la note du mémoire et contrôlera la validation des points 1 et 2 pour chaque étudiant. Il n'y aura pas de 2<sup>e</sup> session

Rappel de la réglementation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être le cas échéant associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

Campagne 2015-2016

- Programme détaillé avec nom et qualité des intervenants
- Compétences acquises et évaluation.

Titre et contenu des unités d'enseignements et éléments constitutifs	Codes CNU de l'enseignement of Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit au DU/DIU				Volume horaire par enseignement en Équivalent TD	Réf. Apogée s'il y a lieu	Compétences acquises	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)				
Pathologies neurovasculaires Télémédecine télé-AVC	49-01	Nom : Moulin Qualité : PU-PH Etablissement : uFC-UFR SMP	8				8	16	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Pathologies neurovasculaires Télémédecine télé-AVC	49-01	Nom : Giroud Qualité : PU-PH Etablissement : uB-UFR Sciences Santé/Médecine	8				8	16	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Déroulement diagnostic et corrélations anatomo-cliniques. Syndromes neurologiques (céphalées, vertiges, ...) Techniques de lecture des examens complémentaires	49-01	Nom : Bejot Qualité : PU-PH Etablissement : uB-UFR Sciences Santé/Médecine	8				8	16	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Déroulement diagnostic et corrélations anatomo-cliniques. Syndromes neurologiques (céphalées, vertiges, ...) Techniques de lecture des examens complémentaires	42-01	Nom : Vuillier Qualité : PU-PH Etablissement : UFR SMP	8				8	16	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Explorations du système nerveux central et périphérique : indications, prise en charge et thérapeutiques (Syndrome de Guillain-Barré, Myasthénie, SLA, ...)	42-01	Nom : Tatu Qualité : PU-PH Etablissement : UFR SMP	6				6	12	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Traumatismes crâniens 1, Traumatismes du rachis, Tumeurs cérébrales, lésions médullaires. Indications et techniques d'interventions neurochirurgicales	49-02	Nom : Czorny Qualité : PU-PH Etablissement : UFR SMP	4				4	8	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Traumatismes crâniens 2, Traumatismes du rachis, Tumeurs cérébrales, lésions médullaires. Indications et techniques d'interventions neurochirurgicales	49-02	Nom : Mourier Qualité : PU-PH Etablissement : uB-UFR Sciences Santé/Médecine	4				4	8	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique

## Campagne 2015-2016

Méthodes d'imagerie neurologiques 1 (pathologies et normes, Thérapeutiques interventionnelles, ...)	43-02	Nom : Ricolfi Qualité : PU-PH Etablissement : uB-UFR Sciences Santé/Médecine	6				6	12	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Méthodes d'imagerie neurologiques 2 (pathologies et normes, Thérapeutiques interventionnelles, ...)	43-02	Nom : Biondi Qualité : PU-PH Etablissement : UFR SMP	6				6	12	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Pathologies neurologiques de réanimation chirurgicale (HTIC, HSA, Neuroréanimation, ...)	48-01	Nom : Samain Qualité : PU-PH Etablissement : UFR SMP	3				3	6	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Pathologies neurologiques de réanimation médicale (Coma, encéphalopathies, ...)	48-02	Nom : Capellier Qualité : PU-PH Etablissement : UFR SMP	3				3	6	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Pathologies neurologiques de réanimation chirurgicale (HTIC, HSA, Neuroréanimation, ...)	48-01	Nom : Girard Qualité : PU-PH Etablissement : uB-UFR Sciences Santé/Médecine	3				3	6	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Pathologies neurologiques de réanimation médicale (Coma, encéphalopathies, ...)	48-02	Nom : Freyz Qualité : PU-PH Etablissement : uB-UFR Sciences Santé/Médecine	3				3	6	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Standardisation examens neurologiques Syndromes neurologiques (confusion, déficit, chutes, ... Pathologies générales	49-01	Nom : Medeiros Qualité : MCU-PH Etablissement : UFR SMP	8				8	16	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Standardisation examens neurologiques médullaires Syndromes neurologiques (Paraplégie, tétraplégie, limitation soins, Etats végétatifs, )	49-05	Nom : Osseby Qualité : PH Etablissement : CHU Dijon		4			4	4	Identification, CAT, Prises en charge diagnostiques, thérapeutiques	QCM/cas clinique
Télé médecine, Téléneurologie, Apprentissages techniques, elearning		Nom : Bonnans Qualité : IGR Etablissement : EMOSIST		8			8	8	Utilisations des outils en situations neurologiques	QCM/cas clinique en FOAD
<b>Total</b>			<b>78</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>168</b>		

## Campagne 2014- 2015

- Bilan horaire des interventions par intervenant enseignant avec leur établissement de rattachement

Répondre sous ce cadre, dans le tableau, ajouter/supprimer autant de lignes que nécessaire

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Giroud Prénom : thiery Qualité : PU-PH	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	8
Nom : Moulin Prénom : thiery Qualité : PU-PH	UFR SMP	UFR SMP	8
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :			16
Nom : Moulin Prénom : thiery Qualité : PU-PH	UFC-UFR SMP	UFC-UFR SMP	16
Nom : Vuillier Prénom : Fabrice Qualité : PU-PH	UFC-UFR SMP	UFC-UFR SMP	16
Nom : Tatu Prénom : Laurent Qualité : PU-PH	UFC-UFR SMP	UFC-UFR SMP	12
Nom : Biondi Prénom : Alessandra Qualité : PU-PH	UFC-UFR SMP	UFC-UFR SMP	12
Nom : Czorny Prénom : Alain Qualité : PU-PH	UFC-UFR SMP	UFC-UFR SMP	8
Nom : Samain Prénom : Emmanuel Qualité : PU-PH	UFC-UFR SMP	UFC-UFR SMP	6
Nom : Capellier Prénom : Gilles Qualité : PU-PH	UFC-UFR SMP	UFC-UFR SMP	6
Nom : Medeiros Prénom : Elisabeth Qualité : MCU-PH	UFC-UFR SMP	UFC-UFR SMP	16
Nom : Giroud Prénom : Maurice Qualité : PU-PH	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	16
Nom : Bejot Prénom : Yannick Qualité : PU-PH	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	16
Nom : Mourier Prénom : Klaus Qualité : PU-PH	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	8
Nom : Ricolfi Prénom : Frédéric Qualité : PU-PH	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	12
Nom : Girard Prénom : Claude Qualité : PU-PH	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	6
Nom : Freysz Prénom : Marc Qualité : PU-PH	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	6
Nom : Prénom : Qualité :	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
<b>TOTAL</b>			<b>156</b>

## Campagne 2014- 2015

Bilan horaire des interventions par intervenant **professionnel** (non enseignant) avec leur établissement de rattachement  
**Répondre sous ce cadre, dans le tableau, en ajoutant/supprimant autant de lignes que nécessaire**

Intervenant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Osseby Prénom : Guy Qualité : PH	CHU Dijon	UB-UFR Sciences Santé/Médecine	4
Nom : Bonnans Prénom : Vincent Qualité : IGR	GCS Emosist	UFR SMP	8
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
Nom : Prénom : Qualité :			
<b>TOTAL</b>			<b>12</b>

Campagne 2014- 2015

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU PRIX

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE

DEPENSES		
Enseignements (*)		17 250,00 €
Secrétariat		- €
Fonctionnement général		- €
Déplacements des enseignants		- €
Hébergement des enseignants		
Matériel pédagogique		
Amortissement matériels		- €
Documentation étudiants		- €
Publicité		150,00 €
Réception		- €
Fournitures diverses		- €
Autres		
Dépenses hors charges		17 400,00 €
Charges communes UFC + SFC	20%	4 971,43 €
Charges UFR ou IUT	10%	2 485,71 €
<b>Cout total du DU-DIU</b>		<b>24 857,14 €</b>

RECETTES		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits DU/DIU)	Mises à disposition salles formations et subvention GCS	10 000,00 €
<b>Reste à financer</b>		<b>14 857,14 €</b>

<b>Nombre d'inscrits au DU/DIU</b>		<b>15</b>
------------------------------------	--	-----------

*En deça de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré.*

Reste à financer, par individu		990,48 €
--------------------------------	--	----------

<b>Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires</b>		<b>990 €</b>
---	--	--------------

*Pour les DIU, veiller à pratiquer le même prix que les autres universités associées*

<b>Tarif horaire</b>		<b>5,89</b>
----------------------	--	-------------

### 3.2 Montant des frais de formation

**RAPPEL : PRIX DE LA FORMATION POUR UN INSCRIT =  
COUT PEDAGOGIQUE + DROITS DE SCOLARITE**

• **Nombre d'inscrit :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 15

Nombre maximum : 30

• **Montant du coût pédagogique : 990 euros** (hors droits de scolarité<sup>1</sup>)

QUALITE	PRENOM / NOM	DATE	SIGNATURE	CACHET
Porteur du projet	Thierry MOULIN	18 mars 2015		
Directeur du service de formation continue				
Directeur de la composante				

<sup>1</sup> Le taux annuel du droit de scolarité acquitté pour la préparation d'un DU ou DIU est celui des formations conduisant au grade de Licence. Le taux réduit est appliqué dans les mêmes conditions que pour les inscriptions aux diplômes nationaux.

## Campagne 2014- 2015

**ANNEXE 1 :**

## Programme provisoire

## Module I - Diagnostics neurologiques en situation d'urgence

- Définition urgences neurologiques
- Echelles d'évaluation en neurologie
- Les éléments de l'examen neurologique
- L'examen en télé-médecine
- Les céphalées aiguës
- Les vertiges
- Confusion et neuropsychologie aiguë
- Critères diagnostic de la mort cérébrale
- Coma et diagnostics
- Faiblesse musculaire généralisée et tétraplégie aiguë. Lésion médullaire aiguë / Syndrome de la queue de cheval
- Pathologie aiguë des nerfs crâniens

## Module II - Examens complémentaires et thérapeutiques en urgence neurologique

- La ponction lombaire
- Le Doppler
- L'artériographie
- L'EEG
- Le scanner
- L'IRM
- Les antiépileptiques
- Thérapeutiques de l'hypertension intracrânienne et de l'hydrocéphalie aiguë en cas de menace d'engagement

## Module III – Pathologies Neurovasculaires (1)

- Le diagnostic de l'infarctus cérébral en phase pré-hospitalière, aux urgences de l'hôpital
- Evolutions d'un accident ischémique cérébral
- Imagerie cérébrale à la phase aiguë
- Diagnostic ultrasonographique à la phase aiguë
- Le score du NIH et le score ASPECT+certification (Atelier)
- Lecture d'un scanner, d'une IRM à la phase aiguë (Atelier)
- Traitement d'une HTA dans le contexte de la thrombolyse (Atelier)
- Traitement d'une hyperglycémie à la phase aiguë (Atelier)
- Le traitement thrombolytique
- Les autres traitements antithrombotiques
- Cascade ischémique et neuroprotection
- Les complications de l'infarctus cérébral, leur prévention et leur traitement
- Etiologie des infarctus cérébraux
- Eléments du pronostic d'un infarctus cérébral et de décision de « do not resuscitate »
- Orientations thérapeutiques après la phase aiguë
- Implications pour l'organisation du système de soin
- Lecture d'images échographiques et reconnaissance de signaux doppler extra et intra crâniens (Atelier)
- Compréhension de l'hémodynamique des artères à destinée cérébrale (Atelier)

## Module IV – Pathologies Neurovasculaire (2) et Pathologies neuro-traumatologique

- Infarctus sylvien malin, infarctus cérébelleux oedémateux
- Thrombose veineuse cérébrale
- Lecture de scanner et d'IRM de thrombose veineuse cérébrale
- Traumatismes crâniens : mis en condition avec transfert, lesquels garder, lesquels surveiller
- L'hémorragie cérébrale (aspect épidémiologique, étiologique, clinique, indication chirurgicale)
- Lecture de scanner et IRM d'hémorragies cérébrales (Atelier)
- L'hémorragie méningée et rôle du neurochirurgien
- Lecture de scanner et IRM d'hémorragies méningées
- Prise en charge des complications de l'hémorragie méningée
- La place du neuroradiologue dans la prise en charge de l'hémorragie méningée

**Campagne 2014- 2015**

Prise en charge du traumatisme crânien à la phase aiguë  
 Physiopathologie, traumatisme crânien et cascade métabolique  
 Examen clinique d'un traumatisme crânien  
 Les traumatismes crâniens chirurgicaux (hématome sousdural et extra-dural)  
 Lecture d'un scanner et d'une IRM de contusion cérébrale, hématome sous-dural et extra-dural (atelier)  
 Traumatismes du rachis et médullaire aigus  
 Pathologie aiguë des nerfs crâniens

**Module V – Pathologies épileptiques et Pathologies neuro-infectieuses**

Abcès et empyème cérébral  
 Encéphalites herpétiques  
 Les autres encéphalites aiguës  
 Listériose neuro-méningée  
 Méningites purulentes et tuberculeuses ? → Module IV  
 Traumatismes du rachis et médullaire aigus ? → Module IV  
 Orientations diagnostiques devant une perte de connaissance  
 Gestion de la crise d'épilepsie  
 Etat de mal épileptique : démarche diagnostique et thérapeutique  
 Le diagnostic de l'infarctus cérébral en phase pré-hospitalière aux urgences de l'Hôpital. → Module III ou IV  
 Evolution d'un accident ischémique cérébral → Module III ou IV  
 Les autres traitements antithrombotiques. → Module III ou IV  
 Infarctus sylvien malin, infarctus cérébelleux oedémateux. → Module III ou IV

**Module VI – Pathologies neuro-musculaires, Pathologies médullaires, Atteintes systémiques et système nerveux central (intoxications, états carentiels, iatrogénie, ...)**

Poussée et crise de myasthénie  
 Guillain Barré et syndromes apparentés  
 Urgences médullaires non traumatiques  
 Complications neurologiques d'intoxications médicamenteuses  
 Critères diagnostic de la mort cérébrale → Module I  
 Autres pathologies musculaires aiguës  
 Intoxication oxycarbonée aiguë  
 Complications neurologiques des carences et alcoolisme  
 Complications neurologiques de toxicomanies  
 Pathologie neurologique de retour d'un voyage à l'étranger

Annexe 2 : Fiche prévisionnelle d'évaluation

Modèle d'évaluation de la formation par les participants

### Évaluation de la formation

Merci de bien vouloir nous remettre avant votre départ ce formulaire destiné à améliorer la qualité de nos actions de formation.

INTITULÉ DE LA FORMATION :

ou le renvoyer à l'adresse suivante :

DATES :

Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer votre NOM :

Veillez exprimer votre appréciation en attribuant pour chaque question posée une note entre 1 (mauvaise appréciation) et 5 (très bonne appréciation)



Évaluation du contenu des journées	1--	2-	3	4+	5++	Remarques - Critiques - Suggestions
Respect du programme annoncé						
Accord entre le contenu du stage et vos attentes personnelles						
Liens avec la pratique professionnelle						

Évaluation de la démarche pédagogique	1--	2-	3	4+	5++	Remarques - Critiques - Suggestions
Qualité de la pédagogie						
Qualité des supports utilisés						
Appréciation générale						

Cadre du stage et déroulement	1--	2-	3	4+	5++	Remarques - Critiques - Suggestions
Accès au lieu						
Accueil						
Salle et matériel						
Appréciation générale du stage						

Évaluation de l'impact du stage	1--	2-	3	4+	5++	Remarques - Critiques - Suggestions
J'ai compris les notions, méthodes, techniques enseignées...						
J'ai pu les mettre en œuvre dans ma pratique						

**Recueil de vos attentes**

Quelles questions, quels sujets pourraient selon vous faire l'objet d'un autre stage de formation continue dans votre secteur d'activité ?

Annexe 3 : Déclaration des liens d'intérêts du responsable Universitaire, des concepteurs du programme et des intervenants

Déclaration sur l'honneur de.....  
Intervenant au titre de : responsable pédagogique  enseignant   
au sein du DU ou du DIU .....

A :....., le.....

Avez-vous dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc), ou un avantage financier en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

- OUI : Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)
- NON : Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : Signature :

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : Année concernée :  
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :  
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°2 : Année concernée :  
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :  
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°3 : Année concernée :  
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :  
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Conflit d'intérêt n°4: Année concernée :  
Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière :  
Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial :

Annexe 4 : Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et tous types d'industrie

**Déclaration d'indépendance de contenu entre un programme de DPC et l'industrie  
du médicament**

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Intitulé de la formation/ du programme de DPC :

.....

Déclare volontairement l'indépendance de contenu entre le programme de DPC cité précédemment et l'industrie pharmaceutique. Je m'engage à garantir cette indépendance de contenu lors du déroulement du programme de DPC.

J'autorise le service de formation continue de l'Université... à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours à ses services.

Fait à : ....., le .....

Signature

(Nous retourner un exemplaire original)

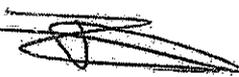
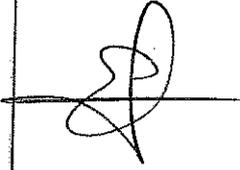
Campagne 2014- 2015

**3.2 Montant des frais de formation****RAPPEL : PRIX DE LA FORMATION POUR UN INSCRIT =  
COUT PEDAGOGIQUE + DROITS DE SCOLARITE****• Nombre d'inscrit :**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 15

Nombre maximum : 30

**• Montant du coût pédagogique : 990 euros (hors droits de scolarité<sup>1</sup>)**

QUALITE	PRENOM / NOM	DATE	SIGNATURE	CACHET
Porteur du projet	Thierry MOULIN	18 mars 2015		
Directeur du service de formation continue	PUCQ Laurence	25 mars 2015		
Directeur de la composante	SAMAIN Emmanuel	26 2015		

<sup>1</sup> Le taux annuel du droit de scolarité acquitté pour la préparation d'un DU ou DIU est celui des formations conduisant au grade de Licence. Le taux réduit est appliqué dans les mêmes conditions que pour les inscriptions aux diplômes nationaux.

Campagne 2014- 2015

**3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU PRIX****3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE**

<b>DEPENSES</b>		
Enseignements (*)		17 250,00 €
Secrétariat		- €
Fonctionnement général		- €
Déplacements des enseignants		- €
Hébergement des enseignants		
Matériel pédagogique		
Amortissement matériels		- €
Documentation étudiants		- €
Publicité		150,00 €
Réception		- €
Fournitures diverses		- €
Autres		
<b>Dépenses hors charges</b>		<b>17 400,00 €</b>
Charges communes UFC + SFC	20%	4 971,43 €
Charges UFR ou IUT	10%	2 485,71 €
<b>Cout total du DU-DIU</b>		<b>24 857,14 €</b>
<b>RECETTES</b>		
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits DU/DIU)	Mises à disposition salles formations et subvention GCS	10 000,00 €
<b>Reste à financer</b>		<b>14 857,14 €</b>
<b>Nombre d'inscrits au DU/DIU</b>		<b>15</b>
<i>En deça de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré.</i>		
<b>Reste à financer, par individu</b>		<b>990,48 €</b>
<b>Prix de la formation par inscrit, hors droits universitaires</b>		<b>990 €</b>
<i>Pour les DIU, veiller à pratiquer le même prix que les autres universités associées</i>		
<b>Tarif horaire</b>		<b>5,89</b>



## FICHE DE DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF

- **INTITULE du DU/DIU :**  
Diplôme Universitaire Activités Physiques Adaptées, Cancer et Nutrition (DUAPANC)
- **NOUVEAU TARIF PROPOSE** (voir détail en page 2) : 300 € en formation initiale  
et 700 en formation continue
- **ANCIEN TARIF** : 350 en formation initiale et 600 en formation continue

Qualité	Nom	Prénom	Signature	Date
Porteur de projet	Mougin-Guillaume	Fabienne		09/04/2015
	Meneveau	Nathalie (Dr)		
Directeur du service de formation continue	Ricq	Laurence		09/04/2015
Directeur de Composante	Prof. Tordi	Nicolas		09/04/2015

**COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU PRIX****Budget de la formation (à compléter avec le Service Formation continue)**

DEPENSES	
Enseignements (*)	11 770 €
Secrétariat	200 €
Fonctionnement général	2150 €
Déplacements des enseignants	320 €
Hébergement des enseignants	€
Matériel pédagogique	300 €
Amortissements matériels	1000 €
Documentation étudiants	200 €
Publicité	500 €
Réception	€
Fournitures diverses	- €
Autres	-
Dépenses hors charges	€
Charges UFR ou IUT	€
Charges communes UFC+SFC	4 677,14 €
<b>Coût total du DU-DIU</b>	<b>23 385,71 €</b>

A compléter avec le service  
Formation Continue

RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors Inscrits DU/DIU)	10 000 €
<b>Reste à financer</b>	<b>13 385,71 €</b>

Nombre d'inscrits au DU/DIU

**20 Inscrits**

En deçà de ce nombre l'équilibre financier du DU/DIU  
n'est pas assuré

Reste à financer, par individu

**669,29 €**

Frais de formation par inscrit, hors  
droits universitaires

**300 € formation  
Initiale  
700 € formation  
continue**

Pour les DIU, veiller à pratiquer le même prix que les  
autres universités associées

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées  
même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

- 1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106 €
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58,27 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

## FICHE DE DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF

• INTITULE du DU/DIU : Education Thérapeutique

• NOUVEAU TARIF PROPOSE (voir détail en page 2) : 1 000€

• ANCIEN TARIF : 900€

Qualité	Nom	Prénom	Signature	Date
Porteur de projet	PENFORNIS	Alfred		19/02/2015
Directeur du service de formation continue	RICQ	Laurence		20/02/2015
Directeur de Composante	SATAIN	Emmanuel		

**COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU PRIX****Budget de la formation (à compléter avec le Service Formation continue)**

DEPENSES		
Enseignements (*)	8 274,94€	11 x 106€ et 122 x 58,27 €
Secrétariat	150 €	15 x 10h
Fonctionnement général	4320 €	2 salles le vendredi et 1 samedi matin
Déplacements des enseignants	587,18€	AR train Paris Besançon = 144 € AR voiture Pontarlier Besançon 59x2x0,43 = 50,74 AR Genève Besançon = 179x2x0 43 = 153,94 2 AR voiture Dole Besançon (50x2x0,43)x2 = 86 € 10 repas à 15,25€
Hébergement des enseignants	120 €	2 nuitées
Matériel pédagogique	€	
Amortissements matériels	€	
Documentation étudiants	90 €	600 impressions couleurs
Publicité	1 200 €	Site internet UTEP
Réception	€	
Fournitures diverses	€	
Autres	€	
Dépenses hors charges	14742,12€	} A compléter avec le service Formation Continue
Charges UFR ou IUT	3243,27€	
Charges communes UFC+SFC	1916,47€	
<b>Coût total du DU-DIU</b>	<b>19901,86€</b>	

RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits DU/DIU)	
<b>Reste à financer</b>	<b>19901,86€</b>

<b>Nombre d'inscrits au DU/DIU</b>	<b>20</b>
------------------------------------	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier du DU/DIU n'est pas assuré*

<b>Reste à financer, par individu</b>	<b>995,09€</b>
---------------------------------------	----------------

<b>Frais de formation par inscrit, hors droits universitaires</b>	<b>1 000€</b>
---	---------------

*Pour les DIU, veiller à pratiquer le même prix que les autres universités associées*

CFVU du 19 mai 2015 **Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

Annexe 5

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

- 1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 190 €
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 59,50 €
- 4 - additionner les deux montants calculés



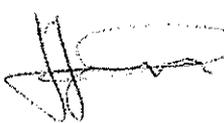
## FICHE DE DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF

• **INTITULE du DU/DIU : Sport et Vidéo**

• **NOUVEAU TARIF PROPOSE** (*voir détail en page 2*) : **530 € + inscription universitaire**  
 Et si stagiaire DU et Master 1 EMIS : **350 € + 2<sup>nde</sup> inscription universitaire**

• **ANCIEN TARIF :**

Intitulé du DU : Sport et vidéo	Prix tout public	Prix pour les étudiants inscrits en M1 ou M2 SPAPAS (qui valident une partie du DU dans ce cadre)
DU Sport & Vidéo (1 seul module, soit 40 heures)	680 euros	450 euros
DU Sport & Vidéo (2 modules, soit 52 heures)	780 euros	550 euros

Qualité	Nom	Prénom	Signature	Date
Porteur de projet	DUPAUX	Jean-Jacques		12/05/2015
Directeur du service de formation continue	RICQ	Laurence		15/05/2015
Directeur de Composante	TORDI	Nicolas		11/05/2015





ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - COMMERCE - INDUSTRIE - ELECTRONIQUE  
AGRO-ALIMENTAIRE - SCIENCES ENVIRONNEMENTALES - ADMINISTRATIF  
INFORMATIQUE - APPRENTISSAGE - TRANSPORT / LOGISTIQUE



## DOSSIER D'INTENTION

### Demande d'ouverture d'une formation par apprentissage à la rentrée 2016

Formation concernée

Préparation de la rentrée 2016

# DUT INFORMATIQUE

## 2<sup>ème</sup> Année

Etablissement d'Enseignement Supérieur

IUT BELFORT-MONTBELIARD – Site de Belfort



### ETABLISSEMENT/COMPOSANTE / ANTENNE / LIEU DE FORMATION

Adresse :	19 Avenue du Maréchal Juin 90016 Belfort Cedex		
Nom du Responsable :	Olivier Prévôt	Fonction :	Directeur
Téléphone :	03 84 58 77 01	E-mail :	olivier.prevot@univ-fcomte.fr
<b>Section/Département :</b>	Informatique		
Nom du responsable :	David Laiymani	Fonction :	Chef de Département
Adresse :	19 Avenue du Maréchal Juin 90016 Belfort Cedex		
Téléphone :	03 84 58 77 76	E-mail :	david.laiymani@univ-fcomte.fr
<b>Nom du responsable du projet :</b>	David Laiymani		
Fonction :	Chef du Département Informatique		
Adresse :	19 Avenue du Maréchal Juin 90016 Belfort Cedex		
Téléphone :	03 84 58 77 76	E-mail :	david.laiymani@univ-fcomte.fr

### LA DEMANDE

Domaine professionnel :	Informatique		
Niveau :	BAC + 2		
Nombre d'apprentis attendus :	14		
Durée sur la totalité du cycle de formation :	Nombre d'heures : 1800	Nombre d'année (s) : 3	
Préciser l'aire de recrutement : (cocher la case voir liste des bassins en note technique)	<input type="checkbox"/> FRANCHE-COMTE <input type="checkbox"/> GRAND EST <input checked="" type="checkbox"/> NATIONALE <input type="checkbox"/> AUTRES précisez :		
<b>Partenariats effectifs avec d'autres établissements de formation et modalités pratiques de mise en œuvre :</b>			
<b>Partenariats effectifs avec des organisations professionnelles (branches, entreprises) et modalités pratiques de mise en œuvre :</b>			

## MOTIVATION DE LA DEMANDE

### Objectiver et détailler impérativement la demande

- Objectifs généraux de la formation en réponse aux besoins professionnels
  - Définir le ou les métiers visés par la formation
  - Préciser les besoins du secteur concerné : offres d'emplois disponibles, perspectives d'évolution, pyramide des âges du secteur, perspectives d'évolution, etc. ....
  - Définir le "profil " de l'entreprise susceptible de former dans le secteur et au niveau demandé
  - Donner l'avis des branches professionnelles de la zone de recrutement
  - Positionner la demande par rapport à l'aire de recrutement des entreprises et des apprentis
  - Démontrer la valeur ajoutée de l'alternance pour le diplômé
  - Démontrer l'engagement de la Direction de l'établissement (ou de la composante)
- N.B. Un rapport d'opportunité peut être joint au présent dossier

### Objectifs de la formation

Le DUT informatique a pour vocation de former des professionnels qui participent à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions informatiques correspondant aux besoins des utilisateurs. Le technicien supérieur en informatique exerce son activité dans les entreprises et organisations : sociétés de service en ingénierie informatique (SSII), télécommunications, banques, assurances, grande distribution, industries, services publics, éditeurs de logiciels, etc.

### Métiers visés et besoins du secteur

Les métiers visés sont ceux :

- du développement d'applications (web, mobiles, embarquées, de gestion...) – Fiche Rome M1805
- de l'administration et gestion de parc informatique – Fiche Rome M1801.

L'explosion des technologies numériques dans tous les domaines de la société fait qu'actuellement et pour longtemps encore, les offres d'emplois en informatique sont nombreuses. Un récent rapport de France Stratégie sur "Les métiers en 2022" montre que le secteur de l'informatique est parmi les plus porteurs en terme d'emploi lors des 7 années à venir.

**Le CEP, contrat d'étude prospective du secteur professionnel du Numérique identifie plus de 36 000 créations d'emplois nettes sur l'ensemble du numérique à 5 ans**, notamment en lien avec les métiers des technologies émergentes (Big Data, Cloud Computing, systèmes embarqués), ou soumis à des évolutions de marché ou d'environnement (développement web et mobile, Web Design, community manager). D'après l'Apec, en 2014 les embauches du secteur informatique ont progressé de 9% et la hausse devrait se poursuivre en 2015. Qui plus est les jeunes diplômés sont également recherchés : « C'est une particularité des employeurs de l'informatique et des télécoms : privilégier les jeunes, notamment pour des raisons de coûts. En 2013, les cadres de moins de 6 ans d'expérience représentaient 75% des embauches. L'année dernière, la répartition est revenue à un niveau comparable à celui de 2012. Les jeunes cadres restent malgré tout une priorité à 70% des recrutements, bien plus que dans les autres secteurs (51%) » (Apec)

Comme précisé plus haut, le profil type de l'entreprise susceptible d'accueillir un étudiant est assez vaste. On parle ici de SSII, de grande société mais également de PME disposant d'un service informatique.

### La composante

Le Département Informatique de l'IUT de Belfort-Montbéliard a été créé en 1969 et compte

actuellement environ 110 étudiants en première année et 80 en deuxième année de DUT Informatique. Il propose également une Licence Professionnelle spécialisée dans les technologies du Web et de la mobilité. L'équipe enseignante est composée de 20 enseignants titulaires et d'une dizaine d'enseignants vacataires. Ainsi, fort de près de 45 années d'expériences, le DUT Informatique a su nouer un réseau de relations important avec les entreprises locales du secteur. Ce réseau s'étend plus globalement à la région Grand Est.

Actuellement le Département ne propose pas encore de formation en apprentissage. Au niveau régional, seul l'IUT de Dijon propose une année spéciale du DUT Informatique en Apprentissage réservée aux titulaires de BAC + 1 ou BAC +2.

#### **La valeur ajoutée du projet par apprentissage**

La particularité du projet présenté ici est qu'il prévoit une période d'une année complète et consécutive au sein de l'entreprise accueillante. Plus précisément, le schéma proposé est le suivant. Un étudiant inscrit dans ce cursus, effectue :

- ses deux premiers semestres de l'année N en présentiel au sein du Département ;
- en juillet il signe un contrat d'apprentissage avec une entreprise puis effectue 4 semaines dites d'« intégration » au sein de l'entreprise durant la période des vacances universitaires ;
- à la rentrée (année N+1), l'étudiant effectue son semestre 3 en présentiel au sein du Département ;
- en janvier, l'étudiant part alors pour une période d'une année pleine au sein de l'entreprise ;
- il revient donc en janvier de l'année N+2 pour effectuer son semestre 4 et terminer sa formation.

Le contrat d'apprentissage court donc de juillet N à Mars N+2 soit 20 mois avec **12 mois consécutifs dans l'entreprise** et une période d'intégration d'un mois.

Les avantages sont nombreux tant pour l'entreprise que pour l'étudiant. Pour ce dernier, il a la possibilité d'obtenir en DUT avec **une pleine année d'expérience** supplémentaire. Ce schéma est également une solution intéressante pour des **étudiants en difficulté financière** ne pouvant assumer le coût de 2 années d'études supérieures (ici seule la première année sera sans financement). A titre informatif, cette année au sein du département informatique 4 étudiants de première année n'ont pas les moyens de financer leur deuxième et vont être contraints d'abandonner (dont le major de promotion). Après une rapide présentation de ce projet, les 4 étudiants se sont montrés fort intéressés. L'autre avantage de ce schéma est que la recherche d'entreprise peut se faire sur l'ensemble du territoire national. La période d'une année en entreprise peut permettre d'envisager un déménagement de l'étudiant au plus près de son lieu de travail. Pour terminer il est à noter que ce type d'organisation fonctionne déjà avec succès dans plusieurs Départements Informatique en France (Bordeaux, Le Havre...).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - COMMERCE - INDUSTRIE - ELECTRONIQUE  
AGRO-ALIMENTAIRE - SCIENCES ENVIRONNEMENTALES - ADMINISTRATIF  
INFORMATIQUE - APPRENTISSAGE - TRANSPORT / LOGISTIQUE



## DOSSIER D'INTENTION

### Demande d'ouverture d'une formation par apprentissage à la rentrée 2016

Formation concernée

# DUT Carrières Sociales Option Services à la Personne

Etablissement d'Enseignement Supérieur

IUT BELFORT-MONTBELIARD – Site de Belfort

Préparation de la rentrée 2016



### ETABLISSEMENT/COMPOSANTE / ANTENNE / LIEU DE FORMATION

Adresse :	19 Avenue du Maréchal Juin 90016 Belfort Cedex		
Nom du Responsable :	Olivier Prévôt	Fonction :	Directeur
Téléphone :	03 84 58 77 01	E-mail :	olivier.prevot@univ-fcomte.fr
<b>Section/Département :</b>	Carrières Sociales		
Nom du responsable :	John-Pol PIERREL	Fonction :	Chef de Département
Adresse :	19 Avenue du Maréchal Juin 90016 Belfort Cedex		
Téléphone :	03 84 58 76 00	E-mail :	John-pol.pierrel@univ-fcomte.fr
<b>Nom du responsable du projet :</b>	Florent PUPPIS		
Fonction :	PAST		
Adresse :	19 Avenue du Maréchal Juin 90016 Belfort Cedex		
Téléphone :	03 84 58 76 00	E-mail :	florent.puppis@univ-fcomte.fr

### LA DEMANDE

Domaine professionnel :	Carrières Sociales		
Niveau :	BAC + 2		
Nombre d'apprentis attendus :	De 8 à 15		
Durée sur la totalité du cycle de formation :	Nombre d'heures : 1600	Nombre d'année (s) : 2	
Préciser l'aire de recrutement : (cocher la case voir liste des bassins en note technique)	<input type="checkbox"/> FRANCHE-COMTE <input type="checkbox"/> GRAND EST <input checked="" type="checkbox"/> NATIONALE <input type="checkbox"/> AUTRES précisez :		
<b>Partenariats effectifs avec d'autres établissements de formation et modalités pratiques de mise en œuvre :</b>			
<b>Partenariats effectifs avec des organisations professionnelles (branches, entreprises) et modalités pratiques de mise en œuvre :</b>			

## MOTIVATION DE LA DEMANDE

### Objectiver et détailler impérativement la demande

- Objectifs généraux de la formation en réponse aux besoins professionnels
  - Définir le ou les métiers visés par la formation
  - Préciser les besoins du secteur concerné : offres d'emplois disponibles, perspectives d'évolution, pyramide des âges du secteur, perspectives d'évolution, etc. ....
  - Définir le "profil " de l'entreprise susceptible de former dans le secteur et au niveau demandé
  - Donner l'avis des branches professionnelles de la zone de recrutement
  - Positionner la demande par rapport à l'aire de recrutement des entreprises et des apprentis
  - Démontrer la valeur ajoutée de l'alternance pour le diplômé
  - Démontrer l'engagement de la Direction de l'établissement (ou de la composante)
- N.B. Un rapport d'opportunité peut être joint au présent dossier

**Débouchés professionnels :** Le diplôme CS option SAP s'inscrit dans les métiers "[Action Sociale](#)" et "[Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire](#)" tels que définis par Pôle Emploi

L'insertion des diplômés se fait dans un secteur qui ne cesse de se développer depuis plus de 15 ans :

- Associations : direction, cadre, développement, essaimage
- Entreprises : direction, cadre responsable de secteur
- Collectivités : cadre conseiller, responsable de service
- Les grands organismes de l'économie solidaire et sociale, notamment le secteur mutualiste

### Positionnement de la formation envisagée

**Au niveau national** la création d'emplois de services à la personne a été continue depuis le début des années 90, et s'est même accélérée avec la mise en place des plans de soutien au secteur. Au final, plus de 500 000 emplois ont été créés en 20 ans, l'aide-ménagère aux personnes âgées et handicapées étant la famille professionnelle qui a créé le plus de postes entre 2003 et 2009 (180 000 postes supplémentaires). Les perspectives de croissance sont par ailleurs positives pour les 20 ans à venir, selon les projections du Centre d'Analyse Stratégique. Et même si la création d'emplois s'est ralentie avec la crise à partir de 2007 et 2008, les intentions de recrutement restent importantes, et les difficultés de recrutement rencontrées montrent la nécessité d'orienter plus efficacement les candidats potentiels, et notamment les demandeurs d'emploi, vers le secteur. (Les emplois dans les services à domicile aux personnes âgées - Approche d'un secteur statistiquement indéfinissable, Cahier de recherche n°277, CREDOC, 2010).

### Les acteurs du service à la personne

Il existe plusieurs types de publics utilisateurs qui peuvent être identifiés au travers des trois catégories de services à la personne que recense le décret du 29/12/2005 : les services à la famille (garde d'enfants, soutien scolaire...), les services de la vie quotidienne (ménage et entretien de la maison, jardinage, bricolage...), les services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées.

L'offre de services à la personne : les ménages utilisateurs de services peuvent recruter directement une personne, de « gré à gré », pour effectuer des prestations à domicile. Une partie importante, mais difficile à évaluer, de cet emploi direct est du travail au noir. Par ailleurs, il existe des organismes agréés : **associations, établissements publics ou entreprises** qui jouent un rôle d'intermédiaire entre le ménage utilisateur et le travailleur exécutant les prestations de services à la personne. Plusieurs configurations sont alors possibles pour cette offre intermédiaire. L'organisme peut être mandataire : il est chargé de recruter le travailleur ad hoc pour intervenir au domicile de son client. Le client bénéficiaire du service reste ensuite responsable du paiement du salaire et des cotisations sociales. Par rapport à l'emploi direct – le gré à gré – le client continue donc à jouer le rôle d'employeur, mais en se déchargeant du recrutement. L'organisme peut être prestataire : il est l'employeur du salarié qui intervient au domicile de son client. Par rapport au mandataire, le client lui délègue entièrement l'exécution du service et les formalités administratives associées. Certains organismes sont à la fois mandataires et prestataires.

Avec 1,4 million de professionnels, le secteur des services à la personne représente aujourd'hui un poids économique important en France (DARES). Il se caractérise par deux formes majeures d'organisation : les particuliers employeurs (2 millions d'utilisateurs) et les organismes prestataires de services (2,5 millions d'utilisateurs).

Il existe, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 33 100 organismes de services à la personne : 40% d'entreprises, 19% d'associations, 37% d'auto-entrepreneurs et 4% d'établissements publics.

Il existe 21 activités d'aide à domicile, regroupées en 3 familles :

Les services aux familles,  
Les services de la vie quotidienne,  
Les services aux personnes dépendantes.

En Franche-Comté, près de 12 millions d'heures ont été réalisées (pour moitié d'emplois directs, l'autre via des organismes employeurs). Cela représente 32000 professionnels pour 7500 équivalents temps plein. Elles recouvrent essentiellement les services à la vie quotidienne (43,5%) et les services aux personnes dépendantes (54%). Ainsi, le secteur des services aux familles est très peu développé en Franche-Comté (2,5%) en comparaison aux données nationales (6%).

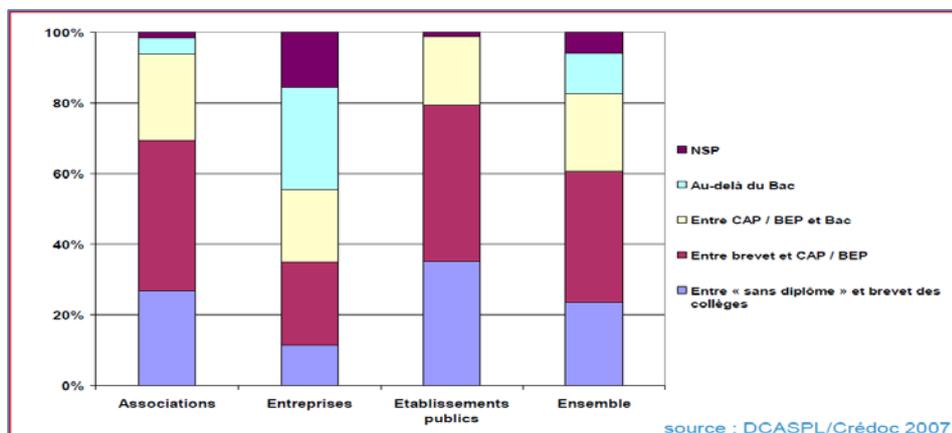
Le vieillissement de la population et les gisements d'emplois associés, ainsi que les marges de développement du service aux familles démontrent l'opportunité de former des futurs professionnels dans ce secteur.

Il existe un écart très important entre la Franche-Comté et la France entière sur la nature des organismes des services à la personne. En effet, plus 90% des organismes franc-comtois sont des associations (source DIRECCTE) alors qu'elles ne sont que 19% sur le plan national. Il y a donc un potentiel de développement très important du secteur marchand.

#### **Les avantages :**

Pour effectuer les prestations à domicile, les entreprises emploient un personnel relativement plus qualifié (qui s'explique par un renchérissement de leurs coûts de production, qu'elles répercutent sur leurs tarifs). que les associations ou les établissements publics.

**Niveau de qualification des salariés prestataires à domicile dans les structures agréées de services à la personne**



Recrutement en hausse dans ce domaine en Franche-Comté et sud de l’Alsace.

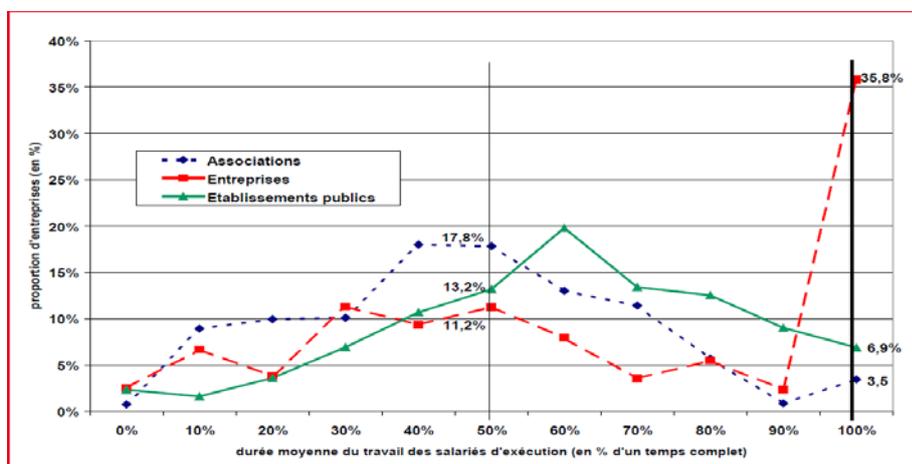
La formation SAP n’a qu’un centre stratégique : département Carrières Sociales à Belfort pour tout l’est de la France.

Dans les services à la personne, la croissance de l’activité est accompagnée d’une croissance de l’emploi. Sur les six mois passés, 38% des dirigeants d’organisme agréés déclarent avoir augmenté leurs effectifs salariés, principalement dans les entreprises et les associations. Et pour les six mois à venir, ils sont plus nombreux encore (49%) à avoir l’intention d’embaucher (62% dans les entreprises, 48% dans les associations et 34% dans les établissements publics).

**Les inconvénients :**

Peu de franchise au sein des entreprises : seule une entreprise sur sept est franchisée (qui pourrait développer davantage les offres et les emplois).

Les employeurs du secteur des services à la personne ont un recours important au temps partiel



Source : DCASPL/Crédoc 2007

Les salariés d'exécution de services à la personne travaillent en moyenne à 50% d'un temps complet dans 17,8% des associations, dans 13,2% des établissements publics et dans 11,2% des entreprises. Les salariés d'exécution de services à la personne travaillent en moyenne à temps complet dans 35,8% des entreprises, dans 6,9% des établissements publics et dans 3,5% des associations...

En 2006, seuls 9% des salariés des entreprises ont suivi une formation continue alors que les salariés des associations et des établissements publics étaient beaucoup plus nombreux à en bénéficier (respectivement 66% et 62%). Cependant, une volonté de formation de salariés en entreprise s'installe et représente une véritable stratégie.

### **La composante de formation**

L'appellation « services à la personne » est née avec le plan Borloo de 2005, qui poursuivait une double logique de développement de l'emploi et de réponse aux besoins sociaux.

Le DUT Carrières Sociales option Services à la Personne (SaP) est une formation à finalité professionnelle. Elle prend appui sur une solide culture de base à partir de la confrontation des savoirs, des savoir-faire, des pratiques nécessaires à l'exercice de fonctions d'encadrement intermédiaire dans ce domaine. Elle articule des enseignements universitaires et des apports du monde professionnel.

Les diplômés auront vocation à assurer des fonctions d'encadrement de proximité dans des organismes mandataires et prestataires de service, de type responsable de secteur. Ils seront amenés à gérer et organiser des services, voire des petites structures, et à mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement des publics visés.

L'IUT de Belfort-Montbéliard a créé en 2008 une option *services à la personne* au sein du DUT Carrières sociales. Nous accueillons actuellement 25 à 28 étudiants par année. La nature des emplois dans ce secteur nécessite la formation de cadres intermédiaires, en capacité de gérer les équipes et la planification des activités. La spécificité de ce secteur est l'encadrement de personnels qui vont intervenir à domicile. Cela nécessite des compétences étendues avec des modalités de gestion des ressources humaines particulières. Même si la formation initiale peut s'avérer intéressante, il nous paraît tout à fait essentiel qu'elle puisse être largement ouverte à la formation continue, mais surtout à l'apprentissage.

Fiches ROME correspondant à responsable de secteur d'aide à domicile :

Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire (K1403)  
 Assistanat en ressources humaines (M1501)  
 Management des ressources humaines (15039)

La formation de DUT Carrières sociales option services à la personne, vise donc à assurer une fonction de cadre intermédiaire pour les secteurs suivants :

- Services domestiques (K1304)
- Assistance auprès d'adultes (K1302)
- Assistance auprès d'enfants (K1303)
- Entretien des espaces verts (A1203)
- Maintenance informatique et bureautique (I1401)

- Ergothérapie (J1403)
- Soins d'hygiène, de confort (J1501)
- Accompagnement et médiation familiale (K 1101)
- Action sociale (K1201)
- Conduite et livraison par tournées sur courte distance (N4105)

### Objectifs

Les diplômés seront des responsables de première ligne, des professionnels qui agiront à l'interface entre la direction d'une structure et les intervenants à domicile.

Ils seront en capacité d'organiser des prestations de services à la personne, de recenser et évaluer les besoins des clients et/ou des bénéficiaires, d'impulser, de mettre en œuvre et de suivre des projets et de veiller à la bonne gestion du planning des intervenants ainsi qu'au bon déroulement des prestations.

Dans toutes ces tâches, ils pourront proposer un management par les compétences, méthode de gestion privilégiée dans le secteur des services à la personne.

Les diplômés seront de véritables courroies de transmissions au sein des structures dans lesquelles ils exerceront leur métier.

### Compétences

Les professionnels de niveau III intervenant dans ce champ doivent développer des compétences leur permettant de :

- Faire le diagnostic du besoin d'aide des personnes et établir une proposition de prestation
- Trouver parmi le personnel en place (sinon recruter) la bonne personne pour répondre aux besoins des publics
- Evaluer la qualité de la prestation réalisée
- Monter des dossiers de prise en charge (dossier APA ou tout autre dispositif de compensation)
- Animer une équipe, gérer des plannings d'intervention ce qui suppose un socle large de connaissances, à la fois sur :
  - les publics concernés (enfants, famille, personnes âgées, personnes handicapées)
  - les institutions et des politiques publiques
  - la gestion des ressources humaines
  - La gestion administrative, comptable et financière.

### Par rapport à l'offre de l'établissement dans la poursuite d'étude :

L'IUT a développé deux licences professionnelles en intervention sociale :

- ASSC-Animation sociale et socioculturelle-fonction de coordination
- FVPI- Famille-Vieillessement et Problématiques Intergénérationnelles

Les formations proposées sont appréciées des entreprises régionales et locales.

Depuis 4 ans ces formations sont ouvertes dans le cadre de l'alternance sous forme de convention avec gratification, service civique, formation continue mais ne pouvant proposer le statut d'apprenti (de nombreuses demandes de stagiaires n'aboutissent pas).

**Par rapport à l'offre de la zone d'emploi :**

**Au niveau régional**, Selon l'INSEE, d'ici 2020, la Franche-Comté devrait compter 331 000 personnes âgées de 60 ans ou plus, soit 50 000 de plus qu'en 2011. Parmi elles, 33 300 seraient en situation de dépendance, contre 27 000 actuellement. Pour les aider dans leur vie quotidienne, que l'on privilégie l'accueil en institution des personnes dépendantes ou leur maintien à domicile, il serait nécessaire de créer **4 000 à 5 000 emplois supplémentaires** en équivalents temps plein, soit un quart de plus qu'en 2011.

Par ailleurs, même en privilégiant la prise en charge des plus dépendants en institution, la progression de la dépendance serait telle qu'au moins 5 000 personnes lourdement dépendantes seraient maintenues chez elles. Dans ce contexte, l'implication des aidants naturels (conjoint, famille, amis...) dans la prise en charge de leurs proches sera fondamentale.

La prise en charge de la dépendance à domicile nécessite 9 400 emplois

En 2011, 17 800 personnes âgées dépendantes vivent à leur domicile, soit deux tiers des dépendants. La majorité des dépendants à domicile (74 %) se trouve en situation de perte modérée d'autonomie, mais plus de 4 600 sont néanmoins en situation de dépendance lourde. Parmi les Francs-Comtois en situation de dépendance lourde 43 % sont ainsi maintenus à leur domicile.

La prise en charge des personnes dépendantes à domicile est assurée par des professionnels, mais également en partie par des aidants naturels. Le rôle de ces derniers est essentiel, puisque 80 % des personnes âgées aidées le sont au moins par un proche, mais difficilement mesurable. Par ailleurs, le manque de données et le glissement des tâches constatées entre les personnels soignants, les aides à domicile et les aidants naturels, rendent difficile l'estimation du travail effectué à domicile par chacun.

L'étude se limite à l'estimation des besoins en professionnels pour l'aide à domicile, le « nursing »(1) et les soins techniques infirmiers. En tenant compte des temps de déplacement, 9 400 emplois ont été nécessaires en 2011 pour prendre en charge les personnes âgées dépendantes à domicile, dont 4 100 pour l'aide à domicile, 4 000 pour le nursing et 1 300 pour les soins infirmiers. Au total, la répartition de la population franc-comtoise dépendante entre institution et domicile nécessite le recours à environ 16 100 emplois en 2011.

L'offre intermédiée de services à la personne était, encore récemment, essentiellement proposée par les associations et les établissements publics (centres Communaux et intercommunaux d'action sociale ou services municipaux). Les mesures politiques mises en œuvre, ces dernières années, en faveur de la création d'entreprise ont sans doute créé un cadre propice à l'arrivée en masse des entreprises sur ce marché en essor. Désormais, plus d'un organisme agréé du secteur sur trois est une entreprise. Ces dernières ont très récemment investi la sphère des services à la personne, puisque trois sur quatre ont débuté leur activité depuis moins de 3 ans dont une sur deux depuis moins d'un an. En 2007, les entreprises pèsent 31% du chiffre d'affaires et 17% de l'emploi salarié total du secteur.

Les entreprises du secteur, très majoritairement récentes, sont essentiellement des petites unités atomisées puisque seulement une sur seize appartient à un groupe.

Elles sont en majorité de petite taille puisque 88% d'entre elles sont des TPE de moins de 20 salariés dont 78% emploient moins de 10 salariés, 11% ne comptant même aucun salarié. A moyen terme, on peut gager sur une structuration progressive de ces nombreuses petites entreprises, une fois qu'elles auront progressé en taille et en activité.

**Quel que soit le scénario, au moins 25 % d'emplois en plus seraient nécessaires d'ici 2020**

La prise en charge de la dépendance se traduit par des besoins en infrastructure mais également en personnel qualifié ou en soutien financier. Les formes d'aides apportées par les pouvoirs publics sont diverses et concernent tant l'investissement (subvention d'investissement lors de la création d'EHPAD) que le fonctionnement (création d'emplois, développement de la formation professionnelle initiale et continue et participation aux frais d'hébergement).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - COMMERCE - INDUSTRIE - ELECTRONIQUE  
AGRO-ALIMENTAIRE - SCIENCES ENVIRONNEMENTALES - ADMINISTRATIF  
INFORMATIQUE - APPRENTISSAGE - TRANSPORT / LOGISTIQUE



## DOSSIER D'INTENTION

**Demande d'ouverture d'une formation par  
apprentissage à la rentrée 2016**

Formation concernée

Préparation de la rentrée 2016

# **Ingénieur diplômé de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté, ISIFC, spécialité Génie Biomédical**

ETABLISSEMENT/COMPOSANTE / ANTENNE / LIEU DE FORMATION			
Adresse :	ISIFC – 23, Rue Alain Savary – 25000 BESANCON		
Nom du Responsable :	BUTTERLIN Nadia	Fonction :	Directrice
Téléphone :	03 81 66 61 09	E-mail :	nadia.butterlin@univ-fcomte.fr
<b>Section/Département :</b>			
Nom du responsable :		Fonction :	
Adresse :			
Téléphone :		E-mail :	
<b>Nom du responsable du projet :</b>			
BUTTERLIN Nadia			
Fonction :	Directrice du l'ISIFC		
Adresse :	23, Rue Alain Savary – 25000 BESANCON		
Téléphone :	03 81 66 61 09	E-mail :	nadia.butterlin@univ-fcomte.fr
LA DEMANDE			
Domaine professionnel :	Domaine du dispositif médical, Dispositifs de diagnostic in vitro ; systèmes d'information et informatique pour la santé inclus		
Niveau :	Master (deuxième et troisième années du cycle ingénieur ISIFC)		
Nombre d'apprentis attendus :	12 (objectif : 20)		
Durée sur la totalité du cycle de formation :	<b>Nombre d'heures :</b> 1000 h (projets inclus) et 1350 heures de formation en entreprise. Voir annexe A : éléments pédagogique à partir du semestre 3.	<b>Nombre d'année (s) :</b> 2 Semestres 3 à 6	
Durée sur la totalité des 3 ans du cycle ISIFC en formation initiale:	<b>Nombre d'heures :</b> 2000h en présentiel et 1350 heures de stage. Voir annexe A : liste des éléments pédagogiques des 6 semestres.		
Préciser l'aire de recrutement : (cocher la case voir liste des bassins en note technique)	<input checked="" type="checkbox"/> FRANCHE-COMTE <input checked="" type="checkbox"/> GRAND EST <input checked="" type="checkbox"/> NATIONALE <input type="checkbox"/> AUTRES précisez :		
<b>Partenariats effectifs avec d'autres établissements de formation et modalités pratiques de mise en œuvre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Université de Franche Comté :</b></li> <li>• UFR ST pour master en double diplôme</li> <li>• UFR SMP pour double diplôme pharmacien/ingénieur ou médecin /ingénieur.</li> </ul>			
L'ISIFC est un membre actif du Polytechnicum Bourgogne Franche Comté dont de nombreuses formations d'ingénieurs et de managers se font par apprentissage. Leur soutien sera une aide précieuse. Le partage d'expérience au niveau du réseau national des écoles d'ingénieurs en biomédical (dont l'UTC qui a une grande pratique) sera aussi un atout supplémentaire.			

**Partenariats effectifs avec des organisations professionnelles (branches, entreprises) et modalités pratiques de mise en œuvre :**

- les entreprises franc-comtoises de la commission médicale du pôle de compétitivité des microtechniques et du cluster technologie de la santé TIS de Belfort,
- l'Incubateur de Franche Comté, start up franc comtoises et autres incubateurs nationaux,
- les sociétés adhérentes du SNITEM et du LEEM,
- toutes les entreprises du dispositif médical et de la pharmaceutique employant les 355 diplômés ISIFC actuels, y compris les SSII ou sociétés d'ingénierie et d'affaires réglementaires et pré-cliniques de type « Contract Research Organizations (CRO) ou centres d'investigations cliniques,
- les centres de soins privés ou publics (de type CHU, APHP...)
- la Haute Autorité de santé (HAS), l'organisme notifié LNE GMED,
- les associations comme l'Institut Pasteur, l'Organisme Mondial de la Santé
- les mutuelles de santé ....

## MOTIVATION DE LA DEMANDE

### Objectiver et détailler impérativement la demande

- Objectifs généraux de la formation en réponse aux besoins professionnels
  - Définir le ou les métiers visés par la formation
  - Préciser les besoins du secteur concerné : offres d'emplois disponibles, perspectives d'évolution, pyramide des âges du secteur, perspectives d'évolution, etc. ....
  - Définir le "profil " de l'entreprise susceptible de former dans le secteur et au niveau demandé
  - Donner l'avis des branches professionnelles de la zone de recrutement
  - Positionner la demande par rapport à l'aire de recrutement des entreprises et des apprentis
  - Démontrer la valeur ajoutée de l'alternance pour le diplômé
  - Démontrer l'engagement de la Direction de l'établissement (ou de la composante)
- N.B. Un rapport d'opportunité peut être joint au présent dossier

#### 1. Objectifs généraux de la formation en réponse aux besoins professionnels

*La filière santé est une filière stratégique pour la France, une filière d'avenir.*

*Elle emploie 200 000 personnes de manière directe et concerne 100 000 emplois indirects.*

*« L'excellence des chercheurs et ingénieurs français permet d'ambitionner la meilleure place mondiale pour cette industrie. »*

Ministère du redressement productif, 25 mars 2013.

Le **génie biomédical** est l'art d'appliquer les sciences et les techniques avancées à la conception de systèmes d'informations et d'appareils de diagnostic, de traitement et d'assistance (que l'on appelle dispositifs médicaux, DM) dans le but d'améliorer la qualité des soins aux patients.

Le champ d'activité du génie biomédical est très vaste : du scanner au scalpel en passant par les prothèses de hanche, les pacemakers, les logiciels médicaux, les pansements...

Les professionnels formés travaillent principalement dans les entreprises du **dispositif médical**, ou éventuellement du médicament, dans les établissements de soins ou les centres de recherche privés ou publics.

**L'ingénieur ISIFC** évolue dans un environnement pluridisciplinaire associant les sciences du vivant (biologie et médecine), les sciences de l'ingénieur (physique, informatique, électronique, mécanique...), et l'aspect réglementaire (normes et directives). Il possède une triple culture.

Le public étudiant formé à l'ISIFC est issu d'horizons et de formations initiales très variés, 50% de Sciences de la Vie et 50% de Sciences Pour l'ingénieur pour des promotions de 50 étudiants par an dont 45 % de CPGE et 40 % de boursiers.

L'objectif de l'ISIFC étant, dans ses enseignements, d'homogénéiser un public qui ne l'est pas à son arrivée, les cours sont très polyvalents, et reprennent les bases théoriques et pratiques dans les matières scientifiques indispensables. Les enseignements deviennent ensuite plus poussés au niveau Bac+4 et 5, avec environ

10 mois de mise en situation professionnelle (stages en entreprise) pour enfin se spécialiser sur des thèmes bien précis, tels que la réglementation, la qualité, la biomécanique, l'e-Santé, ou encore l'ingénierie cellulaire et tissulaire... Cette polyvalence permet donc à

l'ISIFC de proposer des programmes de formation professionnelle de différents niveaux de difficultés pour des publics étudiants en formation initiale ou des stagiaires de formation continue et VAE, programmes aussi bien adaptés à des débutants qu'à des professionnels souhaitant un complément de formation à haut niveau.

**Le titulaire du titre ingénieur ISIFC est ainsi capable de :**

Traduire les besoins des médecins et professionnels de santé en solutions techniques et répondre à leurs attentes dans la prise en charge des patients.

Elaborer des dispositifs médicaux et/ou la constitution de systèmes d'information dédiés à la santé.

- Maîtriser la réglementation et l'utilisation clinique des dispositifs médicaux.

Mettre en œuvre une démarche de matériovigilance ou encore d'élaborer un cahier des charges d'achat de matériel médical ou de système d'information.

**Les diplômés ISIFC sont donc des spécialistes du Dispositif Médical.**

Ils possèdent, en plus de la culture technique et médicale, une troisième culture : réglementaire. Ils sont ainsi capables et aptes à comprendre les enjeux et les spécificités réglementaires nationales et internationales (Europe, Etats-Unis, Japon ...) et d'élaborer un dossier technique de dispositifs médicaux en vue de la mise sur le marché (marquage CE, approbation de la FDA, ...), et éventuellement des AMM de médicaments.

Avec des connaissances solides dans les domaines industriels, et plus spécifiquement en mécanique et microtechniques appliquées au dispositif médical, le titulaire du titre d'ingénieur ISIFC est capable de :

Assurer et de superviser le contrôle qualité de produits et procédés industriels biomédicaux,

- Intégrer les problématiques Qualité et sécurité de production
- Gérer et mettre en œuvre les affaires réglementaires
- Concevoir et piloter les investigations pré cliniques
- Valider et conduire les essais cliniques,

Créer des structures entrepreneuriales ou conduire des projets innovants en intraprenariat dans le domaine de la santé (à travers l'entreprise universitaire Biotika® notamment).

Le titre d'ingénieur ISIFC labélisé CTI et EUR-ACE confère le grade de master conformément au décret n° 99-747 du 30 août 1999.

**2. Définir le ou les métiers visés par la formation**

Les ingénieurs diplômés de l'ISIFC peuvent prétendre aux postes suivants (par ordre d'importance):

- Ingénieur biomédical / Ingénieure biomédicale en industrie
- Ingénieur / Ingénieure assurance qualité en industrie
- Ingénieur / Ingénieure produit (y compris la formation des utilisateurs)
- Ingénieur / Ingénieure procédés méthodes en industrie
- Ingénieur/Ingénieure système d'information pour la santé
- Ingénieur / Ingénieure de recherche biomédicale
- Ingénieur(e) technico-commercial(e)
- Chargé / Chargée d'affaires marketing
- Responsable achats et logistique (en industrie et milieux hospitalier)

### 3. Besoins du secteur concerné : offres d'emplois disponibles, perspectives d'évolution, pyramide des âges du secteur, perspectives d'évolution, etc. ....

A la lumière des diplômés ISIFC déjà intégrés, les secteurs suivants sont concernés par la demande:

Entreprises du dispositif médical (fabricants, sous-traitants, sociétés de services de type SSII) (majoritairement pour 80 %)

Bureaux d'études et/ou de conseil en ingénierie, affaires réglementaires ou marketing (10%)

Etablissements de soins publics ou privés dont les centres d'investigation clinique et CRO (3%)

- Laboratoires de recherche publics ou privés (grands groupes ou EPST) (2%)

Il existe aussi des besoins en contrat doctoral public ou privé à l'étranger ou en France de type CIFRE.

#### Codes des fiches ROME les plus proches (par ordre d'importance)

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

- H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle
- M1703 : Management et gestion de produit
- H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant (y compris la recherche biomédicale).

#### Quelques chiffres...

« 52 milliards d'€ pour le médicament humain et à usage vétérinaire 15,7 milliards d'€ pour le dispositif médical 1,7 milliard d'€ pour le diagnostic in vitro.

En 15 ans, les effectifs de recherche et développement ont été multipliés par deux. »  
Ministère du redressement productif, 25 mars 2013.

#### 4. Définir le "profil " de l'entreprise susceptible de former dans le secteur et au niveau demandé

- les entreprises franc-comtoises de la commission médicale du pôle de compétitivité des microtechniques et du cluster technologie de la santé TIS de Belfort,
- l'Incubateur de Franche Comté,
- Les start up franc comtoises et autres incubateurs nationaux,
- les sociétés adhérentes du SNITEM et du LEEM,
- toutes les entreprises du dispositif médical et du pharmaceutique employant les 355 diplômés ISIFC actuels, y compris les SSII ou sociétés d'ingénierie et d'affaires réglementaires et pré-cliniques de type « Contract Research Organizations (CRO) ou centres d'investigations cliniques,
- les centres de soins privés ou publics (de type CHU, APHP...)
- la Haute Autorité de santé (HAS), l'organisme notifié LNE GMED,
- les associations comme l'Institut Pasteur, l'Organisme Mondial de la Santé
- les mutuelles de santé ....

Sur Besançon, on peut citer les sociétés comme One Fit Medical, Cisteo Medical, Inn medical, ART, Dixi microtechniques, Statice, Alcis, Covalia, Microméga, FCI, Scout medical avec Cicafil, STS industrie...

Des évènements annuels de formation continue en affaires réglementaires sur mesure, comme la « rentrée du DM » de l'ISIFC, début septembre, réussissent à former plus de 180 professionnels venant de toute la France et de Suisse.

Code NSF les plus proches :

**250w** Spécialités pluri technologiques commercialisation

**200n** Conception de produit ; design industriel

**331n** Etudes et recherches médicales

**Niveau demandé :**

Pour la première année d'apprentissage (2ième année ISIFC niveau Bac+4, M1), l'apprenti assurera des missions de technicien R&D, analyse du besoin ou conception ou validation/qualification de produit, ou installation. Puis les missions pourront évoluer vers celles d'un assistant ingénieur en qualité ou affaires réglementaires. Pour finir, il y aura des possibilités en Bac +5 de missions sur une période longue en R&D, innovations, marquage CE, FDA, marketing...

La certification de l'apprenti s'obtient après un cursus de deux années organisées en 4 semestres à partir d'un niveau minimum Bac+3 obtenu en formation initiale à l'ISIFC première année.

Chaque semestre est constitué d'unités d'enseignements (UE) auxquelles sont affectés des crédits européens (crédits ECTS). Un semestre correspond à 30 crédits. Les UE sont, elles-mêmes, constituées de « modules » qui sont les éléments pédagogiques de base.

Les 120 crédits de formation sont répartis en présentiel sur :

- Culture générale et d'entreprise
- Sciences de la vie et de la santé
- Sciences de l'ingénieur
- Projets
- une Option parmi 3 (Bac+5) en lien plus fort avec l'insertion
  - Biomécanique et microsystèmes
  - Ingénierie cellulaire et tissulaire
  - e-santé

Le nombre de crédits est défini par la quantité de travail fournie par l'apprenti à l'intérieur de l'UE. Un crédit correspond sensiblement à 25 à 30 h de travail « tout compris ».

Ce travail se décompose en enseignement traditionnel (cours, travaux dirigés, travaux pratiques), projets encadrés, travail personnel et temps de formation en entreprise.

## **5. Démontrer la valeur ajoutée de l'alternance pour le diplôme**

**Pour l'apprenti :**

- égalité des chances
- insertion professionnelle favorisée et renforcée
- apprendre autrement.

**Pour l'entreprise :**

- détecter des talents pour faciliter les recrutements de cadre de haut niveau
- dynamiser l'organisation
- apporter des technologies nouvelles par le lien avec le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche/innovation.

**Pour l'ISIFC :**

- intensification et densification du partenariat avec le milieu professionnel
  - meilleure connaissance du terrain
  - ouverture vers un autre public étudiant et enrichir la mixité des parcours
- « formation initiale » et « formation par apprentissage ».

**Avis du Directeur :**

La note d'orientation stratégique de l'ISIFC 2011 avec un projet d'ouverture de 20 places ingénieurs par an par la voie de l'apprentissage a été rédigée et approuvée fin 2011 par le conseil de gestion de l'ISIFC et par la CTI en juin 2012.

Cela faisait suite à un plan d'actions programmé par le conseil de perfectionnement de l'ISIFC de 2011 dont un extrait du compte rendu est donné ci-après. A souligner la participation active à ces conseils de professionnels comme des médecins du CHRU de Besançon ou des industriels (PDG ou DG) de sociétés comme Alcis, Statice, Dixi microtechniques, One Fit médical....

**Nadia BUTTERLIN**

**Compte rendu  
du  
Conseil perfectionnement de l'ISIFC**

**28 mars 2011**

Présents : N. Butterlin, J.M. Crolet, J. Duffaud, Ph. Humbert, L. Pazart, S.Piranda, O. Burtheret, C. Garcia, R. Audibert, E. Grosjean

Absents excusés : J.F. Delforge, B.Klein, J. Regnard, J.P.Etiévent

N. Butterlin présente la nouvelle composition du conseil.

Ce conseil comprend d'abord deux représentants des entreprises : S. Piranda est l'un d'eux au titre du représentant du Pôle de Compétitivité. J.F. Delforge (Alcis) est le second. Il y a ensuite deux représentants du milieu médical (Ph. Humbert, L. Pazart), des anciens (C. Garcia et O. Burtheret), deux représentants des étudiants (R. Audibert et E. Grosjean) et des représentants de la Direction (N. Butterlin, J.M. Crolet, J.P.Etiévent et J.Duffaud)

Le travail résultant de ce Conseil étant une part de la partie "Prospectives" du dossier de réhabilitation, il est apparu naturel à l'équipe de Direction que la direction de ce Conseil revienne à la Directrice. N. Butterlin présente donc les différents points de l'ordre du jour :

-1) Ouverture du diplôme à la voie de l'apprentissage pour la rentrée 2012

Le CFA Sup a lancé un appel d'offre avec un retour du dossier d'intention pour le 15 mai. Le Conseil d'Administration du CFA Sup (dont S. Piranda est membre) émettra un avis pour le 15 juin et transmettra les dossiers au Conseil Régional (clôture de l'appel d'offre 1<sup>er</sup> octobre 2011). N.Butterlin a RDV avec le directeur du CFAsup C.Myotte Duquet le lundi 11 avril 2011.

L'Isife est favorable au dépôt d'un dossier sous réserve qu'il ait la certitude que les entreprises franc-comtoises sont intéressées. En effet, les élèves ingénieurs étudiant dans ce cadre seront rémunérés par une entreprise et ils partagent leur temps entre l'entreprise et l'Isife.

La difficulté réside dans le fait de trouver une entreprise qui accepte de signer un contrat d'embauche avec un apprenti. S. Piranda assure que les entreprises seront intéressées sous réserve que les périodes en entreprises soient assez longues (alternances de 5 semaines min). O. Burtheret et C. Garcia confirment ce point. E.Grosjean confirme qu'une formation par alternance de ce type l'aurait vraiment intéressée.

J.M. Crolet et J. Duffaud soulignent l'importance d'avoir de nouveaux moyens affectés à cette mission.

En tant que directrice de l'ISIFC je m'engage à mettre tous les moyens nécessaires à la réussite de ce projet en accord avec la politique de l'Université de Franche comté et le soutien de la CTI.

Université de Franche-Comté



## Eléments pédagogiques

	Heures	Crédits		Heures	Crédits
<b>Semestre 1</b>		<b>30</b>	<b>Semestre 4</b>		<b>30</b>
<b>CULTURE GENERALE ET D'ENTREPRISE</b>		<b>4</b>	<b>CULTURE GENERALE ET D'ENTREPRISE</b>		<b>14</b>
Anglais 1	26 h	2	Anglais 4	48 h	2
Le système hospitalier	44 h	2	Autre langue vivante 2	20 h	1
<b>SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE</b>		<b>7</b>	Conduite de projet	16 h	1
Anatomie	32 h	2	Affaires réglementaires et qualité	52 h	3
Physiologie	30 h	2	Investigations cliniques	64 h	4
Biochimie	28 h	2	Entreprise virtuelle Biotika 1 (option)	80 h	3
Biologie cellulaire	20 h	1	Cellule R&D 1 (option)	80 h	3
<b>SCIENCES DE L'INGENIEUR</b>		<b>19</b>	<b>SCIENCES DE L'INGENIEUR</b>		<b>7</b>
Mathématiques	48 h	3	Télémedecine et réseaux de santé	32 h	2
Physique	64 h	4	Conception électronique	34 h	2
Electronique 1	48 h	3	Mécanique des structures (option)	48 h	3
Algorithmique	48 h	3	Electronique 4 (option)	48 h	3
Systèmes mécaniques	64 h	4	<b>STAGE HOSPITALIER</b>	<b>6 semaines</b>	<b>9</b>
Conception assistée par ordinateur	16 h	1			
Fabrication mécanique	16 h	1	<b>Semestre 5</b>		<b>19</b>
			<b>STAGE D'IMMERSION<sup>1</sup></b>	<b>4 semaines mini</b>	<b>1</b>
<b>Semestre 2</b>		<b>30</b>	<b>CULTURE GENERALE ET D'ENTREPRISE</b>		<b>8</b>
<b>CULTURE GENERALE ET D'ENTREPRISE</b>		<b>7</b>	Management de l'innovation	16 h	1
Anglais 2	28 h	2	Exigences réglementaires des dispositifs médicaux	40 h	2
Autre langue vivante 1	20 h	1	Entreprise virtuelle Biotika 2 (option)	134 h	5
Communication	49 h	3	Cellule R&D 2 (option)	134 h	5
Gestion d'entreprise	16 h	1			
<b>SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE</b>		<b>6</b>	<b>OPTION « BIOMECHANIQUE ET MICROSYSTEMES »</b>		<b>10</b>
Pathologie	33 h	2	Assistance technique au handicap	25 h	2
Connaissance du médicament	16 h	1	Micro technologies	32 h	2
Biochimie des gènes et biologie moléculaire	48 h	3	Mécanique des matériaux	32 h	2
<b>SCIENCES DE L'INGENIEUR</b>		<b>12</b>	Micro capteurs	32 h	2
Méthodes numériques	32 h	2	Orthopédie, odontologie (option)	32 h	2
Bases de données	32 h	2	Robotique, micro robotique (option)	32 h	2
Elasticité	32 h	2			
Mécanique des fluides	16 h	1	<b>OPTION « INGENIERIE CELLULAIRE ET TISSULAIRE »</b>		<b>10</b>
Electronique 2	48 h	3	Nano biotechnologies et bio microsystèmes	32 h	2
Electrotechnique	24 h	2	Médecine régénératrice et biotechnologies appliquées aux biothérapies	62 h	4
<b>PROJET TUTEUR</b>	<b>100 h</b>	<b>5</b>	Produits de biothérapies : production, évaluation, contrôle et réglementation	32 h	2
			Biomatériaux, biocompatibilité et implants	32 h	2
<b>Semestre 3</b>		<b>30</b>	<b>OPTION « E-SANTE »</b>		<b>10</b>
<b>CULTURE GENERALE ET D'ENTREPRISE</b>		<b>7</b>	Systèmes d'informations de santé	48 h	3
Anglais 3	76 h	3	Robotique, micro robotique	32 h	2
Méthodologie de conception	52 h	3	Interfaces médecin-robot	32 h	2
Marketing médical	16 h	1	Informatique pour la santé	48 h	3
<b>SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE</b>		<b>5</b>			
Imagerie médicale	50 h	3	<b>Semestre 6</b>		<b>41</b>
Instrumentation biomédicale	40 h	2	<b>STAGE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b>	<b>3 mois minimum</b>	<b>17</b>
<b>SCIENCES DE L'INGENIEUR</b>		<b>18</b>			
Statistiques pour l'ingénieur	32 h	2	<b>STAGE INDUSTRIEL</b>	<b>4 mois minimum</b>	<b>24</b>
Physique des ondes	68 h	4			
Analyses physico-chimiques	32 h	2	<b>Sport/Investissement personnel</b>		<b>2</b>
Rayonnements ionisants	14 h	1	<b>Stage facultatif</b>		
Matériaux, biomatériaux	32 h	2			
Electronique numérique	32 h	2			
Conception mécanique	32 h	2			
Automatique et contrôle (option)	48 h	3			
Bio-ingénierie (option)	48 h	3			

11/09/2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - COMMERCE - INDUSTRIE - ELECTRONIQUE  
AGRO-ALIMENTAIRE - SCIENCES ENVIRONNEMENTALES - ADMINISTRATIF  
INFORMATIQUE - APPRENTISSAGE - TRANSPORT / LOGISTIQUE



## DOSSIER D'INTENTION

### Demande d'ouverture d'une formation par apprentissage à la rentrée 2016

Formation concernée

**Licence professionnelle Activités et  
Techniques de Communication,  
spécialité Communication publique  
(Mention Métiers de la communication)**

Etablissement d'Enseignement Supérieur

IUT BESANCON-VESOUL – Site de Besançon

Préparation de la rentrée 2016



### ETABLISSEMENT/COMPOSANTE / ANTENNE / LIEU DE FORMATION

Adresse :	30 avenue de l'Observatoire BP 1559 25000 Besançon cedex		
Nom du Responsable :	J. PIERRE-EUGENE	Fonction :	directeur
Téléphone :	03 81 66 68 10	E-mail :	joel.pierre-eugene@univ-fcomte.fr
<b>Section/Département :</b>	Département Information-Communication		
Nom du responsable :	A-L FERRARI	Fonction :	Chef de Département
Adresse :	30 avenue de l'observatoire BP 1559 25000 Besançon cedex		
Téléphone :	03 81 66 68 38	E-mail :	anne-laurence.ferrari@univ-fcomte.fr
<b>Nom du responsable du projet :</b>	C.CHAPOTTE		
Fonction :	Directrice des études LP ATC, spécialité Communication publique		
Adresse :	30 avenue de l'observatoire BP 1559 25000 Besançon cedex		
Téléphone :	03 81 66 60 60	E-mail :	christine.chapotte@univ-fcomte.fr

### LA DEMANDE

Domaine professionnel :	Communication publique		
Niveau :	Licence professionnelle – BAC +3		
Nombre d'apprentis attendus :	entre 5 et 10 sur 25 étudiants/an		
Durée sur la totalité du cycle de formation :	Nombre d'heures : 550	Nombre d'année (s) : 1	
Préciser l'aire de recrutement : (cocher la case voir liste des bassins en note technique)	<input type="checkbox"/> FRANCHE-COMTE <input type="checkbox"/> GRAND EST <input checked="" type="checkbox"/> NATIONALE <input type="checkbox"/> AUTRES précisez :		
<b>Partenariats effectifs avec d'autres établissements de formation et modalités pratiques de mise en œuvre :</b>			
Néant			
<b>Partenariats effectifs avec des organisations professionnelles (branches, entreprises) et modalités pratiques de mise en œuvre :</b>			
<p>La LP ATC prépare notamment des chargés de communication en communication <b>public</b> (ce qui exclut les entreprises). Les structures prêtes à accueillir un apprenti en communication publique et déjà identifiées sont donc : Les mairies de Besançon, de Lyon, la communauté urbaine de Strasbourg, le Conseil Général de Côte d'or. Il y a des demandes émanant de Communautés d'agglomération, de COMCOM aussi.</p> <p>Les enseignements sont regroupés actuellement sur une demi-semaine (du lundi matin au mercredi midi) mais, si nécessaire, il est possible de concevoir un système d'enseignement 1semaine sur 2.</p>			

## MOTIVATION DE LA DEMANDE

### Objectiver et détailler impérativement la demande

- Objectifs généraux de la formation en réponse aux besoins professionnels
  - Définir le ou les métiers visés par la formation
  - Préciser les besoins du secteur concerné : offres d'emplois disponibles, perspectives d'évolution, pyramide des âges du secteur, perspectives d'évolution, etc. ....
  - Définir le "profil " de l'entreprise susceptible de former dans le secteur et au niveau demandé
  - Donner l'avis des branches professionnelles de la zone de recrutement
  - Positionner la demande par rapport à l'aire de recrutement des entreprises et des apprentis
  - Démontrer la valeur ajoutée de l'alternance pour le diplômé
  - Démontrer l'engagement de la Direction de l'établissement (ou de la composante)
- N.B. Un rapport d'opportunité peut être joint au présent dossier

La LP ATC forme des chargés de communication qui évolueront au sein de services de communication de collectivités territoriales, de groupements de collectivités, d'établissements publics, d'organismes de développement local (agence de développement, organisme consulaire...) ou de toute structure menant une mission de service public.

Les UE proposées visent à permettre à ces futurs professionnels de construire l'idée du territoire et d'assurer sa promotion, de communiquer vis-à-vis des citoyens, avec les médias, avec les autres collectivités, de maîtriser l'environnement juridique. Le titulaire du diplôme participe donc à l'élaboration de la stratégie de communication de la collectivité en sachant réaliser un plan de communication, il est aussi capable d'analyser et de traiter des données d'enquête et il peut participer à la gestion administrative et budgétaire du service. Les autres métiers accessibles sont : responsables de la communication, journaliste territorial ou chargé des publications (code des fiches ROME les plus proches : E1103).

La LP permet aux étudiants de s'insérer dans le monde professionnel, ainsi sur 20 diplômés de 2010 ayant répondu à l'enquête de l'UFC menée en 2012, 10 avaient trouvé un emploi dans les deux ans suivant leur formation. L'apprentissage serait une vraie valeur ajoutée à une formation qui a déjà sept années d'existence et s'est toujours adaptée aux besoins du secteur (la dernière adaptation notable consistant en l'introduction de l'apprentissage de l'utilisation des outils numériques interactifs) car elle optimiserait vraiment cette capacité d'insertion en permettant aussi à certaines collectivités territoriales de prendre conscience dans la durée des compétences d'un chargé de communication formé spécifiquement à la communication publique (certaines COMCOM qui font appel ponctuellement à des agences de communication privées, une fois informées, s'avèrent intéressées car un poste de chargé de communication leur permettrait une meilleure gestion budgétaire).

Le secteur de la communication publique est demandeur (Mairie de Besançon en la personne de M. Laurent Vieille, chef du service de communication interne de la Ville de Besançon, Mairie de Lyon, Communauté urbaine de Strasbourg...) et les candidats à la LP également : chaque année nous sommes obligés de refuser des candidatures non seulement du Grand Est mais aussi nationales, qui se tournent vers la LP de Marne-la-Vallée (notre concurrente

**Rentrée 2016**

identifiée) qui ne recrute qu'EN apprentissage. C'est une perte importante d'étudiants de valeur pour les formations proposées par l'UFC et de professionnels pour la région.

L'équipe pédagogique, menée par Mme Chapotte, et constituée d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de 16 intervenants professionnels des différents secteurs de la communication publique (CR de Bourgogne, de Franche-Comté, CRT FC, TAPS de Strasbourg, CD de Côte d'or...) est habituée à travailler en concertation ; elle est donc apte à accueillir l'apprentissage. Elle bénéficie du soutien actif de Mme Ferrari, chef du département IC.

Dernier point favorable à l'apprentissage : la LP ATC n'est orientée que vers la communication publique, ce qui l'empêche d'avoir recours au contrat professionnel (réservé aux entreprises) pour rapprocher le plus possible les étudiants du monde professionnel.

**Appel à projet – demande d'ouverture d'une formation à l'apprentissage**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - COMMERCE - INDUSTRIE - ELECTRONIQUE  
AGRO-ALIMENTAIRE - SCIENCES ENVIRONNEMENTALES - ADMINISTRATIF  
INFORMATIQUE - APPRENTISSAGE - TRANSPORT / LOGISTIQUE



## DOSSIER D'INTENTION

### Demande d'ouverture d'une formation par apprentissage à la rentrée 2016

Formation concernée

# LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE- ECO-DESIGN

Etablissement d'Enseignement Supérieur

UFR SCIENCES ET TECHNIQUES

Préparation de la rentrée 2016



### ETABLISSEMENT/COMPOSANTE / ANTENNE / LIEU DE FORMATION

Adresse :	Route de Gray-La Bouloie 25000 BESANCON		
Nom du Responsable :	Abderrazzak KADMIRI	Fonction :	directeur
Téléphone :	03 81 66 66 66	E-mail :	abderrazzak.kadmiri@univ-fcomte.fr
<b>Section/Département :</b>	Mécanique et Génie Mécanique		
Nom du responsable :	T. BARRIERE	Fonction :	Professeur
Adresse :	Route de Gray- La Bouloie 25000 BESANCON		
Téléphone :		E-mail :	
<b>Nom du responsable du projet :</b>	Emmanuelle JACQUET		
Fonction :	Enseignant-Chercheur		
Adresse :	Route de Gray- La Bouloie 25000 BESANCON		
Téléphone :	0381666473	E-mail :	emmanuelle.jacquet@univ-fcomte.fr

### LA DEMANDE

Domaine professionnel :	Eco-Design		
Niveau :	Licence professionnelle – BAC + 3		
Nombre d'apprentis attendus :	entre 6 et 10		
Durée sur la totalité du cycle de formation :	Nombre d'heures : 470	Nombre d'année (s) : 1	
Préciser l'aire de recrutement : (cocher la case voir liste des bassins en note technique)	<input checked="" type="checkbox"/> FRANCHE-COMTE <input type="checkbox"/> GRAND EST <input checked="" type="checkbox"/> NATIONALE <input type="checkbox"/> AUTRES précisez :		

#### Partenariats effectifs avec d'autres établissements de formation et modalités pratiques de mise en œuvre :

Collaboration avec le lycée Duhamel de Dole – Convention cadre. Les étudiants profitent des installations du lycée pour l'enseignement du design (Atelier de créa et atelier de maquettage).

#### Partenariats effectifs avec des organisations professionnelles (branches, entreprises) et modalités pratiques de mise en œuvre :

Réseau RENE: L'Université de Franche Comté est membre fondateur du Réseau national Eco-conception Nord-Est (RENE :[www. http://ecoconception-nordest.fr/](http://ecoconception-nordest.fr/)), animé par les chambres de commerces (CRCI) des cinq régions de l'est du territoire. Ce réseau organise des rencontres entre acteurs de l'éco-conception et met en relation ces acteurs. La formation participe au comité de pilotage de ce réseau avec les responsables des CRCI, ADEME, La Direccte de chaque région, du pôle Fibre, de l'AFNOR. Projet MIF : Des enseignants de la LPED participent au comité de pilotage de l'action portée par la DIRECCTE « 100 semaines de mobilisation et d'initiatives pour les filières du Haut-Jura » dans laquelle la LPED vise à faire connaître les entreprises des filières locales à de jeunes designers.

## MOTIVATION DE LA DEMANDE

### Objectiver et détailler impérativement la demande

- Objectifs généraux de la formation en réponse aux besoins professionnels
  - Définir le ou les métiers visés par la formation
  - Préciser les besoins du secteur concerné : offres d'emplois disponibles, perspectives d'évolution, pyramide des âges du secteur, perspectives d'évolution, etc. ....
  - Définir le "profil " de l'entreprise susceptible de former dans le secteur et au niveau demandé
  - Donner l'avis des branches professionnelles de la zone de recrutement
  - Positionner la demande par rapport à l'aire de recrutement des entreprises et des apprentis
  - Démontrer la valeur ajoutée de l'alternance pour le diplôme
  - Démontrer l'engagement de la Direction de l'établissement (ou de la composante)
- N.B. Un rapport d'opportunité peut être joint au présent dossier

La Licence Professionnelle Eco-design se caractérise par une approche de design industriel intégrant les dimensions méthodologique, environnementale, technique et esthétique. Le processus de design y est envisagé en trois étapes distinctes : validations, concepts, évaluations. Il a pour objectif de former des spécialistes du design industriel aptes à intégrer dans la problématique transversale du design les critères relatifs au respect de l'environnement. La méthodologie design y est revue pour assoir les compétences des designers et permettre aux étudiants d'origine de filières plus techniques de communiquer avec les designers, d'assister un designer, d'enrichir une équipe design.

Les Unités d'enseignement projet tutoré et stage constituent deux volets très forts pour initier la professionnalisation des étudiants qui se trouvent alors confrontés aux problématiques industrielles à résoudre. Sur ce volet pédagogique, les projets tutorés sont directement issus de demandes des entreprises, institutions ou collectivités;

De la même façon, les stages s'effectuent dans une entreprise ou une collectivité sur un sujet directement en lien avec l'éco-design.

- Analyser les comportements des consommateurs et identifier les évolutions, les nouvelles tendances, les innovations, les concepts afin d'anticiper la demande et de faire correspondre les produits aux attentes des clients.
- Définir avec le client le périmètre du projet pour préciser un cahier des charges du produit, du service, de sa réalisation
- Etablir un cahier de tendances à partir des analyses et études.
- Proposer des concepts de produits responsables ou favorisant le comportement responsable des utilisateurs
- Etudier la fonctionnalité du produit, les contraintes du projet de développement du produit et opérer des choix techniques (y compris choix des matières), esthétiques, économiques et environnementaux
- Etudier la faisabilité du projet et élaborer des propositions techniques, technologiques faisables
- Evaluer la conformité artistique, technique normative et environnementale des modèles/prototypes.
- Elaborer et présenter les maquettes, prototypes au client ou au commanditaire et sélectionner le projet définitif avec le client
- Coordonner une équipe, communiquer avec tous les spécialistes en lien avec le projet, animer une équipe de collaborateurs au moyen d'outils (brainstorming, métaplan)
- Communiquer efficacement en français et en anglais.

**Métiers visés :** Assistant designer et/ou designer disposant des outils de l'éco-conception pour prendre en compte

l'impact des produits/services créés sur l'environnement. : Ce sera un designer dans une entreprise de petite taille dont les attentes sont davantage portées sur le volet conception. Ce sera l'assistant du designer dans une entreprise comportant déjà un bureau de design et dont le volet créativité est primordial

Assistant designer - Collaborateur d'équipes techniques - Responsable de projet en éco-design - Assistant architecte d'intérieur

Secteurs visés : Les secteurs concernés sont liés à la filière Bois ou à la plasturgie, ce sont les secteurs du meuble, de l'agencement, du Luxe, du Design, de la Mode, du jouet, des transports, du sport et des loisirs. Mais aussi la lunetterie, l'horlogerie, le stand d'exposition, l'habitat, l'emballage etc...

**Besoins du secteur concerné :** offres d'emploi disponibles, perspectives d'évolution, pyramide des âges du secteur, perspectives d'évolution, etc..

Au 19 avril 2015, au niveau national, 149 offres sur Pole-emploi avec le mot designer – 150 avec le mot concepteur-

75 sur le thème des métiers de l'environnement et du développement durable (Bac+3 ou 4). En particulier, 2 offres en maroquinerie, 4 dans le domaine du bois, 8 dans le domaine du plastique, 18 dans la métallurgie, 22 dans le domaine du tissu. 10 offres sont sorties dans le secteur du transport. Un nombre beaucoup plus faible au niveau local : Dans le département du Jura, l'offre designer, 1 de concepteur, 8 offres dans le domaine de l'horlogerie,

Le design est inscrit parmi les priorités stratégiques par la direction générale des entreprises (DGE) grâce au fait établi que design et création sont des leviers de la performance et de la compétitivité et des relais de croissance

[<http://archives.entreprises.gouv.fr/2012/www.industrie.gouv.fr/industrie408e.html?page=creation/presentation.html>]. Le programme des Nations Unies pour l'Environnement souligne que la moitié des sociétés de 50 salariés ou plus déclarent contribuer aux enjeux du développement durable (Responsabilité Sociétale des Entreprises RSE) et place

l'environnement comme l'un des 8 objectifs du millénaire en 2015 pour le développement [<http://www.undp.org/content.../undp/fr/home/mdgoverview/>]. L'écoconception apparaît comme nouveau critère de conception et de développement, pour envisager de nouveaux produits compétitifs [<http://www.cetim.fr/Actualites/.../Agenda/Rendez-vous-de-la-mecanique/Vos-produits-plus-competitifs-grace-a-1-ecoconception>].

**" profil " de l'entreprise susceptible de former :** Selon le profil d'origine de l'étudiant au début de la licence professionnelle éco-design, l'entreprise « idéale » comprend un bureau de création ou un bureau de conception,

permet à l'étudiant d'intervenir très en amont des projets de conception pour définir le cahier des charges avec le client. L'entreprise « idéale » dispose de moyens techniques matériels et humains pour former l'étudiant. Les relations avec des fournisseurs et des clients est aussi très formatrice pour l'étudiant. Les outils numériques à sa disposition sont des logiciels de création et de conception, des outils graphiques, des outils d'évaluation environnementale (ACY). Une revue de projets hebdomadaire est utile pour recadrer, réorienter, stimuler la créativité de l'étudiant en formation.

**Positionner la demande par rapport à l'aire de recrutement des entreprises et des apprentis :**

Les 5 plus gros fabricants de meubles (Parisot Meubles (70), Kohler France (39), Etablissements Gaio (70), J.M.L

Cuisines (25), Usines Etablissement Grandvuiet Cattenoz (39) sont en Franche-Comté et représentent 2/3 des emplois salariés du secteur.

Dans le secteur du jouet en bois, les acteurs Vilac, Janod et Jeujura se démarquent en investissant fortement sur leur image de marque. Les entreprises des produits en bois représentent 8750 salariés en 2015 en FC. Dans le secteur du jouet, la région FC accueille Smoby qui résiste à la concurrence asiatique.

Dans le secteur de la lunetterie, les lunetiers francs-comtois se sont engagés dans des stratégies collectives développant la création, le style, la mercatique et la technologie. L'effectif du secteur représente 2200 personnes et se concentre sur les domaines techniques de fabrication et de la décoration. Aux côtés de, Oyonnax et de la région parisienne, la Franche-Comté représente près de 20% des effectifs nationaux du secteur (production de montures « optiques » en métal (surtout en maillechort [alliage de cuivre, nickel et zinc d'aspect argenté]), en titane, en inox et en acétate usiné à Morez). Les entreprises FC sont positionnées sur des marchés de niche (lunette personnalisée, adaptable, dans un matériau différent, pour un public restreint, etc.), et sur le milieu et le haut de gamme (formes, les fonctions nouvelles et les touchés développés grâce à des créateurs). Même si ces entreprises sont des TPE, un apprenti y bénéficierait d'un environnement créatif, technique et très orienté vers les besoins du client.

Les industries mécaniques de la région FC s'engagent dans un processus de développement durable. Elles proposent des procédés plus propres (presse adiabatique, usinage et formage à sec, utilisation de nouveaux produits de traitements de surface excluant produits volatiles et chlorés) et souvent intègrent l'impact environnemental dès le début de la conception du produit. Là aussi, le terrain de ces entreprises (celles tournées vers l'innovation) serait potentiellement un terrain favorable pour la formation d'un éco-designer.

La filière de la plasturgie concentrée dans le Haut-Jura emploie 16000 salariés. Elle occupe le 3ème rang des industries de FC et la 7ème place au niveau national. Les spécificités locales de cette industrie permet d'envisager l'accueil d'un apprenti dans le domaine : Outre les nombreuses propriétés techniques des matériaux plastiques, leurs qualités esthétiques (couleur, transparence, forme) et sensorielles (aspect, toucher) laissent envisager encore des sources d'inspiration pour les designers et d'optimisation pour les éco-designers.

Démontrer la valeur ajoutée de l'alternance pour le diplôme

L'apprentissage apporte à l'étudiant un réseau de contacts, une expérience professionnelle longue, l'occasion de mettre à l'épreuve ses acquis d'apprentissage de façon à développer des compétences métiers spécifiques, une exigence et une attitude professionnelle vis-à-vis de son métier, des réflexes « maison » liés à une bonne connaissance de l'entreprise, une meilleure chance d'obtenir un contrat de travail à l'issue de la formation. Cette expérience renforce indéniablement la professionnalisation de l'étudiant.

Par l'apprentissage, l'entreprise dispose d'une ressource humaine, l'étudiant qui lui apporte les méthodes d'un design responsable. L'entreprise participe à l'orientation de la formation proposée directement auprès de l'étudiant et indirectement dans la maquette de la formation (diplôme).

L'UFC peut augmenter son attractivité, et aussi le lien avec les filières professionnelles locales, avec l'industrie du DD (énergie déchets), avec les collectivités. Des échanges naissent avec le responsable dans l'entreprise, au cours des visites ou de la soutenance; ce qui permet de faire évoluer la formation pour mieux répondre au besoin des entreprises, mais aussi de faire émerger des projets pédagogiques tournés vers la société et les problématiques des entreprises. L'apprentissage peut faciliter l'insertion des étudiants.

*Avis des branches professionnelles de la zone de recrutement*

Lors de la demande de prolongement de l'habilitation de la formation en alternance en Novembre 2014, Des entreprises dont la liste figure ci-dessous ainsi que l'ADIB (Agence de Développement des Industries du Bois) et l'UNIFA (Union Nationale des Industries françaises de l'Ameublement) ont accepté de témoigner de leur soutien au dépôt du dossier. Ces entreprises ainsi que d'autres (PSA, Alstom,) seront sollicitées en ce sens. Les branches professionnelles seront également contactées.

Liste des entreprises et filières :

Plastiglas (M. Jean-Charles MONNIN)

Expertisens (M. SETHA MITH)

Cogitech (M. Sylvain QUIDANT)

Paul HOFFMANN Ebenisterie contemporaine,

ADIB (Agence de développement des industries du bois) (Christian DUBOIS)

UNIFA (Union nationale des Industries françaises d'ameublement (Philippe JARNIAT)

RocheBobois (Nicolas ROCHE)

Gentlemen designers (Clément BOURDIER)

Lattitudebois (Vincent BOUVERET)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - COMMERCE - INDUSTRIE - ELECTRONIQUE  
AGRO-ALIMENTAIRE - SCIENCES ENVIRONNEMENTALES - ADMINISTRATIF  
INFORMATIQUE - APPRENTISSAGE - TRANSPORT / LOGISTIQUE



## DOSSIER D'INTENTION

### Demande d'ouverture d'une formation par apprentissage à la rentrée 2016

Formation concernée

# LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE SPECIALITE GESTION DE LA PRODUCTION INTEGREE

Etablissement d'Enseignement Supérieur

IUT BESANCON-VESOUL – Site de Besançon

Préparation de la rentrée 2016



### ETABLISSEMENT/COMPOSANTE / ANTENNE / LIEU DE FORMATION

Adresse :	30, Avenue de l'Observatoire BP 1559 - 25009 BESANCON Cedex		
Nom du Responsable :	Jean-Luc SOMMER	Fonction :	Chef de Département
Téléphone :	03 81 66 68 81 06 62 08 41 85	E-mail :	jean-luc.sommer@univ-fcomte.fr
<b>Section/Département :</b>	Génie Mécanique et Productique		
Nom du responsable :	Jean-Luc SOMMER	Fonction :	Chef de Département
Adresse :	30, Avenue de l'Observatoire BP 1559 - 25009 BESANCON Cedex		
Téléphone :	03 81 66 68 81 06 62 08 41 85	E-mail :	jean-luc.sommer@univ-fcomte.fr
<b>Nom du responsable du projet :</b>	Jean-Luc SOMMER		
Fonction :	Chef de Département		
Adresse :	30, Avenue de l'Observatoire BP 1559 - 25009 BESANCON Cedex		
Téléphone :	03 81 66 68 81 06 62 08 41 85	E-mail :	jean-luc.sommer@univ-fcomte.fr

### LA DEMANDE

Domaine professionnel :	Gestion de la Production – Amélioration Continue – LEAN Manufacturing		
Niveau :	BAC + 3		
Nombre d'apprentis attendus :	12		
Durée sur la totalité du cycle de formation :	Nombre d'heures : 500	Nombre d'année (s) : 1	
Préciser l'aire de recrutement : (cocher la case voir liste des bassins en note technique)	<input type="checkbox"/> FRANCHE-COMTE <input checked="" type="checkbox"/> GRAND EST <input type="checkbox"/> NATIONALE <input type="checkbox"/> AUTRES précisez :		
<b>Partenariats effectifs avec d'autres établissements de formation et modalités pratiques de mise en œuvre :</b>	UFR ST CFAI Besançon		
<b>Partenariats effectifs avec des organisations professionnelles (branches, entreprises) et modalités pratiques de mise en œuvre :</b>	UIMM - ADLER-France, ALBER Sarl, ALLIANCE SA, ALSTOM POWER, AMTE, AUREA, BESANCON MOBILITE, BOST GARNACHE INDUSTRIE, C&K Components SAS, C.M.L., CAPSY, Cheval frères, DADAUX, DCM Precision, DG Métal technique, Diager, ECE AIRCRAFT, SYSTEMS / ZODIAC AEROSPACE, FABI AUTOMOBILE, FAURECIA, FM DEVELOPPEMENT, IDEALEC S.A.S, Industrie Doloise de Micro Mécanique (IDMM), JOHN DEERE, KME France, Köhler France division Sanijura, LASER CHEVAL, LU, M.B.P Innovation, MAHYTEC, Métalis, METEHOR, PARKEON, PLIMETAL, PRECIJURA, PRESSE ETUDE SAS, PSA Peugeot-Citroen, R.Bourgeois, RFPM Haute Saône, ROLAND BAILLY S.A., SCHRADER s.a.s, SCODER, SIGNAUX GIROD, SIMONIN SAS, SIMU S.A.S, Siobra, SKF Areospace, SKIS ROSSIGNOL SAS, STATICE, STS Industrie, Techno LEG, VITABRI, WIENERBERGER.		

## MOTIVATION DE LA DEMANDE

### Objectiver et détailler impérativement la demande

- Objectifs généraux de la formation en réponse aux besoins professionnels
  - Définir le ou les métiers visés par la formation
  - Préciser les besoins du secteur concerné : offres d'emplois disponibles, perspectives d'évolution, pyramide des âges du secteur, perspectives d'évolution, etc. ....
  - Définir le "profil " de l'entreprise susceptible de former dans le secteur et au niveau demandé
  - Donner l'avis des branches professionnelles de la zone de recrutement
  - Positionner la demande par rapport à l'aire de recrutement des entreprises et des apprentis
  - Démontrer la valeur ajoutée de l'alternance pour le diplôme
  - Démontrer l'engagement de la Direction de l'établissement (ou de la composante)
- N.B. Un rapport d'opportunité peut être joint au présent dossier

La licence Professionnelle GPI<sup>2</sup> a été créée en 2000. Le nombre de diplômés est d'environ 350 sur le GRAND EST.

L'objectif de la licence professionnelle GPI<sup>2</sup> est de former des responsables capables de s'intégrer facilement dans des équipes « projet » pour mener des études de gestion industrielle.

Les postes qu'occupent les diplômés sont très variés : RESPONSABLE GESTION DE PRODUCTION, RESPONSABLE PLANIFICATION, RESPONSABLE ORDONNANCEMENT, RESPONSABLE GPAO, RESPONSABLE Amélioration Continue, RESPONSABLE LEAN, CONSULTANTS....

Ces postes à pourvoir se retrouvent autant dans les PMI-PME que dans les grands groupes industriels. Les secteurs couverts par ces entreprises sont très larges (industriel, agroalimentaire, hospitalier, services, commerces...)

L'aire de recrutement souhaitée est le grand EST, en effet les étudiants actuels viennent de Bourgogne, Franche Comte Alsace et Lorraine.

La formation est déjà organisée pour l'alternance (contrat de pro...). Cependant la présence des apprentis nous permettrait d'organiser la totalité de l'année en alternance (mélange contrat de pro, apprentis) pour 1/3 de la promotion, les deux autres tiers étant en formation continue ou initiale. Une partie des compétences pourrait être acquise dans les entreprises partenaires pour les apprentis. L'alternance permettrait à la formation de consolider ces liens avec le monde professionnel en vue d'une amélioration continue. Chaque année les entreprises partenaires nous sollicitent pour prendre des apprentis et s'orientent à défaut vers le Contrat de Professionnalisation

La direction de l'établissement a depuis le début soutenu la licence professionnelle en formation initiale comme en formation continue, elle soutient aussi le projet d'ouverture en apprentissage de cette formation.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - COMMERCE - INDUSTRIE - ELECTRONIQUE  
AGRO-ALIMENTAIRE - SCIENCES ENVIRONNEMENTALES - ADMINISTRATIF  
INFORMATIQUE - APPRENTISSAGE - TRANSPORT / LOGISTIQUE



## DOSSIER D'INTENTION

### Demande d'ouverture d'une formation par apprentissage à la rentrée 2016

Formation concernée

**Master 2<sup>ème</sup> année**

**Droit de l'emploi et des**

**Relations Sociales**

Etablissement d'Enseignement Supérieur

UFR SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES,  
POLITIQUES ET DE GESTION

Préparation de la rentrée 2016



### ETABLISSEMENT/COMPOSANTE / ANTENNE / LIEU DE FORMATION

Adresse :	45 D, Avenue de l'Observatoire – 25000 Besançon		
Nom du Responsable :	Catherine Tirvaudey	Fonction :	Enseignant-chercheur
Téléphone :		E-mail :	catherine.tirvaudey@univ-fcomte.fr
<b>Section/Département :</b>			
Nom du responsable :	Catherine Tirvaudey	Fonction :	Enseignant-chercheur
Adresse :	45 D, Avenue de l'Observatoire – 25000 Besançon		
Téléphone :		E-mail :	catherine.tirvaudey@univ-fcomte.fr
<b>Nom du responsable du projet :</b>	Chantal Mathieu		
Fonction :	Enseignant-Chercheur		
Adresse :	45 D, Avenue de l'Observatoire – 25000 Besançon		
Téléphone :	06 01 79 92 87	E-mail :	chantal.mathieu@univ-fcomte.fr

### LA DEMANDE

Domaine professionnel :	Droit du travail	
Niveau :	BAC + 5	
Nombre d'apprentis attendus :	De 5 à 10	
Durée sur la totalité du cycle de formation :	Nombre d'heures : 455	Nombre d'année (s) : 1
Préciser l'aire de recrutement : (cocher la case voir liste des bassins en note technique)	<input checked="" type="checkbox"/> FRANCHE-COMTE <input checked="" type="checkbox"/> GRAND EST <input type="checkbox"/> NATIONALE <input type="checkbox"/> AUTRES précisez :	

#### Partenariats effectifs avec d'autres établissements de formation et modalités pratiques de mise en œuvre :

Néant car inutile.

#### Partenariats effectifs avec des organisations professionnelles (branches, entreprises) et modalités pratiques de mise en œuvre :

Les métiers issus d'un M2 droit de l'emploi et des relations sociales correspondent à des fonctions supports en entreprise, c'est à dire des postes nécessaires à son bon fonctionnement, quel que soit le secteur d'activité. Par conséquent, toute entreprise peut être intéressée par ce diplôme et pas uniquement une branche donnée. Le Crédit Agricole de Franche-Comté et la Mutualité du Doubs apportent leur soutien au projet. Le Crédit Agricole s'engage dans le recrutement en contrat d'alternance d'étudiant chaque année. Des discussions sont actuellement en cours avec des entreprises du Nord Franche-Comté.

## MOTIVATION DE LA DEMANDE

### Objectiver et détailler impérativement la demande

- Objectifs généraux de la formation en réponse aux besoins professionnels
  - Définir le ou les métiers visés par la formation
  - Préciser les besoins du secteur concerné : offres d'emplois disponibles, perspectives d'évolution, pyramide des âges du secteur, perspectives d'évolution, etc. ....
  - Définir le "profil " de l'entreprise susceptible de former dans le secteur et au niveau demandé
  - Donner l'avis des branches professionnelles de la zone de recrutement
  - Positionner la demande par rapport à l'aire de recrutement des entreprises et des apprentis
  - Démontrer la valeur ajoutée de l'alternance pour le diplômé
  - Démontrer l'engagement de la Direction de l'établissement (ou de la composante)
- N.B. Un rapport d'opportunité peut être joint au présent dossier

**Objectif de la formation :** La formation vise à former des juristes spécialisés en droit du travail immédiatement opérationnels dans un service de ressources humaines ou un service juridique d'une entreprise. La formation permet d'acquérir l'autonomie nécessaire pour traiter une information, rédiger les documents utiles à la gestion du personnel, conseiller le chef d'entreprise sur la stratégie sociale à adopter, gérer le personnel et défendre les intérêts juridiques de l'employeur.

**Métiers visés :** juriste social, adjoint au DRH, conseiller d'une organisation syndicale ou patronale ( type MEDEF, UIMM), cadre des organismes de protection sociale.

**Besoin du secteur :** Le conseil juridique en droit social est en expansion en raison de la complexité croissante des règles juridiques. La formation permet actuellement un stage de 6 mois. Les étudiants trouvent aisément leur stage en Franche-Comté. Les mêmes structures pourraient ainsi offrir un contrat d'apprentissage.

**Profil d'entreprise :** entreprise de plus de 50 salariés avec un service ressources humaines ou un service juridique dédié.

**Avis des entreprises :** La mutualité du Doubs et le Crédit Agricole de Franche-Comté soutiennent le projet.

**Position de la demande par rapport à l'aire de recrutement :** En Franche-Comté, aucune formation en apprentissage n'est à ce jour ouverte au niveau Master 2 en droit.

**Valeur ajoutée de l'alternance :** La formation est actuellement ouverte au contrat de professionnalisation. L'alternance a permis aux étudiants de mieux percevoir les enjeux des enseignements théoriques pour les mettre en œuvre concrètement au service d'une entreprise. A l'inverse, les apprentissages pratiques en entreprise ont servi de point de départ pour des discussions et des constructions d'exercice lors des périodes de formations à l'Université. Les rencontres régulières avec les employeurs ont permis de tisser des liens entre l'Université et le monde socio-économique (ils participent ainsi à nos conseils de perfectionnement). L'alternance est la démonstration réussie d'un échange des savoirs, permettant à l'Université de mieux saisir les contraintes quotidiennes des entreprises et offrant à ces dernières une expertise juridique, mettant en évidence certains risques non identifiés par la structure.



## Charte

### Encadrement stagiaires en contrat de professionnalisation

CT du 11 mai 2015  
CFVU du 19 mai 2015

Le tutorat personnalisé est assuré par un enseignant de l'UFC, spécialisé dans le domaine couvert par les missions du stagiaire en contrat de professionnalisation. Le tuteur UFC représente le lien principal entre l'établissement et l'entreprise.

Cet enseignant tuteur est le responsable côté UFC du bon déroulement du processus d'alternance, c'est à dire, d'allers-retours réguliers entre les acquis en formation et les acquis en entreprise.

Le suivi doit être assuré durant toute la durée du contrat :

**En début de formation**, le tuteur UFC prend contact avec l'entreprise afin de veiller à ce que les missions du stagiaire en entreprise sont bien en adéquation avec les objectifs de la formation ; le cas échéant, il aidera le stagiaire et l'entreprise à la définition ou précision des missions. Celles-ci seront mentionnées dans la convention de période pratique en milieu professionnel (convention disponible en scolarité comme les conventions de stage).

**En cours de formation**, le tuteur UFC doit, régulièrement, rencontrer l'entreprise et le stagiaire et communiquer avec eux. A chacune de ces rencontres, l'enseignant-tuteur fait le point avec le stagiaire sur le développement de ses compétences professionnelles et sur les éventuels problèmes rencontrés dans le cadre des missions réalisées. Il fait également le point avec l'entreprise sur ses attentes.

Le cas échéant, il peut aider le stagiaire dans ses relations avec son employeur et proposer des solutions en cas de difficultés.

**En fin de formation**, le tuteur UFC veillera à ce qu'un bilan sur les compétences du stagiaire, le déroulement de l'alternance, la progression du stagiaire, les attentes de l'entreprise ait été fait.

*Remarque : le service formation continue peut accompagner les équipes sur le tutorat.*



Activités du référentiel UFC hors PRP - PCA - PRR à prendre en compte dans le service dans la limite maximale de 42 heures TD pour un enseignant-chercheur, 84 heures TD pour un enseignant du second degré	Evaluation retenue dans les 192/384 heures statutaires TD	Temps effectif de travail correspondant	Remarques associées
<b>ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>			
Innovation pédagogique			
Enregistrement et rediffusion d'un CM en PACES/APEMR	0.25h TD par heure d'enseignement réalisée et enregistrée		Uniquement pour les études SMP (PACES/APEMR)
Activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE			
Encadrement de stages (suivi sur lieu, rencontres étudiants et maître de stage, suivi et rapport)	2h si stage compris entre 20 et 60 jours ouvrés 4h si > ou = 60 jours	8 à 16h	Stage professionnalisant obligatoire conventionné et extérieur à l'UFC avec visite (sauf à l'étranger) et soutenance <b>A l'exclusion des stages découverte et d'observation (Cf. charte des stages)</b>
Suivi d'étudiants en apprentissage	12h maxi	48h	<b>Uniquement sur le budget apprentissage et à traiter hors des 42 ou 84 heures TD dans la limite de 6 suivis de 12h (soit 72 h) et de 72h cumulées de suivi d'étudiants en apprentissage et contrats de professionnalisation - charte apprentissage</b>
Suivi d'étudiants en contrats de professionnalisation	8h maxi	32	<b>Uniquement sur le budget formation continue des composantes et à traiter hors des 42 ou 84 heures TD dans la limite de 6 suivis de 8h (soit 48 h) et de 72h cumulées de suivi d'étudiants en apprentissage et contrats de professionnalisation- charte suivi des contrats de professionnalisation</b>
Encadrement des projets tutorés et de fin d'études	5h/projet de 3 étudiants mini 1h/projet individuel 3h/projet en binôme	20h	<b>Cf. charte des projets tutorés et de fin d'études</b> Les responsables de formation veilleront à retenir cette norme minimale de 3 étudiants / projet (objectif pédagogique : apprentissage de la gestion de projet et du travail en groupe)
Encadrement de projets d'initiation à la recherche et thèses d'exercice de Médecine/Pharmacie (après validation finale)	5h pour stage de Master 2 3h pour thèse d'exercice de médecine ou pharmacie (limité à 3 encadrements/an) 2h pour stage d'initiation à la recherche (individuel ou collectif) ou mémoire de type TER ou projet de recherche de master	20h	<b>Cf. charte des projets d'initiation à la recherche</b>
VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys	3h	12h	
<b>AUTRES ACTIVITES</b>			
Conception d'expositions, prise en charge d'un programme d'activité CST	18h	72h	Validation VP et/ou chargé de mission CST
Conception et réalisation d'une animation CST	3h	12h	24h maxi - validation VP et/ou chargé de mission CST
Intervention ponctuelle CST	1,5h	6h	24h maxi - validation VP et/ou chargé de mission CST
Activité de sauvegarde ou de valorisation du patrimoine scientifique et universitaire CST	7h	28h	24h maxi - validation VP et/ou chargé de mission CST
Correspondant Hygiène et Sécurité	6h	24h	Equivalent des 5 points de NBI/mois des collègues BIATSS



**PROPOSITION DE LISTE DES FONCTIONS  
POUVANT OUVRIR DROIT AU BÉNÉFICE  
DE LA PRIME DE RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES  
ET  
MONTANT MAXIMUM D'ATTRIBUTION**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2015-2016**

FONCTIONS	Nbre d'heures maximum en équivalent T.D. et taux maximum (40.91 € / HETD)	
Directeur des études UFR (1 par UFR)	<b>80 HETD</b>	<b>3 272,80 €</b>
Responsable de département ou de section UFR	<b>24 HETD</b>	<b>981,84 €</b>
Directeur des études département IUT et CMI	<b>60 HETD</b>	<b>2 454,60 €</b>
Directeur des études ISIFC	<b>36 HETD</b>	<b>1 472,76 €</b>
Directeur de département d'IUT	<b>64 HETD</b>	<b>2 618,24 €</b>
Responsable Licence Professionnelle	<b>30 HETD</b>	<b>1 227,30 €</b>
Mention de Licence (L1, L2 et L3)	<b>72 HETD</b>	<b>2 945,52 €</b>
Spécialité de Master (M1 et M2)	<b>36 HETD</b>	<b>1 472,76 €</b>
<b>Responsable parcours MEEF (M1 et M2)</b>	<b>50 HETD</b>	<b>2 045,50 €</b>
Responsable de formation CLA	<b>60 HETD</b>	<b>2454.60 €</b>
Responsable de cycle de médecine	<b>50 HETD</b>	<b>2 045,50 €</b>
Responsable d'années d'études SMP	<b>50 HETD</b>	<b>2 045,50 €</b>
Responsable de cycle de pharmacie	<b>50 HETD</b>	<b>2 045,50 €</b>
Coordonnateur d'un dispositif d'aide à la réussite	<b>20 HETD</b>	<b>818,20 €</b>
Responsable de formation EAD	<b>24 HETD</b>	<b>981,84 €</b>
Responsable de la mobilité internationale (1 par composante)	<b>24 HETD</b>	<b>981,84 €</b>
Responsable d'un équipement pédagogique ou d'un enseignement transversal	<b>24 HETD</b>	<b>981,84 €</b>
Responsable Licence Professionnelle apprentissage *	<b>45 HETD</b>	<b>1 840,95 €</b>
Spécialité de Master pour apprentissage (M1 et M2) *	<b>70 HETD</b>	<b>2 863,70 €</b>
DUT en apprentissage (2 années) *	<b>70 HETD</b>	<b>2 863,70 €</b>

Décret n° 84-431 du 06/06/1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs.

Décret n° 90-50 du 12/01/1990 relatif à la PCA.

Décret n° 99-855 du 04/10/1999 et arrêté du 04/10/1999 relatifs à la PRP.

Décret n° 2008-607 du 26/06/2008 modifiant le décret n° 90-51 du 12/01/1990 relatif à la PEDR.

Décret n° 2009-851 du 08/07/2009 relatif à la PES.

Décret n° 2010-664 du 16/06/2010 modifiant le décret n° 90-50 du 12/01/1990 relatif à la PCA.

**Une PRP est cumulable avec une autre PRP (le total des PRP ne doit pas dépasser 96 HETD pour un même bénéficiaire). La PRP n'est pas cumulable avec une PCA/PRR au cours d'une même période. La PRP ou la PCA/PRR est cumulable avec la PEDR ou la PES.**

**Les bénéficiaires d'une PRP peuvent être autorisés à convertir pour tout ou partie leur prime en décharge de service par décision du Président selon des modalités définies par le CA.**

**\* Pour les formations en apprentissage, la PRP est financée totalement sur le budget apprentissage selon la convention UFC-CFA Sup et est non cumulable avec d'autres primes liées à la même formation.**



## **Ouverture d'un parcours Recherche au sein des différentes mentions du master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation**

### **1- Positionnement et attractivité**

Le parcours Recherche vise à former à la recherche par la recherche des personnels de l'éducation nationale désireux d'accéder à un niveau master.

Souvent engagés dans la formation des futurs enseignants ou CPE, ils souhaitent valoriser et faire reconnaître un niveau d'expertise.

Au-delà de démarches individuelles, former des enseignants à la recherche vise à favoriser un lien entre la pratique et la recherche, à favoriser le lien entre l'ESPE, la FR-Educ et les réalités du terrain, à favoriser le développement de collaborations qui permettent à la recherche de répondre à des demandes des professionnels, aux professionnels de s'approprier des résultats pour lesquels ils auront participé à leur production.

Le parcours s'adresse donc à des professionnels en poste. Il ne concerne pas actuellement des étudiants en formation initiale qui se réorienteraient suite à un échec aux épreuves du concours d'admission.

#### *Public :*

Enseignants, cadres pédagogiques, conseillers principaux d'éducation en poste.

#### *Effectifs :*

Un groupe d'étudiants.

### **2- Cohérence Recherche / Formation**

Ce parcours s'appuie sur les ressources FR-EDUC et, principalement, celles des équipes situées dans le champ des sciences humaines et sociales.

Tous les axes de la Fédération de recherche sont concernés.

Les directeurs de mémoire sont issus des différentes unités. Ils permettent l'inscription des étudiants dans les différents domaines de recherche de la Fédération, les accompagnent dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de recherche, mais aussi de formation en les guidant dans le choix des séminaires et des Unités d'enseignements disciplinaires complémentaires à suivre.

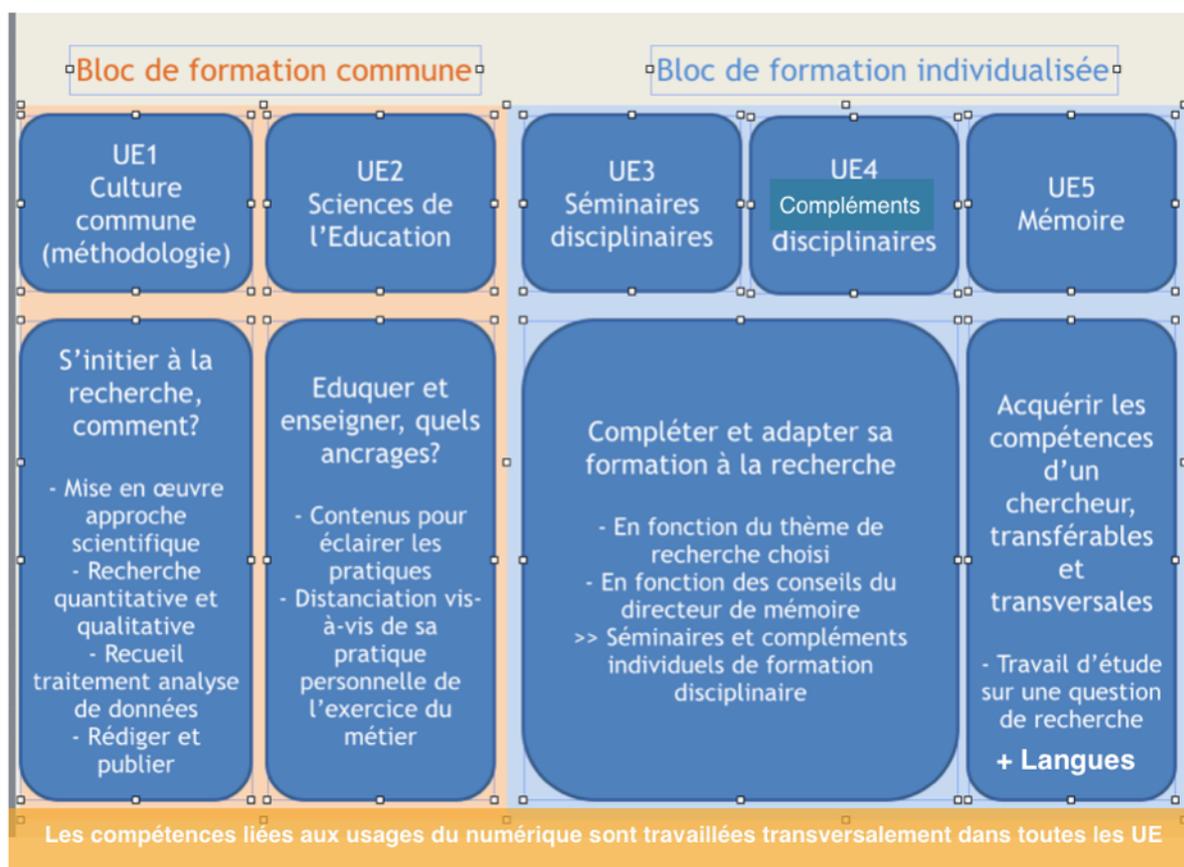
Les équipes d'accueil jouent donc un rôle essentiel en liaison avec les composantes (UFR et départements).

### **3- Organisation de la formation**

#### *Schéma de la formation*

L'année de formation est organisée sur deux semestres composée de 5 UE chacun. Deux UE (Méthodologie 2\*42 h et Sciences de l'éducation 2\*24 h) constituent un bloc commun à tous les étudiants et sont des créations spécifiques de cette formation. Trois UE (séminaires, compléments disciplinaires et mémoire (dont les langues) toutes de 2\*24h) constituent un bloc de formation individualisée dont les contours et les contenus sont négociés avec le directeur de mémoire.

### Proposition d'organisation



### Pédagogie

Ce parcours s'adresse à des personnels inscrits dans un champ professionnel qu'ils ne découvrent pas, mais qu'ils ont l'occasion d'interroger à partir de leurs expériences. Il ne s'agit pas pour autant de simplement analyser des pratiques pour découvrir voire expérimenter d'autres manières de faire, mais de s'engager dans un travail de dé-construction des savoirs, des savoir-faire, pour s'intéresser aux processus, aux fondements de l'éducation, de l'enseignement et de la formation et à leurs analyses.

Dans ce cadre, les 2 UE du bloc commun ont pour vocation d'introduire des décalages : l'art de faire évoluer son regard sur l'objet (son métier) et de transformer un intérêt en une question de recherche, l'art de prendre de la distance par un travail réflexif nourri par les résultats de la recherche et de la pensée scientifique.

Les UE 3 et UE 4 du bloc individualisé ont pour vocation de confronter l'étudiant à la recherche en train de se faire (les séminaires auxquels le directeur de mémoire l'invite à participer) et d'actualiser ses connaissances (les compléments disciplinaires qui sont des UE recommandées par le directeur de mémoire et qui sont à prendre dans le cadre des cursus existants dans les différentes composantes). L'UE 5 a pour objectif de soutenir la réalisation du projet de recherche, et la pratique des langues dans le cadre de la communication scientifique.

L'approche se situe dans le cadre de la formation des adultes qui privilégiera dans les UE 1, UE 2 et UE 5, le travail et la dynamique de groupes : pour les UE 1 et UE 2, la partie CM sera assuré dans le cadre d'un enseignement à distance, la partie TD, dans le cadre de regroupement sur une demi-journée. L'UE 5 donnera une place importante au travail en atelier.

Les compétences liées aux usages du numérique sont travaillées transversalement dans toutes les UE du master MEEF Recherche.

Afin de faciliter la formation des étudiants, les cours en "présentiel" sont placés essentiellement les mercredis après-midis, lors de vacances scolaires (et non universitaires), et éventuellement quelques samedis ; des cours seront dispensés à distance (cours numérisés, visioconférences, ...).

### Proposition de calendrier de formation

2015				2016					
Septemb	Octobre	Novembr	Décembr	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	Sem 41 3h	Sem 45 3h	Sem 49 3h	Sem 1 3h	Sem 5 3h	Sem 9 3h	Sem 14 3h	Sem 18 3h	
	Sem 42 3h	Sem 46	Sem 50 3h	Sem 2 3h	Sem 6 3h	Sem 10 3h	Sem 15	Sem 19 3h	
	Sem 43 30h	Sem 47 3h	Sem 51 3h	Sem 3	Sem 7	Sem 11 3h	Sem 16	Sem 20 3h	
	Sem 44	Sem 48 3h	Sem 52	Sem 4 3h	Sem 8 30h	Sem 12 3h	Sem 17 3h	Sem 21 Début soutena nces	
S3 - Volume horaire de cours 54h en présentiel + 42h en				S4 - Volume horaire de cours 72h cours en présentiel + 22h en distanciel					

### Admission

Pour être admis il faut :

- être titulaire d'un M1 ou à défaut obtenir une validation des acquis.
- présenter un projet de recherche validé par un enseignant-chercheur.

Une commission constituée avec les directeurs potentiels de mémoire valident les candidatures.

Les étudiants qui ne bénéficient ni de décharge, ni de congé formation ont la possibilité de suivre la formation sur deux ans.

### Equipe pédagogique

La formation est animée par une équipe pédagogique composée

- du responsable du parcours,
- des enseignants-chercheurs intervenants dans les UE 1 et UE 2,
- des enseignants-chercheurs directeurs de mémoire.

#### **4- Compétences**

A l'issue de sa formation l'étudiant est en capacité :

- de formuler une problématique de recherche en éducation en lien avec des problématiques de terrain et de l'inscrire dans des références disciplinaires ;
- de construire un protocole de recherche en maîtrisant les outils nécessaires pour sa mise en œuvre depuis le recueil des données jusqu'à leur analyse ;
- de réaliser des études de manière autonome et en équipe ;
- d'associer les différents acteurs de la recherche et de la pratique ;
- de participer à la diffusion et à appropriation des connaissances produites ;
- d'articuler recherche et développement professionnel.

#### **5- Débouchés**

S'adressant à des professionnels en exercice, ce parcours n'offre pas directement des débouchés, mais peut permettre :

- d'engager un travail de thèse,
- de faciliter l'accès à des postes de formation, d'ingénierie.

#### **Fiches Rome :**

K2401 recherche en sciences de l'homme et de la société

K2111 formation professionnelle

K2101 conseil en formation

K2102 coordination pédagogique